

ACADÉMIE D'ORLÉANS

AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

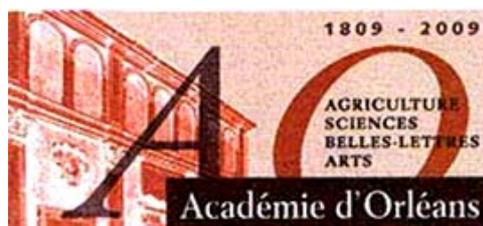
# MÉMOIRES

Année 2008



VI<sup>e</sup> SÉRIE

TOME 18



5 rue Antoine Petit  
45000 ORLÉANS

**MÉMOIRES**  
**DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS**  
***AGRICULTURE***  
***SCIENCES, BELLES-LETTRES***  
***ET ARTS***

*Déclarée d'utilité publique par décret présidentiel  
du 5 mars 1875*

**ANNÉE 2008**

**VI<sup>e</sup> SÉRIE**  
**TOME 18**

*Volume édité en 2009*



5 rue Antoine Petit  
45000 ORLÉANS  
Site Internet : <http://www.lacado.fr>

ISSN 0994-6357

L'Académie d'Orléans Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts, héritière des sociétés savantes qui ont existé dans la ville sous l'Ancien Régime, dont l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts au XVIII<sup>e</sup> siècle, a pris la suite en 1996 de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

En couverture : Cheval – Bronze H 1,03 ; L 0,40 m.

Trésor de Neuvy-en-Sullias, Loiret - Époque gallo-romaine.

Découvert à Neuvy-en-Sullias en 1861 (inv. A 6286).

Exposé au Musée historique et archéologique de l'Orléanais à Orléans.

Cf. Communication de M. Jacques Pons : *Rudiobus l'imposteur – Retour sur l'inscription de Neuvy-en-Sullias*, p. 215-233.

**VI<sup>e</sup> SÉRIE**  
**Sommaire du Tome 18**

	<b>Pages</b>
<b>Communications</b>	
Jacques-Henri Bauchy	Un centenaire méconnu : "Vie de Jeanne d'Arc" par Anatole France .....7
Gabin Caillard	Le baron Roger (1789-1849), gouverneur du Sénégal, député du Loiret .....15
Micheline Cuénin	Monseigneur de Coislin et les Orléanais .....31
Alain Duran	Le collège électoral du département du Loiret en 1808 .....47
Denis Escudier	Naissance d'une écriture africaine : Bruly Bouabré .....61
Michel Gauthier	Goya a-t-il copié Velázquez ? .....75
Pierre Gillardot	Lieux et territoires rêvés .....87
Claude Hartmann	Quand Lavoisier travaillait à Orléans (1787-1788) .....103
Gérard Hocnard	Il y a 120 ans : l'affaire Jack l'éventreur ..... 109
Géraldi Leroy	L'épuration dans les lettres françaises .....123
Françoise L'Homer	L'Université d'Iéna et l'histoire universelle .....135
Yves Marchaux	Jeanne Champillou (1897-1978), classique et marginale .....159
Michel Monsigny	Les OGM : menaces ou espoirs, données scientifiques ..... 173
Pierre Muckensturm	Un homme des Lumières, une philosophie : Destutt de Tracy et l'idéologie .... 193
Jean-Pierre Navailles	L'invention du week-end en Angleterre et en France au XIX <sup>e</sup> siècle..... 201
Jacques Pons	Rudiobus l'imposteur - Retour sur l'inscription de Neuvy-en-Sullias .....215
Jean Richard	Du Pont de Nemours et le marquis de La Fayette : l'esprit transatlantique ..... 235
Jean Trichet	Trois images du comportement du carbone organique dans la surface terrestre . 247
<b>Abstracts in English</b>	.....259
<b>Dîner-débat</b>	
Invité : M. Xavier Beulin	Agriculture, alimentation, quel avenir ? .....269
<b>Sortie annuelle</b>	
Voyage à Lille.....	283
<b>Varia</b>	
Géraldi Leroy	Règles du tapuscrit ..... 291
Georges Lienhardt	Inventaire des jetons de présence de l'Académie d'Orléans .....298
Claude Imberti	Un auguste oublié, Charles Du Boss, critique littéraire chrétien (1882-1939) ... 304
Michel Monsigny	Le scandale du lait contaminé par de la mélamine ..... 305
Marius Ptak	Les cellules souches du cordon ombilical ..... 306
Marius Ptak	Prix Nobel de physique 2008 ..... 307
Marius Ptak	Prix Nobel de chimie 2008 .....308
<b>Assemblée générale</b>	
	Rapport d'activité ..... 309
	Rapport moral ..... 311
<b>Membres de l'Académie.....</b>	<b>313</b>
<b>Académies et Sociétés correspondantes.....</b>	<b>319</b>



## COMMUNICATIONS

L'Académie laisse aux auteurs des travaux insérés dans ses Mémoires la responsabilité de leurs opinions. Leurs titres et qualités sont précisés à la rubrique "Membres de l'Académie".



## UN CENTENAIRE MÉCONNU : "VIE DE JEANNE D'ARC "

### PAR ANATOLE FRANCE<sup>1</sup>

**Jacques-Henri Bauchy**

La Grande Bibliothèque de France possède, légués par Eugène Richternberger, quelques fragments manuscrits de la *Vie de Jeanne d'Arc* avec cet envoi passablement désenchanté : "Si ce livre avait été plus légèrement fait, il aurait été plus goûté. Je le confie aux amis de la vérité". Or, ces amis, à mon sentiment, demeurent nombreux, en cette année 2008 où nous célébrons le centième anniversaire de la première publication de la *Jeanne d'Arc* de Monsieur France. Le tome I paraît le 5 février 1908, et le II le 25 mars 1908.

Reprenant, à un demi-siècle de distance, la tentative d'un de ses maîtres spirituels, Renan, dans sa *Vie de Jésus*, France essaie de réduire au maximum, sinon de supprimer, la part du surnaturel dans la merveilleuse et tragique histoire de la "Pucelle d'Orléans", ce qu'il fait toujours cependant, et j'y insiste, avec une rigoureuse honnêteté intellectuelle.

Ses sources régionales surabondent (I, p. 31, note 2) : Lottin, Boucher de Molandon, Loiseleur, Louis Jarry et même les Mémoires de l'Académie de Sainte-Croix. Mais l'auteur cite aussi les *Endentures de l'administration anglaise*. France ajoute, je cite : "Ce qui ressort surtout des textes, c'est qu'elle fut une sainte. Elle fut une sainte avec tous les attributs de la sainteté au XV<sup>e</sup> siècle. Elle eut des visions, et ces visions ne furent ni feintes ni contrefaites ; elle crut réellement entendre des voix qui lui parlaient et ne sortaient pas d'une bouche humaine. Ces voix l'entretenaient le plus souvent d'une façon distincte et intelligible pour elle. C'était dans les bois qu'elle les entendait le mieux, ou quand sonnaient les cloches" (p. 33). L'auteur des *Bergeret*, pourtant, précise plus loin (p. 39) : "Ce qu'on attendait de la science en 1871, on l'attendait de la religion en 1428, de sorte que le Bâtard d'Orléans put songer à employer Jeanne aussi naturellement que Gambetta pensa à recourir aux connaissances techniques de M. de Freycinet". Quant à Voltaire, ajoute l'auteur, si l'on déplore les mauvais vers de *La Pucelle*, péché de jeunesse, il convient de signaler aussi l'*Essai sur les mœurs*, au chapitre 80, œuvre de maturité où cet auteur, fustigeant les juges de Rouen, ajoute : "Ils firent mourir par le feu celle qui, ayant sauvé son Roi, aurait eu des autels dans les temps héroïques où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. Charles VII rétablit depuis sa mémoire, assez honorée par son supplice même".

Pour préparer son livre, Anatole France visita longuement l'Orléanais : "J'ai visité studieusement les villes, les champs où se sont accomplis les événements que je me proposais de raconter (...) J'ai parcouru les bords illustres et récents de la Loire, la Beauce aux vastes horizons que les nuages bordent de montagnes neigeuses" (p. 66).

Après un premier chapitre évoquant l'enfance de Jeanne, et avant qu'elle atteigne "environ treize ans", fidèle au procès de condamnation (I, p. 52 à 170), France évoque "les voix" (chapitre II). Tout d'abord celle de saint Michel : "Elle ne pouvait s'y tromper, le connaissant bien : c'était le patron du duché de Bar", dit l'auteur, qui évoque ensuite sainte Catherine dont il souligne la "protection spéciale des jeunes filles" et sainte Marguerite, innocente victime de l'abominable Olibrius, bienheureuses figures familières aux paroissiens de Domremy. Un tel patronage prédestinait Jeanne à s'intéresser au lamentable sort du royaume de France.

---

<sup>1</sup> Séance du 29 mai 2008.

"La maison de Jacques d'Arc", explique France (I, p.78), "touchait au pourpris de l'église paroissiale dédiée à saint Rémi, apôtre des Gaules". C'est là que Jeanne fut baptisée. Or, saint Rémi, raconte Grégoire de Tours, évêque de Reims, mort vers 530, baptisa Clovis en 496 comme roi des Francs et c'était, raconte son contemporain, Sidoine Apollinaire, "un homme de haute vertu, et fort éloquent". Jean Minet, curé de Domrémy, qui baptisa Jeanne (Procès, I, p. 46) le cita, bien sûr, en exemple à cette fillette. Le sacre de Charles VII, successeur de Clovis, s'inscrit donc ici déjà en filigrane. Or, "les affaires du royaume de France allaient au plus mal. On le savait à Domrémy, car le village était sur la route et les passants apportaient les nouvelles".

Suivent les voix, évoquées par le chapitre II. Saint Michel parle en premier, sous la figure "d'un beau chevalier, portant le heaume couronné, la cote d'armes et l'écu, transperçant le démon de sa lance" (p. 102). Il dit un jour : "Sainte Catherine et sainte Marguerite viendront à toi. Agis par leurs conseils" (Procès I, p. 170). Marguerite mourut vierge, martyrisée par le cruel Olibrius. Quant à Catherine, elle confondit, affirmaient les prud'hommes, cinquante illustres docteurs païens par sa foi chrétienne. Dans la vallée de la Meuse, on la vénérât par cette comptine populaire : "Ave, très sainte Catherine, Vierge pucelle, nette et fine".

Le principal mérite de la *Jeanne d'Arc* de France est de la situer dans le contexte moral de son temps : "Jeanne eut connaissance à Domrémy d'une prophétie qui disait que la France serait désolée par une femme, puis rétablie par une pucelle" (Procès II, p. 444).

Guillaume Froutey, curé de Domrémy, successeur de Jean Minet, prêtait cette prophétie à Merlin (Procès, II, pp. 402 et 434). "Enfin, d'une manière ou d'une autre, soit par les clercs qui la gouvernaient, soit par les paysans au milieu desquels elle vivait, Jeanne avait connaissance du bon archevêque Rémi, qui aimait tant le sang royal, de la Sainte Ampoule de Reims et du sacre des rois très chrétiens".

"Et l'Ange lui apparut et lui dit : "Fille de Dieu, tu conduiras le Dauphin à Reims, afin qu'il y reçoive son digne sacre " (Procès, I, p. 216). "Désormais, Jeanne connaissait les grandes choses qu'elle avait à faire. Mais elle ne découvrait pas encore les voies par lesquelles elle devait les accomplir. Il faut que tu ailles en France, lui disaient Madame Sainte Catherine et Madame Sainte Marguerite. Fille de Dieu, tu conduiras le Dauphin jusqu'à Reims, afin qu'il y reçoive son digne sacre, lui disait Monseigneur Saint Michel, archange. Il était nécessaire de leur obéir" (p. 127).

Quand Jeanne, "vêtue d'une pauvre robe rouge toute rapiécée" (Procès, II, 436), est reçue à Vaucouleurs par Baudricourt, "les Anglais préparaient une expédition en France, et hésitaient encore, ne sachant s'ils marcheraient sur Angers ou sur Orléans". C'est un échec pour Jeanne. Elle revient à Vaucouleurs le dimanche des Bures, 13 février 1429 (Procès, II, p. 437). Après de probables interventions "de personnes pieuses" (France, I, p. 167), Baudricourt accorde à Jeanne une escorte de sept cavaliers, lui remet un harnais de guerre, lui donne une épée. Bonne cavalière, "elle fit tailler ses cheveux en rond, à la manière des jeunes garçons". Parmi ses sept compagnons figure Colet de Vienne, messenger du roi. Évitant les grandes routes, la troupe "fait 75 lieues en pays ennemi... "ce qui, par la suite, fut tenu pour merveilleux", dit France qui ajoute : "Le capitaine de Vaucouleurs faisait parvenir fréquemment des lettres au Dauphin", comme celui-ci à celui-là.

Ils arrivent enfin à Gien, longent le nord du Berry, passent par le Blésois, entrent en Touraine, atteignent enfin les pentes vertes de Fierbois, où sainte Catherine, l'une des deux saintes qui s'adressent à la Pucelle, possède un sanctuaire fameux, recevant "une foule de pèlerins et faisant de beaux miracles". On contait, dit France, "que vainqueur des Sarrasins à Poitiers, Charles Martel avait déposé son épée dans l'oratoire de la bienheureuse Catherine". La rigueur des temps avait sévi, là comme ailleurs. "En un peu plus de quarante ans avant la venue de la fille de Domrémy, ses murs, au fond des bois, disparaissaient dans les ronces et les épines". Cependant, plusieurs capitaines se rendaient toujours en cet oratoire : Jean du Coudray, venu de Saumur en 1424, et Jean du Chastel, neuf mois avant la Pucelle, notamment. Ce dernier, grâce à

Madame Catherine, occit en duel un capitaine anglais, offrant à la chapelle, en ex-voto, l'épée de sa victime. Pour Jeanne, il fut sans doute assez facile de trouver en ces lieux sa fameuse épée, enterrée derrière l'autel, remplaçant ainsi celle fournie par Baudricourt.

Le chapitre suivant où France décrit "le siège d'Orléans, du 12 octobre 1428 au 6 mars 1429" est à citer en partie. (I, pp. 179 à 185).

À Poitiers, lors de sa première entrevue avec le Dauphin, Jeanne lui dit, d'après Anatole France : "Je te dis, de la part de Messire, tu es vrai héritier de France et fils de roi, il m'a envoyé vers toi pour te conduire à Reims pour y être couronné et consacré, si tu le veux". (Procès, III, p. 103, déposition de frère Pasquerel).

France écarte ainsi toutes les sottises débitées au sujet du fameux "signe", origine des rêveries de pseudo-historiens. En revanche, il insiste sur les prophéties appliquées à Jeanne par ses contemporains, notamment celle de Merlin concernant une pucelle originaire du Bois Chenu, et celle de Bède le vénérable, alors vieilles de six siècles (p. 245 à 248). Quant aux chapitres VII et VIII du tome I (pages 255 à 285), ils "décortiquent" le tome III du procès de condamnation, sans la moindre allusion aux prétendus mystères évoqués par les pseudo-historiens dont nous déplorons les impostures.

Bien connu est le séjour de Jeanne à Tours le "grand vendredi" 25 mars 1429, ainsi nommé par la raison que le Vendredi saint coïncidait avec l'Annonciation, cette année-là. Jeanne, alors, séjourne à Tours et va chercher à Fierbois son épée, à la suite d'une révélation confirmant ses pressentiments lors de son premier passage dans cette chapelle. Les chapitres X, XI, XII, XIII, ensuite, sont *uniquement orléanais* (84 pages qu'il est inutile de résumer). "Le jeudi 28 avril au soir, Jeanne put voir, des hauteurs d'Olivet, les clochers de la ville, les tours de Saint-Paul et de Saint-Pierre-Empont où les guetteurs signalaient sa venue" (chap. 12). "Ils passèrent sans doute par les larges vallées qui descendent au midi de Semoy, sur les confins des paroisses de Saint Marc et de Saint-Jean-de-Braye (...). Ce vendredi 29 avril, elle entra de nuit dans Orléans par la porte de Bourgogne. Elle était armée de toutes pièces et montée sur un cheval blanc" (Journal du siège).

"Le 3 mai, jour de l'Invention de la Sainte Croix, qui était la fête de la cathédrale, elle suivit la procession, avec les procureurs et les habitants" (I, p. 346), tandis que le sire de Rais, le maréchal de Boussac, le Bâtard longeaient avec leurs hommes d'armes la forêt d'Orléans. La Hire, puis Jeanne les rejoignirent. Suivirent la prise de la bastille de Saint-Loup et, le 8 mai celle des Tourelles, ce que France résume en ces termes : "Ainsi la ville d'Orléans fut délivrée ce 8 mai au matin, 209 jours après que le siège y eut été mis et neuf jours après la venue de la Pucelle".

France évoque Jeanne à Tours, puis Selles en Berry (chap. 14), ajoutant ceci : "Jean Gerson consacra un traité à la délivrance d'Orléans, huit jours après l'événement. Ce fut son dernier écrit. Il mourut au mois de juillet de cette année 1429, la 65<sup>e</sup> de sa vie". Détail curieux, Jeanne, de Loches, envoya un petit anneau d'or à Jeanne de Laval qui, 54 ans plus tôt, avait épousé Bertrand du Guesclin, nommé alors "Le 10<sup>e</sup> preux". France, toutefois note : "C'était une dame avare et colérique". Suivent les prises de Jargeau, de Meung, de Beaugency (chap. 15), la victoire de Patay (18 juin 1429) et l'armée de Gien, mais aussi l'opinion sur Jeanne, dès cette époque, de clercs allemands et italiens (chapitre 16).

Le chapitre suivant évoque Jeanne à Auxerre, où la rejoint le frère Richard, puis à Troyes, ville tristement fameuse par le traité de 1420. Le sacre de Charles VII fait l'objet du chapitre 18 et dernier du premier volume, qui s'intitule : "La légende de la première heure". Les théologiens distinguaient, précise l'auteur, les "prophéties de prédestination qui se réalisent toujours et celles de commination qui, étant conditionnelles, peuvent ne pas se réaliser, sans qu'on doive accuser de mensonge la bouche qui les fit". Prophétisant la libération d'Orléans et le sacre de Charles VII, "Jeanne le faisait par prédestination". Pour la libération de Charles d'Orléans, elle parla et prophétisa "par commination".

Venons-en au tome II. Il commence par un chapitre intitulé : "L'armée royale de Soissons à Compiègne. Poème et prophétie".

22 juillet 1429 : Charles VII reçoit les clefs de Soissons. Lundi 1<sup>er</sup> août, il passe à Château-Thierry. Dimanche 7, Jeanne et le roi sont à Coulommiers, le 11 à Crépy-en-Valois. On prête, à cette époque, relativement à la Pucelle, une prophétie due à la princesse Engélide, " fille d'un vieux roi de Hongrie" ajoute France (Procès, III, p. 340).

Chapitre II : "Premier séjour de la Pucelle à Compiègne, du jeudi 19 au mardi 23 août. Elle est reçue à Saint-Denis le mercredi 7 septembre, alors que, dans Paris, en cette veille de la Nativité de la Vierge, les Anglo-Bourguignons font procession à Sainte-Geneviève, les chanoines portant les reliques de la Vraie Croix dont saint Louis enrichit la Sainte-Chapelle.

Jeanne attaque Paris le lendemain, jeudi 8 septembre, à 8 heures du matin, jour de la Nativité de la Vierge, et ses juges lui reprochent le choix d'une telle date. La Pucelle, blessée, doit cesser de combattre et, le 9, malgré sa blessure, elle se lève dès l'aube et retourne au combat. Vaines escarmouches. Le samedi 10, retournée au camp de Saint-Denis, Jeanne s'attaque aux ribaudes suivant les guerriers, nommées alors "les amiettes" (et dont Claude Farrère, dans un roman fameux, fera plus tard "Les petites Alliées"). À l'une d'elles, Jeanne dit : "Tu es de Gien. Tu es grosse d'enfant. N'était cela, je te ferais mettre à mort. Tu as déjà laissé mourir un enfant. Tu n'en feras pas ainsi pour celui-ci". Les valets saisirent cette ribaude et la gardèrent jusqu'à sa délivrance d'enfant. Elle reconnut alors que la Pucelle avait dit vrai.

Jeanne, alors, attaqua deux autres ribaudes et, de son épée, frappa l'une d'elles, qui en mourut. À Saint-Denis, elle brisa même sur une de ces "folles femmes" son épée, celle qui lui était "venue divinement" (*Chronique de Jean Chartier*, I, p. 122). On vit là un fort mauvais signe pour Jeanne, car le peuple prêtait un "charme" à cette fameuse épée, trouvée à Fierbois, dans la chapelle de sainte Catherine.

Jeanne, ensuite (14 septembre), a passé la Marne à Lagny, puis la Seine à Bray, l'Yonne près de Sens, séjourne ensuite à Courtenay, Châteaurenard, Montargis, arrive à Gien le 21 septembre où l'armée royale, qu'on ne peut plus payer, se trouve licenciée.

Après la prise de Saint- Pierre-le-Moustier, la Pucelle, privée des subsides royaux, cherche à payer sa troupe, réduite à quelques capitaines. France écrit : "Désireux de voir réduire une place qui interceptait le cœur de la Loire à 30 lieues en amont de leur ville, les habitants d'Orléans, cette fois encore, se montrèrent zélés et magnifiques. On doit les tenir pour les vrais sauveurs du royaume : sans eux, au mois de juin, on n'aurait pas pu prendre Jargeau ni Beaugency. Tout au commencement de juillet, alors qu'ils croyaient à la continuation de la campagne de la Loire, ils avaient fait conduire à Gien leur grosse bombarde, la Bougère. Ils y joignirent des munitions, des vivres et, dans les premiers jours de décembre, sur la demande du roi aux procureurs de la ville, ils dirigèrent sur La Charité toute l'artillerie ramenée de Gien, 89 soldats de la milice urbaine, portant la huque aux couleurs du duc d'Orléans, la croix blanche sur la poitrine, trompette en tête, commandés par le capitaine Boïau, des ouvriers de tous états, maçons et manœuvres, charpentiers, forgerons, les coulevriniers Fauveau, Gervaise, Lefèvre et frère Jacques, religieux du couvent des Cordeliers d'Orléans ". (Extrait cité par France du *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, XII, p. 231).

À Noël 1429, Jeanne, à Jargeau, communie trois fois (Procès, I, p. 106). Le 19 janvier 1430, la Pucelle est invitée, par les Orléanais, à un repas "où ne manquaient ni chapons, ni perdrix, ni lièvres et même un faisan", réception dont France dit : "Beau festoiment, certes, et cérémonieux. Les bourgeois aimaient et honoraient Jeanne, mais dans le repas, ils ne l'observèrent pas finement, car, lorsqu'une aventurière, dans huit ans, se donnera pour elle, ils s'y tromperont et lui offriront le vin de la même manière ; et ce sera le même varlet de la ville, Jacques Leprestre, qui le présentera" (Procès, V, p. 331). Le 8 mars, elle suivit le roi Charles à Sully. Fort mal observée, une trêve signée à Noël suspendait théoriquement les hostilités jusqu'au

15 mars, et fut prorogée jusqu'à Pâques (16 avril 1430). Comment Jeanne quitta-t-elle Sully ? France précise : "On dit qu'elle feignit une promenade, un divertissement, et qu'elle partit sans prendre congé du roi, que ce fut une sorte de ruse innocente et de fuite généreuse (Perceval de Cagny, aux gages du duc d'Alençon, est seul à le dire). Les choses se passèrent de tout autre manière. La Pucelle leva une compagnie de cent cavaliers environ, 68 archers et arbalétriers et deux trompettes sous le commandement du capitaine lombard Barthélemy Baretta".

Chacun sait la suite : Melun, Lagny-sur-Marne (où Jeanne permet à un enfant mort-né de reprendre vie le temps nécessaire à son baptême), Senlis, Soissons, Compiègne où Jeanne entre, avec ses compagnons d'armes, le 13 mai. Dix jours plus tard, elle tente une sortie contre l'ennemi et les portes de la ville sont fermées avant qu'elle puisse entrer à nouveau dans cette cité.

Alors commence le long calvaire qui s'achève par le bûcher de Rouen. Mercredi 21 février 1431, à 8 heures du matin : "L'évêque de Beauvais, le vicaire de l'inquisiteur et quarante et un conseillers et assesseurs dont quinze docteurs en théologie, cinq docteurs en l'un et l'autre droit, six bacheliers en théologie, onze bacheliers en droit canon, quatre licenciés en droit civil, se réunirent dans la chapelle du château. L'évêque siégea seul comme juge" (France, II, p. 219).

Jeanne a chargé l'huissier d'introduire deux requêtes préalables :

- "que des hommes d'Église du parti de la France fussent adjoints en nombre égal à ceux du parti d'Angleterre".

- "qu'il lui fût permis d'entendre la messe".

L'évêque rejeta ces deux requêtes. Chacun connaît ce fameux procès. Anatole France précise toutefois ceci qui, humainement, ajoute à la grandeur du calvaire de la Pucelle : "On était en Carême, Jeanne observait le jeûne très rigoureusement".

- Le vendredi 23 au matin, "les voix vinrent d'elles-mêmes l'éveiller", lui disant : "Réponds hardiment. Dieu t'aidera".

- Le 24 février siégèrent soixante-deux assesseurs, dont vingt nouveaux (p. 234).

- Le 25 février : premier dimanche de Carême. Jeanne, ayant mangé une alose fournie par Cauchon, est prise de vomissements. Les médecins conseillent une saignée. Jeanne parut guérie.

- Le mardi 27, quatrième séance : "Les interrogatoires étaient longs. Ils duraient trois ou quatre heures" (p. 243).

- Lundi 12 mars : mandaté par Jean Graverent, inquisiteur de France, le frère Jean Lemaistre vient siéger parmi tous les juges de Jeanne. Il interroge la Pucelle sur le "Signe". Il lui reproche de n'avoir pas révélé ses visions à son curé, méconnaissant ainsi l'Église militante. Or saint Paul, cité ici par Anatole France, a dit, dans son *Épître aux Galates* (V, 18) : "Si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes plus sous la loi". France, après ce rappel utile, commente : "Hérétique ou sainte : c'était là tout le procès" (p. 266).

L'auteur suit toutes les péripéties du procès avec, pour Jeanne, une sympathie (au sens précis du terme) et une précision tout à fait remarquables.

- Le jeudi 12 avril enfin, "Vingt-et-un docteurs et maîtres se réunirent dans la chapelle de l'évêché et, après avoir examiné les articles, donnèrent une consultation dont le sens était défavorable à l'accusée.

- "Le mercredi 18 avril, Monseigneur de Beauvais et le vice inquisiteur de la foi se rendirent avec plusieurs docteurs et maîtres auprès d'elle, afin de l'exhorter charitablement ; elle était encore très malade". Elle finit par dire : "Je veux très bien que l'Église et les catholiques prient pour moi" (p. 289).

- Le mercredi 2 mai, devant "soixante-trois révérends docteurs et maîtres", elle accepte l'accusation de ces juges résumée par une cédule en français de six articles. Elle interrogea ensuite ses voix qui répondirent : "Si tu veux que Notre Seigneur t'aide, attends-toi à lui de tous tes faits".

- Le mercredi 9 mai, dans la grosse tour du château, elle est menacée de torture, simple intimidation, restée sans suite.

- Mercredi 23 mai : lecture lui est donnée des douze articles de l'abjuration, que France rapporte intégralement (II, p. 300 à 306). Cette lecture est faite par maître Pierre Maurice, qui avait été

recteur de l'Université de Paris en 1428, qui, le 5 juin 1430, avait harangué Henri VI, roi d'Angleterre et de France, lors de son entrée à Rouen, mais qui, homme de culture, possédait dans sa bibliothèque les *Comédies* de Tércence et l'*Énéide* de Virgile (France, II, p. 306). Jeanne est alors conduite en prison et revêt une robe que lui donne la duchesse de Bedford.

- Or, dès le dimanche 27 mai, toute la ville de Rouen bruit de cette rumeur : "Jeanne a repris son vêtement d'homme. C'est le dimanche de la Trinité".

- Lundi 28 : Cauchon et ses assesseurs vont au château, dans la cellule de Jeanne, qui a "le visage plein de larmes et défiguré par une terrible douleur" (p. 326). Ils l'interrogent.

- Le 29, ils délibèrent dans la chapelle de l'archevêché. Le seigneur abbé de Fécamp déclare : "Jeanne est relapse... À nous, juges, de la déclarer hérétique et de l'abandonner à la justice séculière".

- Mercredi 30 mai 1431 : dans la matinée, la sentence de mort sur le bûcher lui est notifiée. Jeanne demande à frère Martin une confession (la deuxième) et la communion. "Un clerc nommé Pierre apporta le corps de Notre Seigneur, mais d'une façon irrévérencieuse, sur une patine enveloppée du linge dont on couvre le calice, sans lumières, sans cortège, sans surplis et sans étole" (p. 335).

Vers 9 heures du matin, Jeanne sort de la prison où elle était enchaînée depuis 178 jours, est mise dans une charrette et menée à la place du Vieux Marché, lieu de son supplice où se dressent trois échafauds, deux pour les juges et les prélats, le troisième pour la Pucelle. 160 hommes d'armes anglais ceinturent la place. Le chapitre XIV du tome II, citant en référence un opuscule publié à Orléans en 1891 par l'abbé Cochard, s'achève en ces termes : "De peur qu'on ne vînt recueillir les restes de Jeanne pour en faire des sorcelleries ou quelques maléfices, le bailli les fit jeter à la Seine".

À la dame des Armoises, Anatole France donne sa véritable importance, tenue pour négligeable. Il en parle en ces termes : le 13 avril 1436, Richemont entre dans Paris. Or un mois après, "une fille âgée de 25 ans environ, qui, jusque-là, s'était fait appeler Claude, parut en Lorraine et fit connaître à plusieurs seigneurs de la ville de Metz qu'elle était Jeanne la Pucelle. Au lieu-dit "La Grange aux Ormes", dans une paroisse voisine de Metz, elle fixa rendez-vous aux deux frères de Jeanne : l'aîné, dit "Petit Jean" et le cadet, Pierre, dit "Pierrot", "qui la reconnurent aussitôt pour leur sœur".

Le lundi 21 mai, les frères du Lys, Jean et Pierre, conduisirent cette Claude qui disait être Jeanne à Vaucouleurs, puis dans la région. Protégée par la duchesse de Luxembourg, la prétendue Pucelle rencontra chez elle Robert des Armoises, seigneur de Tichemont, qu'elle épousa, et partit vivre en sa compagnie à Metz, dans l'hôtel de celui-ci, devant l'église Sainte-Ségoène, au-dessus de la porte Sainte-Barbe (avant le 7 novembre 1436). France écrit : "En son logis, devant l'église Sainte-Ségoène, la dame des Armoises mit au monde deux enfants. Il y avait en Languedoc un honnête écuyer qui, s'il apprit ces naissances, douta fort que Jeanne la Pucelle et la dame des Armoises fussent la même personne ; c'était Jean d'Aulon, l'ancien maître d'hôtel de Jeanne, car il ne la croyait pas faite pour avoir des enfants, ayant obtenu à ce sujet la confiance de femmes bien instruites" (Procès, III, p. 219).

Le 1<sup>er</sup> août 1439, la dame des Armoises est reçue à Orléans. "Si les habitants la reconnurent pour la vraie Pucelle Jeanne, ce fut moins par leurs yeux, assurément," dit France, "que sur la foi des frères du Lys. Ils l'avaient si peu vue, quand on y songe !". La dame des Armoises quitta la ville fin juillet, "départ brusque et précipité". La table était servie. Or, "le repas eut lieu sans elle".

Cette dame se rend ensuite à Tours, puis en Poitou et s'y mit au service de Gilles de Rais. Or, elle pratiquait la magie, au dire de l'inquisiteur de Cologne.

Au printemps 1440, elle se rend à Paris où elle est arrêtée, hissée dans la cour de mai, sur la table de marbre, et "montrée au peuple qu'elle avait abusé. Suivant la coutume, on la prêcha et on la contraignit à se confesser publiquement" (II, p. 372 - 373). Dès lors, elle dut retourner vivre et mourir chez son mari, à Metz. Et Anatole France de conclure : "Le succès de cette supercherie avait duré quatre ans. Il ne faut pas en concevoir trop de surprise... Toujours les imposteurs,

comme la dame des Armoises, trouvent des gens qui les croient... Encore cette fausse Jeanne n'en imposa si longtemps que grâce à l'appui que les frères du Lys lui prêtèrent. Furent-ils dupes ou complices ? .... S'ils ne furent pas dupes, quelle raison donner de leur conduite ? Ils avaient beaucoup perdu en perdant leur sœur... Pierre du Lys sortait des prisons bourguignonnes ; la dot de sa femme avait payé sa rançon et il se trouvait dans un complet dénuement. Jean, bailli de Vermandois, n'était guère mieux dans ses affaires. Cela explique bien des choses..."

Pour l'auteur du *Lys Rouge*, les frères de Jeanne furent peut-être influencés "par des serviteurs indiscrets du roi de France, Charles VII, qui souffrait cruellement dans son honneur de la condamnation et du supplice de Jeanne" (II, 375).

Effectivement, "le 7 novembre 1455, Isabelle Romée et ses deux fils, suivis d'un long cortège d'honorables ecclésiastiques et de prudes femmes, vinrent en l'église Notre-Dame de Paris demander justice aux prélats, commissaires du Pape" en annulation du procès de condamnation de la Pucelle.

- 16 juin 1456 : le jugement de 1431 est "déclaré injuste, mal fondé, inique, frappé de nullité".

Conclusion de l'ouvrage : mercredi 22 juillet 1461 : mort de Charles VII. Jeudi 6 août : son corps est inhumé à Saint-Denis. Thomas de Courcelles en fait l'éloge funèbre. Or, c'est "l'assesseur de Rouen qui avait, plus âprement que tout autre, poursuivi la cruelle condamnation de la Pucelle".

## DÉBAT

**Gérard Lauvergeon** : Savez-vous pour quelles raisons A. France a écrit ce livre en 1908 ? Le place-t-il dans l'exaltation patriotique de l'avant-guerre de 1914 ? Veut-il mettre en exergue les grands noms de l'Histoire de France au moment où les menaces de guerre s'accroissent ?

**J.-H. Bauchy** : Anatole France a travaillé à sa *Vie de Jeanne d'Arc* pendant plus de vingt ans. Victor du Bled écrivait dans la *Revue illustrée* du 1<sup>er</sup> septembre 1887, p 184 : "Anatole France a sur le chantier quatre ouvrages dont il nous lit parfois des fragments et dont nous espérons beaucoup pour sa gloire : une *Jeanne d'Arc*, un *Racine*, un *Fouquet* et un roman intitulé *Les Autels de la peur*."

- Dès le 15 octobre 1876, il publiait dans *La République des Lettres* un article intitulé : La mission de Jeanne d'Arc. Puis...

- 2 mai 1891 : *Les fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans*.

- 1891 : *Jeanne et Hercule* [!]

- 1893 : *Archange et bergère, La légende dorée, Voyantes et Hallucinées* et enfin *La vraie Jeanne d'Arc*.

- 17 février 1894 : *Une sainte nouvelle* et *La canonisation de Jeanne d'Arc* [qui ne datera que de 1919].

- 1<sup>er</sup> avril 1890 : *Jeanne d'Arc et les fées*.

- 16 novembre 1890 : *Merlin l'enchanteur et la vocation de Jeanne d'Arc*.

- 11 avril 1896 : il la situe parmi *Les prophétesses d'hier et d'aujourd'hui*.

- 15 septembre 1902 : *L'arbre, la fontaine et les fées*.

On pourrait multiplier ces références. Le phénomène "Jeanne d'Arc" interpelle (comme on dit) Anatole France à la manière d'une héroïne qu'il connaît historiquement par Champion et par Brousson, et dont il essaie de décortiquer l'importance en tant que mythe populaire.

**Danièle Michaux** : Lorsque mes parents ont acquis la Cour-Dieu en 1946, une clef d'une chambre était accrochée à un rond d'os sur lequel était écrit : "Chambre de Jeanne d'Arc". Savez-vous si on peut trouver une trace historique du fait qu'elle aurait dormi une nuit à l'abbaye ?

**J.-H. Bauchy** : Dans son *Histoire de la Cour-Dieu*, Louis Jarry estime (p 101) que les Cisterciens d'Ingrannes, à cette époque de troubles et de désordres, ont fui la forêt d'Orléans pour gagner un lieu de refuge appelé "la maison abbatiale" ou "l'hôtel de la Cour Dieu", située sur la paroisse de Saint-Pierre-Lentin, au coin des rues de

la Cloche percée et de la Biche, tenant à l'hôtel de la Biche et à l'hôtel de l'Aumône d'Orléans, dans la coursive de l'aumône.

Cependant, même abandonnés par les religieux, les lieux ne furent certainement pas détruits. Or Jacques Soyer, dans ses *Voies antiques de l'Orléanais*, parle du Chemin des bœufs qui, traversant la forêt des Loges, permettait aux bouviers du Bourbonnais de conduire leurs bestiaux aux boucheries parisiennes. Jacques Soyer précise (p. 102) : "C'est un raccourci qui passait par Bellegarde, permettant aux habitants de la région de Gien et de Saint-Benoît-sur-Loire d'atteindre Paris ou Melun par Pithiviers, sans passer par Orléans. C'est fort probablement la route que suivit Jeanne d'Arc en avril 1430 pour aller de Sully-sur-Loire à Melun.

La Cour-Dieu, paroisse d'Ingrannes, se situait exactement sur ce parcours, ce que Louis Jarry, quand, en 1864, il visita les lieux avec le dessinateur Pensée, a fort bien pu préciser aux propriétaires de l'époque.

**Michel Monsigny** : Est-ce que l'œuvre d'Anatole France a été utilisée dans le procès en canonisation de Jeanne d'Arc ?

**J.-H. Bauchy** : L'œuvre d'Anatole France ne pouvait être ignorée lors du procès de canonisation de Jeanne d'Arc, ni du postulateur, ni du procureur, le fameux avocat du Diable. Ils avaient tous deux références communes, publiées par Quicherat : Procès de condamnation (trois volumes signés Ed. Klincksieck à partir de 1960, et celui en nullité de la condamnation (même éditeur, 1977, en deux volumes texte latin). France, par Champion et Brousson, connaissait et citait ces textes fondamentaux, cf. étude de M<sup>gr</sup> Brun : *Les péripéties de la canonisation de Jeanne d'Arc*, in BSAHO, tome 6, n°43, p. 121.

## LE BARON ROGER (1789-1849)

### GOUVERNEUR DU SÉNÉGAL, DÉPUTÉ DU LOIRET<sup>1</sup>

#### Gabin Caillard

C'est Jacques François Roger, le fameux "Baron" qui conçut et commença de réaliser le projet d'une agriculture moderne.  
Léopold Sédar Senghor

#### RÉSUMÉ

*Né en 1787 à Longjumeau, Jacques François Roger est avocat à la Cour de Cassation. Les occupations traditionnelles du palais de justice conviennent mal à son tempérament curieux et ardent. Il cherche une autre activité et sollicite un emploi aux colonies. En juin 1819, il est nommé directeur de l'habitation royale que Louis XVIII vient de créer au Sénégal. Gouverneur du Sénégal en juillet 1821, Roger, suite à l'abolition de la traite, est chargé de transporter le travail là où se trouvent les ouvriers, puisqu'on ne peut plus les transporter là où se trouve la travail. Il tente de faire du Sénégal une colonie d'exploitation. Fait baron en 1824, il quitte le Sénégal en 1827, en mauvais état de santé.*

*Propriétaire du château de la Motte à St Firmin-sur-Loire, près de Briare, depuis 1824, il est député de l'arrondissement de Gien en 1833 et le reste jusqu'à sa mort du choléra en 1849.*



Jacques François Roger est né le 26 janvier 1787 à Longjumeau. Fils de Maître Jacques Roger, procureur fiscal du baillage de Longjumeau, il a été baptisé dès le 28 en l'église St-Martin. Autour de lui se pressaient son parrain et oncle maternel, Maître François Chobert, huissier à cheval au Châtelet de Paris, et sa marraine, épouse de Maître Jacques Eustache, notaire à Longjumeau. Le monde de la basoche est l'univers de Jacques François. Sa vie est tracée. Il montre des dispositions au travail et un goût pour l'étude. Il est élève de l'institution Savouré à Paris, à une époque où l'enseignement public était encore peu développé. Il fait son droit au moment où la faculté vient d'être réorganisée par Napoléon I<sup>er</sup> et il en est un des premiers élèves. Il devient avocat et se crée vite une place enviable. Jacques François Roger est initié franc-maçon très jeune. À l'époque de Napoléon I<sup>er</sup>, qui n'aime guère les philosophes, l'activité des loges est avant tout littéraire et musicale. Néanmoins, l'orateur adjoint de la loge St-Jean du Grand Orient de France se fait remarquer avec un conte dont il est l'auteur et qui a



(Archives départementales du Loiret)

<sup>1</sup> Séance du 16 octobre 2008.

pour titre "Janus et saint Jean". L'auteur, c'est Jacques François Roger, souverain commandeur.

En 1813, Roger est avocat à la Cour de Cassation. Sa notoriété s'affirme et la mère Javouhey, fondatrice de l'Institut des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, le choisit comme conseil. Cette relation professionnelle sera bientôt bénéfique pour Roger. Mais les occupations traditionnelles du palais de justice conviennent mal au tempérament curieux et ardent de Roger. Il cherche et veut une autre activité. Dans le Paris de la Restauration, où soixante loges fonctionnent, François Roger, membre éminent du rite écossais philosophique (il a 28 ans), publie une plaquette intitulée *Conseils aux électeurs de 1815*, qui est le reflet de la pensée politique des bourgeois libéraux et, sans doute, la révélation de ses ambitions personnelles. Roger jette l'exclusive sur le personnel politique qui occupait la scène depuis vingt-cinq ans. Il précise : "N'introduisez donc pas dans le Corps Législatif d'anciens émigrés, quelque bons français qu'ils soient d'ailleurs... Évitez avec autant de soin les personnes, même les plus recommandables, qui ont déjà figuré dans la Révolution, soit comme républicains, soit comme impérialistes outrés". Et Roger poursuit : "Il faut à la France des représentants tout neufs, qui paraissent vierges sur la scène du théâtre politique". Il estime que la représentation nationale n'est pas une récompense due aux fonctionnaires publics et aux militaires. Et cependant, rien ne se passe pour lui en 1815. Mais il sera député du Loiret de 1831 à 1849.

Revenons à 1815. Un élan vers les choses extraordinaires le pousse à quitter sa patrie. À trois reprises, il sollicite un emploi aux colonies. Dès le retour des Bourbons, en 1815, Roger essaie de se faire nommer directeur des domaines. En 1818, il postule pour le poste de procureur général à l'île Bourbon. En 1819, il est candidat au poste de procureur du roi au Sénégal. Il échoue les trois fois, peut-être parce qu'il est soupçonné d'avoir des opinions politiques avancées, influencées par Jean-Jacques Rousseau, et teintées de républicanisme.

En juin 1819, sans doute grâce à l'appui de la mère Javouhey, le ministre de la Marine confie à Roger la direction de l'habitation que le roi Louis XVIII venait de créer au Sénégal sur les fonds de sa liste civile. La colonie du Sénégal, au moment où Roger va débarquer, se limite à l'île de Gorée, à la ville de Saint-Louis et ses abords immédiats et à quelques comptoirs fortifiés sur le fleuve Sénégal. La France s'est installée sur la côte d'Afrique au XVII<sup>e</sup> siècle et Saint-Louis a été fondée en 1650.

Depuis, elle a exercé des activités commerciales à Saint-Louis et sur le fleuve, la traite des noirs à Saint-Louis et à Gorée. Cependant, il faut payer des tributs aux souverains locaux, même à Saint-Louis au roitelet de Sor. Saint-Louis a été prise par les Anglais à plusieurs reprises et, pour la dernière fois, en juillet 1809, lorsque les mers furent pratiquement interdites aux vaisseaux de Napoléon I<sup>er</sup>. Le traité de Paris, à la chute de l'Empire, rendit à la France les quelques possessions coloniales qui lui appartenaient le 1<sup>er</sup> janvier 1792, et notamment tous les établissements de la côte occidentale d'Afrique.

Au Sénégal, le retour du drapeau français fut lent. Les Anglais manquaient d'empressement à quitter les lieux et la France tardait à y revenir. Le gouverneur Schmaltz, désigné pour administrer les possessions du Sénégal, s'embarque sur le bateau *La Méduse* le 17 juin 1816 et, s'il peut prendre place sur un canot et échapper au naufrage, son arrivée à Gorée fut difficile et son entrée à Saint-Louis n'intervient qu'en janvier 1817. Il constate que l'abolition de la traite des noirs et la lutte contre les bateaux négriers affectent les négociants sénégalais et les chefs noirs et les privent de leurs ressources. Le commerce se fait toute l'année sur le bas fleuve : sel, peaux de bœuf. La grande traite, impliquant la remontée du fleuve Sénégal, n'est possible que de juin à décembre. Elle porte sur la gomme, le morfil c'est-à-dire l'ivoire des défenses brutes d'éléphant, l'or du Bambouk.

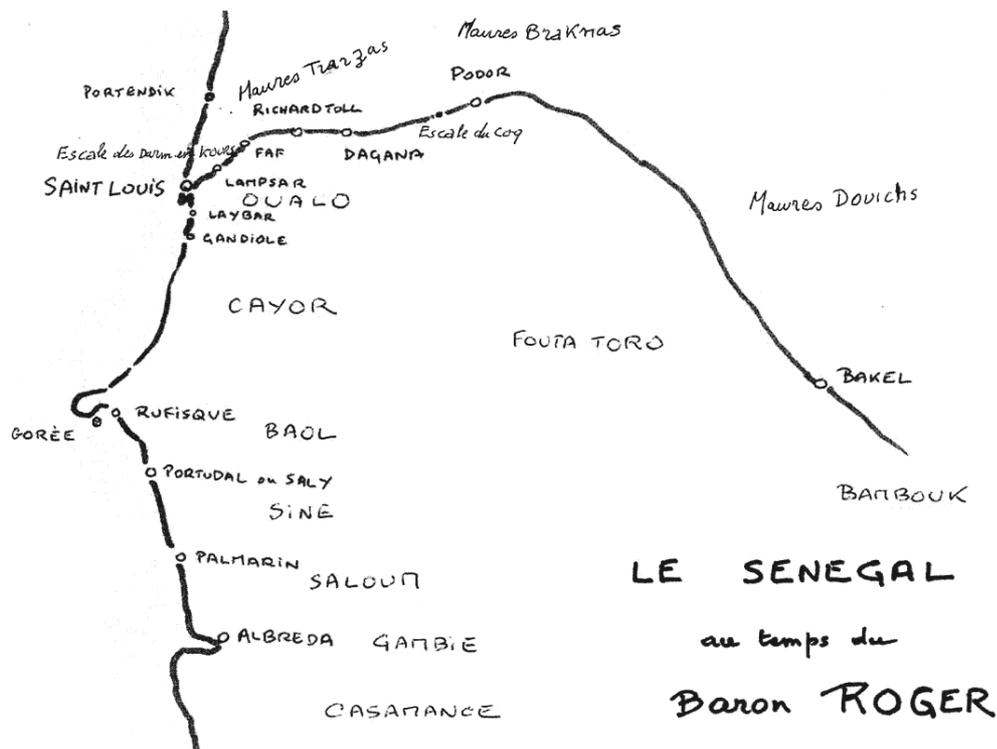
Les instructions données à Schmaltz préconisaient l'exploitation des ressources locales avec la participation de la population. Il devait renouer les relations avec les princes environnants, obtenir des concessions territoriales pour des colons européens, élargir les productions agricoles. En bref, il fallait faire du Sénégal une colonie d'exploitation.

Le roi de France, avant la Révolution, avait à Saint-Domingue, aux Antilles, une habitation. Au Sénégal, il s'agissait, grâce à l'habitation royale, de donner de l'impulsion aux cultures et d'établir une exploitation modèle. L'emplacement choisi pour cette habitation, avant l'arrivée de Roger, était situé à Koïlel, à quelques kilomètres de Saint-Louis. Notre nouveau gentleman farmer se met au travail. Il construit un pavillon en rôniers et pisé, crépi à la chaux, avec fondations en briques. Il y ajoute des magasins, un mur d'enceinte, sorte de *tata*, et un village pour les ouvriers. Dans la zone d'inondation et sur les hauteurs avoisinantes, il plante des cotonniers. Il sème du mil en abondance. Il installe un jardin d'acclimatation où il essaye la culture des plantes potagères, les arbres fruitiers, la canne à sucre, l'indigo.

Être gérant de culture ne saurait suffire à Roger. Peu après son arrivée à Saint-Louis, il obtient l'intérim de procureur du roi, poste qu'il avait sollicité en vain précédemment. La préparation de l'ordonnance du roi du 7 janvier 1822 sur l'organisation judiciaire du Sénégal est certainement beaucoup redevable à Roger. Le préambule indique que "le petit nombre des habitants et des procès ne permet pas d'y introduire les formes et les tribunaux établis en France". Ainsi, s'il y a une procédure d'appel, la présidence du conseil d'appel est assurée par le gouverneur, ce qui laisse entrevoir des failles sur l'indépendance de la justice.

Le gouverneur Schmaltz est relevé en 1820. La colonie d'exploitation reste un mirage, le coton et l'indigo un fantasme, une tentative quasi infructueuse. Le capitaine de vaisseau Le Coupé lui succède. En 1821, Roger rentre en France métropolitaine, produit des mémoires au ministère de la Marine et un plan de colonisation du Sénégal, fondé sur la paix, le développement de cultures qu'il prétend facile et fructueux, le respect de l'indigène et l'exemple du travail européen. Il proclame : "Ce n'est pas à coups de canon qu'il faut faire la guerre, c'est à coups de pioche". Le ministre, marquis de Clermont-Tonnerre, est séduit, mais il n'est pas de tradition de confier le gouvernement du Sénégal à un avocat, devenu colon. Le poste est destiné à des marins de grade élevé. Roger fait appel à ses relations, la mère Javouhey et le président de la Cour de Cassation, de Sèze.

Louis XVIII nomme Roger gouverneur (ou plus exactement administrateur et commandant) du Sénégal le 26 juillet 1821 et chevalier de la Légion d'honneur le 24 octobre 1821. Et le 1<sup>er</sup> février 1822, le voilier *Panthère*, mouillé devant Rochefort, lève l'ancre et part pour Saint-Louis.



À bord, il y a François Roger qui rejoint son poste et la mère Javouhey, avec dix sœurs de Saint-Joseph de Cluny, qui vient fonder une mission au Sénégal. Elle en a installé une à l'île Bourbon (la Réunion) en 1817. Après le Sénégal, elle créera des missions en Guyane en 1822, aux Antilles en 1823, et en Guinée en 1828. Louis-Philippe a dit d'elle : "C'est un grand homme". L'opinion publique l'a surnommée "la mère des noirs".

François Roger est un des quatorze gouverneurs qui se sont succédés à Saint-Louis entre 1817 et 1854, date de l'arrivée du colonel Faidherbe au Sénégal. Il faut y ajouter les dix-sept intérimaires qui ont comblé les vides des absences des titulaires. Ce qui signifie un manque de continuité dans l'action du Chef de territoire. Roger a la particularité d'être un civil, difficilement accepté des officiers de marine qui l'entourent. D'ailleurs, le dictionnaire des parlementaires de Robert et Cougny (1890), en a fait, sans rien vérifier, un officier de marine. Deuxième particularité, il connaît le Sénégal à sa prise de fonction, puisqu'il y a fait un séjour de deux ans pour le compte personnel du roi. Troisième particularité, il va rester longtemps à son poste, plus de six ans, ce qui est également un cas unique. Les instructions du directeur des colonies au ministère de la marine, Mauduit, sont très précises : "Coloniser est le grand but de votre mission. Le reste de vos fonctions, tout importantes qu'elles sont, peut, en quelque sorte, n'être considéré que comme moyen d'arriver à cette fin essentielle".

Dans un nota page 246, des *Fables sénégalaises*, qu'il publie en 1828, Roger résume son action : "À mon arrivée au Sénégal, il ne s'y trouvait pas un arbre à fruit, pas une plante utile, pas la moindre trace de ces richesses végétales qui, compagnes de l'homme civilisé dans tous les pays et selon les climats, le suivent pour fournir à ses besoins, à ses plaisirs... J'ai conçu qu'il y aurait une gloire vraie, une vive satisfaction à doter ces contrées de végétaux des deux mondes, cultivés par des nègres libres. Mes mains ont dirigé la première charrue, planté le premier arbre, cueilli les premiers fruits. J'ai vu réussir mes essais."

C'est le retour à une action strictement économique, au détriment du commerce. Roger est persuadé que la croissance d'une société sous-développée se fonde sur l'agriculture. Le commerce doit abandonner ses pratiques corrompues et devenir l'auxiliaire de l'agriculture en incitant les paysans à produire et à s'assurer un niveau décent.

Depuis le traité de Paris et après que Napoléon I<sup>er</sup>, de retour de l'île d'Elbe, au début des Cent jours, lui qui avait rétabli l'esclavage en 1802, eut aboli la traite des esclaves le 29 mars 1815, l'idée s'était répandue que, ne pouvant plus transporter les ouvriers là où se trouvait le travail, on transporterait le travail là où se trouvaient les ouvriers. Au plus grand regret des commerçants saint-louisiens, les navires de guerre anglais et français avaient dorénavant le droit de visite. La traite essayait de subsister, mais elle était assimilée à la piraterie. Un navire confisqué pouvait être brûlé. C'est à cette époque qu'une société américaine installa, à partir de 1822, des esclaves noirs libérés dans une région d'Afrique occidentale qui deviendra, en 1848, le Liberia. La *Sierra Leone Company* l'avait précédée dès 1792 en créant Freetown et en y installant des noirs rapatriés d'Amérique. La colonisation du Sénégal paraissait une solution excellente au problème que la suppression de la traite posait. Le gouverneur Schmaltz avait fait rapport pour indiquer que le Sénégal se prêtait à la culture, par des bras libres, des denrées dites coloniales. Mais à son départ, en 1820, rien n'avait été fait.

À son arrivée à Saint-Louis, le gouverneur Roger trouve des jardiniers botanistes qui dépendent, à cette époque, du service de santé, comme les chirurgiens et les pharmaciens de la marine. Roger tente de mettre en place en différents lieux, toujours à proximité du fleuve, ce qu'il a réussi à Koïlel. Sa réussite avait été un peu moins effective qu'il l'a déclaré dans ses rapports. Lui, qui va œuvrer tout le long de sa vie pour l'abolition de l'esclavage, éprouve pour les "naturels" une sympathie vive et il leur trouve de vraies qualités : "Je crois que notre population indigène, malgré quelques formes qui surprennent au premier aspect, vaut au moins ceux de la dernière classe du peuple en Europe."

En direction de la métropole, Roger s'attache à combattre la réputation d'insalubrité qu'on a faite au Sénégal, ce qui la prive de crédits, de capitaux et de main-d'œuvre. Dès sa prise

de fonction, il suggère au ministre de faire insérer sa proclamation d'arrivée au Sénégal dans les journaux et d'attirer l'attention sur les avantages accordés aux cultivateurs. Il lui faut immédiatement recruter et former des agents destinés à étudier les aptitudes du pays et à les mettre en valeur. Il trouve un auxiliaire qui va devenir le pivot de son œuvre agricole : le jardinier Richard, qui est déjà au Sénégal depuis cinq ans en 1822. Richard va mettre en place le jardin d'essai qui porte son nom près de Dagana. Les Sénégalais, indépendants depuis 1960, ont conservé le nom de Richard-Toll à ce jardin d'essai et au village attenant qui est devenu une ville de 49 000 habitants, où prospère l'industrie de la canne à sucre. Toll veut dire champ, cultures, jardin en oulof. Le nom original du village était Ndiokouk. Richard va avoir la haute main sur tous les établissements entretenus par le gouvernement et qui tendront toujours à être des champs d'expérience plutôt que de véritables exploitations.

Pour parvenir à ses fins, Roger doit faire face à plusieurs séries de problèmes. D'abord le recrutement de personnel technique et de main-d'œuvre. En dehors de Richard, les jardiniers botanistes du gouvernement, dont l'effectif variera entre 12 et 18, ne lui donneront jamais satisfaction. Il a besoin de spécialistes, soit détachés, soit sur contrat : arpenteurs, un indigotier qu'il a beaucoup de difficulté à trouver et qui ne viendra qu'en 1825, chimistes, comptables, ouvriers d'art pour le charronnage et la forge. Roger essaye d'attirer les militaires des garnisons sénégalaises en fin de contrat. Il tente même de faire détacher des militaires en exercice. Mais là, il se heurte au ministère qui invoque des raisons sanitaires. Les militaires ne doivent pas être exposés, selon la dépêche ministérielle du 19 mai 1824, à "l'influence des rayons du soleil pendant les heures les plus chaudes de la journée". À ce sujet, il convient de noter que, dès 1822, la quinine, découverte par Pelletier et Caventou, a été distribuée aux garnisons du Sénégal et que les morts par paludisme diminuent rapidement.

Roger désire s'entourer d'auxiliaires soit métis locaux, soit originaires de la Martinique et de la Guadeloupe, pour diriger la main-d'œuvre indigène. Cette expérience sera peu fructueuse. Une seule exception : Paul Holle, le futur défenseur de Médine. Il lui faut de la main-d'œuvre en nombre. Elle ne peut être qu'indigène. Son rêve, il l'exprime dans un roman, *Keledor*, publié en 1828, et qui vient d'être réédité en 2007 par les éditions L'Harmattan. C'est l'histoire d'un jeune noir, originaire du Fouta Toro, capturé comme esclave en 1797, transporté à Saint-Domingue. Après trois ans de vie comme esclave, durant lesquels il se marie avec une esclave et devient père, il s'enfuit du domaine où il travaille, devient nègre marron et rejoint Toussaint Louverture qui a organisé la révolte à Saint-Domingue. Il se bat en homme libre et en retrouvant des noirs du Fouta décide de rentrer chez lui via les Canaries. Il arrive à Saint-Louis et retrouve le village de ses ancêtres entièrement détruit. Il rejoint les bords du fleuve où il pourra reprendre les travaux agricoles et produire des cultures coloniales, comme à Saint-Domingue, en homme libre !

La main-d'œuvre, Roger essaye de la faire venir des Canaries. Il reçoit également des déportés des Antilles en 1824. Il dirige sur Richard-Toll les condamnés du bagne local, pour leur faire construire des routes. Dans ses instructions, Roger précise qu'ils doivent être employés "à des travaux de peine, autant que possible dans le voisinage de la maison".

Il établit l'engagement à temps inspiré de l'article 1780 du *Code civil*, dans le chapitre consacré au "louage des domestiques et ouvriers". Les captifs, car il y en a toujours mis en esclavage par d'autres noirs, sont rachetés et affranchis. Mais ils s'engagent à travailler pendant un certain temps (sept à quatorze ans) pour le gouvernement ou des particuliers. C'est en fait un régime de transition entre la libération des Noirs et l'esclavage. Les engagés peuvent travailler pour leur propre compte en dehors des heures ordinaires de travail. Roger organise des campagnes de recrutement dans les régions proches de Saint-Louis, le Oualo et au-delà dans le Cayor et le Fouta-Toro. Il s'agit d'une main-d'œuvre de complément pour une durée limitée, au minimum deux mois. Roger veille à ce qu'il soit assuré une nourriture suffisante et régulière.

Deuxième série de problèmes pour Roger : les recherches techniques. Les instructions gouvernementales prescrivaient à Roger de subordonner autant que possible le développement des cultures à des essais sérieux. L'habitation royale de Koïlel avait constitué un premier chantier. Dès son arrivée comme gouverneur, Roger crée le jardin d'essai de Richard-Toll. On disait à l'époque "jardin de naturalisation". Des bâtiments sont construits et, à cet effet, il est mis en

service un four à briques, qui se substitue aux briques crues en banco. Une noria, machine à monter l'eau, est installée. Une douzaine de bœufs de labour sont importés. Dès septembre 1822, le manioc, les bananiers, les manguiers, les goyaviers, les caféiers sont mis en culture. La canne à sucre, qui réussira si bien un siècle et demi plus tard, l'indigo, plante industrielle sur laquelle Roger compte beaucoup, sont également tentés. Richard-Toll sera tout le temps du gouvernement Roger une entreprise florissante. En 1824, au retour de son voyage en France, Roger demande à Richard d'étendre ses essais sur plusieurs établissements. Il l'envoie à Cayenne pour étendre le champ des cultures coloniales.

Roger veut acclimater des cultures potagères européennes qui se révèlent possibles en saison sèche, de décembre en mai. Les arbres fruitiers (cerisiers, poiriers, pommiers) sont tentés, mais Roger constate vite qu'ils appartiennent à des climats trop différents de celui du Sénégal pour qu'il ait l'espoir de les voir réussir. Il l'indique dans une dépêche au ministre du 6 février 1823, c'est-à-dire un an après son arrivée comme gouverneur. Il tente également les cultures du bassin méditerranéen : olivier, jujubier, pistachier, oranger, figuier, mûrier. La vigne est essayée en 1824 ; mais seul l'oranger peut vraiment s'acclimater. Roger se lance dans les plantes tropicales exotiques : le coton, plusieurs espèces sont expérimentées, la préférence est donnée au coton égyptien ; le roucouyer qui permet une teinture orangée. Le climat se révèle insuffisamment humide pour le théier, le cacaoyer, le caféier. Roger, dans le secteur des plantes oléifères, essaye le sésame et le ricin. Il tente même de planter des acajous.

Naturellement il n'oublie pas les plantes utiles indigènes, le riz sec et la pistache de terre ou arachide. Il en fait extraire de l'huile et, dans un rapport au ministre de septembre 1827, indique qu'elle lui semble d'excellente qualité. Mais il n'en résulte rien. L'arachide avait été introduite par les négriers portugais au XVI<sup>e</sup> siècle et était cultivée en petites quantités par les Ouolofs qui l'utilisent pour graisser et agrémenter leurs plats. En 1834, les Bordelais Devès et Chaumet proposèrent l'établissement d'une huilerie à Saint-Louis. Ils n'obtinrent pas l'autorisation. Ce n'est qu'en 1849 que des essais sérieux furent effectués. La culture de l'arachide fit de rapides progrès, jusqu'à devenir la quasi-monoculture du Sénégal au XX<sup>e</sup> siècle. Gouverneur du Sénégal en 1850, Protet fut plus clairvoyant que Roger en proclamant : "Les arachides doivent sauver le pays."

Roger fait étudier les terrains et, dès 1822, il envoie des caisses en métropole pour analyse. Il introduit des outils aratoires, notamment pour le labourage. Pour égrener le coton, il obtient du Conservatoire des Arts et Métiers une machine qui donne satisfaction. Il introduit le mûrier qui pousse bien, mais les vers à soie, qui ne sont pas détruits par les oiseaux et les fourmis, s'accommodent très mal du climat du Sénégal.

Dans ses correspondances avec le Ministère, Roger fait montre d'enthousiasme. C'est une habileté diplomatique. Dans ses rapports avec ses collaborateurs immédiats, l'optimisme se transforme souvent en doutes, craintes, angoisses. Il convient de remarquer que toutes les recherches de Roger ont été conduites en un temps limité : entre cinq et six ans. Les plus intéressantes étaient à peine ébauchées quand il a quitté le Sénégal.

Après le jardin d'acclimatation de Richard-Toll, Roger crée d'autres établissements à Faf, Dagana et Bakel. Dagana et Bakel restent essentiellement des jardins de poste. Faf, par contre, prend immédiatement le caractère d'une vaste plantation spécialisée dans les grandes cultures, en particulier le coton, et destinée à servir d'exemple aux concessionnaires. Car l'ambition de Roger est d'entraîner les commerçants et les propriétaires, en particulier de Saint-Louis, dans son expérience de développement de l'agriculture. Des concessions de cent trente hectares sont proposées gratuitement aux personnes qui justifient posséder au moins cinq mille francs sur le territoire. Les bénéficiaires doivent s'engager à défricher quinze hectares les six premiers mois et le tiers de la concession au bout de deux ans. Il est attribué quinze concessions en 1822, quatorze en 1823, neuf en 1824, cinq en 1825, quatre en 1826. C'est dans le secteur de Lampsar qu'il y a le plus de concessions

Pour encourager les cultures, le baron Roger crée des primes. En 1825, il est recensé 3 449 000 pieds de cotonnier dans les établissements particuliers, 1 184 000 pieds dans les

établissements appartenant au gouvernement. Malheureusement, il y avait de la fraude. Raffenel, qui réalisa une mission à l'intérieur du Sénégal, rapporte, dans le compte rendu de son voyage, ce qu'il a appris à ce sujet : "Lorsque la visite de l'inspecteur était annoncée, les chefs de culture faisaient ficher en terre, pendant la nuit, des branches de cotonnier et d'indigotier et, à la faveur de cette grosse supercherie, le nombre des plants, s'accroissant facilement dans une proportion indéfinie, non seulement donnait droit à des primes d'un prix élevé, mais encore entraînait à faire sur la prospérité des cultures des rapports inexacts qui entretenaient une erreur déplorable. La fraude ne s'arrêtait pas là : elle spéculait aussi sur les travailleurs pour percevoir des subventions indues. On trompait les inspecteurs sur le nombre des ouvriers en faisant répondre à l'appel des hommes qui n'étaient pas occupés à la culture." Roger abandonne les primes à la plantation et adopte les primes à l'exportation. Les chiffres en ce domaine sont peu encourageants : pour le coton six tonnes, sept en 1822 ; six tonnes deux en 1823 ; vingt-et-une tonnes sept en 1824 ; quatorze tonnes huit en 1825. Il n'y a aucune exportation pour l'indigo.

En 1826, la somme allouée pour les récompenses agricoles n'atteint que les 2/5<sup>èmes</sup> du crédit prévu au budget. En quatre ans, les dépenses de colonisation se sont élevées à 1 250 000 francs, mais les recettes n'atteignirent que 138 000 francs. Le gouverneur Roger était surnommé, dans certains milieux, "Le grand primivore"». Roger fit construire près du jardin d'essai de Richard-Toll une gentilhommière à la façon du XVIII<sup>e</sup> siècle finissant. On a dit qu'elle était sa garçonnière et qu'il y organisa des parties fines. Ce château fut habité par Faïdherbe, gouverneur du Sénégal à deux reprises de 1854 à 1861 et de 1863 à 1865. Il fut ensuite transformé en monastère, puis en école. Il abrite aujourd'hui un musée, dit du baron Roger, visité par les touristes. Il est en assez mauvais état. La forêt qui l'entoure a été classée et reconnue aire du patrimoine culturel par l'Unesco.



Résidence de Roger à Richard -Toll

Si les instructions ministérielles prescrivaient à Roger de faire du Sénégal une terre de colonisation et de mettre au premier plan de sa mission le développement de l'agriculture, il devait néanmoins se préoccuper de l'activité commerciale. Roger voulut moderniser la traite de la gomme, dont il écrit, dans une dépêche au ministre du 6 septembre 1822, qu'elle est "la seule ressource qui reste à ce malheureux pays, tant que les cultures ne fourniront pas de nouveaux objets d'exportation". Il tente d'établir un règlement sur le commerce de la gomme où s'affrontent d'une part les Maures Darmentours et les Maures Trarza près de l'estuaire du Sénégal, les Maures Brakna du côté de Podor, les Maures Douich en amont et jusqu'à Bakel, d'autre part les commerçants. La concurrence est grande entre les négociants travaillant pour les maisons de Bordeaux, pourvus de capitaux et de marchandises de pacotille et les traitants, saint-louisiens ayant des ressources moindres et des marchandises de seconde main. Roger veut défendre les Saint-Louisiens et trouver un équilibre entre les acheteurs. Il n'y est jamais vraiment parvenu. Les dates d'ouverture et de fermeture de la traite ne sont pas respectées. Les escales autorisées sont le Terrier rouge pour les Darmentours, le Désert pour les Trarza, le Coq pour les Brakna. En 1826, le baron Roger accepte le retour à une pleine liberté, mais uniquement dans les escales. Encore cela reste-t-il théorique, car le fleuve n'était pas vraiment libre et les Maures étaient maîtres de la situation.

Roger doit protéger les cultures qu'il tente de développer et, pour ce faire, il est contraint de se préoccuper des rivalités entre les Maures Trarza et les Maures Brakna. Le roi des Brakna, Amar, est acquis aux Anglais et il s'oppose aux commerçants de Saint-Louis et au *brak* (roi) du Oualo. En 1822, un nouveau chef, Amadou Kouri, est élu à la tête des Trarza et il demande l'alliance au gouverneur du Sénégal. Roger, dans le même temps cherche un rapprochement avec

Amar afin de conserver des relations de bon voisinage avec les Brakna. De l'autre côté du fleuve, le *brak* du Oualo est en conflit avec le *damel* (roi) du Cayor. Roger use en permanence de diplomatie et de fermeté dans ses rapports avec les potentats locaux. Le *damel* du Cayor prétendait à la propriété de tous les navires naufragés à l'entrée du fleuve Sénégal, s'ils n'avaient pas été renfloués avant la seconde marée. Roger réussit en 1826 à conclure avec le *damel* un traité pour racheter ce prétendu droit d'épave.

Le baron Roger a visité personnellement le haut fleuve Sénégal et essayé d'animer le commerce au-delà de Bakel, fondé en 1820. Il s'est rendu sur la petite côte et la presqu'île du Cap Vert (je rappelle que seule l'île de Gorée était terre contrôlée par la France), dans le Baol, le Saloum, en Gambie où il se heurte aux Anglais. La France a un comptoir à Albreda, face aux installations anglaises de Sainte-Marie à l'embouchure de la Gambie. Dans l'estuaire de la Casamance, contrôlé par les Portugais, le baron a envisagé d'installer un comptoir.

Des explorateurs français tentent de pénétrer à l'intérieur du continent africain qui est encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle "Terra incognita". Si Roger n'a pas connu Gaspard Mollien, rescapé de *La Méduse* qui a voyagé au Sénégal et en Gambie en 1818, il reçoit à leur passage le capitaine de frégate Le Blanc qui explore le pays de Galam en 1822, l'enseigne de vaisseau Groux de Beaufort qui en 1824-1825 se rend dans le Bambouk et, à son retour, meurt à Bakel. Encore en 1824, Roger voit se présenter à lui René Caillié qui a en projet de visiter l'Afrique. Celui-ci a fait récit de son voyage. Il raconte : "Aucun obstacle ne pouvait plus m'arrêter, en voyant surtout à la tête de la colonie M. le baron Roger, dont la philanthropie et l'esprit éclairé me promettaient un protecteur de toutes les entreprises grandes et utiles. Je lui demandai donc l'autorisation de voyager dans l'intérieur avec l'appui et sous les auspices du gouvernement du roi ; mais M. Roger, avec une bonté extrême, chercha à refroidir mon zèle... ces représentations lui obtinrent des titres à ma reconnaissance, mais ne changèrent rien à ma résolution." Le baron Roger fut néanmoins impressionné par la détermination de Caillié et lui accorda quelques marchandises pour aller vivre chez les Maures Brakna, se familiariser avec la langue arabe et les pratiques du culte des Maures et donc pénétrer plus facilement dans l'intérieur de l'Afrique.

Roger, nous l'avons vu, était franc-maçon, membre du Grand Orient de France. Il encourage la loge Saint-Louis à demander au Grand Orient sa régularisation le 8 juillet 1823 sous l'appellation "La Parfaite Union". C'est lui qui préside, comme membre d'honneur, la cérémonie d'installation le 12 juillet 1824. Il est revêtu de son tablier et a mis des gants blancs. Il y a douze membres, le maire de Saint-Louis, des officiers de marine, six négociants, soit métis, soit bordelais, dont Bruno Deves à l'origine d'une société commerciale qui va s'installer au Sénégal et prospéra dans l'Ouest africain. En 1827, quand Roger rentre en France, la loge compte 23 membres. Son appartenance à la franc-maçonnerie n'empêche pas le baron de poser la première pierre de l'église de Saint-Louis en février 1827. L'inauguration de l'église, dédiée à saint Louis, sera faite le 4 novembre 1828 en présence de son successeur Jubelin.

Alors, qui était Roger ? Il avait un tempérament de chef et une grande autorité naturelle. Il savait et aimait commander. S'il ne craignait pas les responsabilités, il était autoritaire et n'admettait pas les oppositions. Il était courageux, animé de ce courage colonial allant tête haute devant les dangers du climat et du pays, doté du sang-froid suffisant pour rassurer ses collaborateurs. Roger était le type colonial ingénieux et résolu que les petits dangers n'arrêtaient pas et que les grands obstacles excitent. Il acceptait toutes les charges du métier de chef. Son activité est énorme et continue. En dehors d'une énorme correspondance, il trouvait le moyen de faire de longues et minutieuses tournées, d'établir de sa main des règlements administratifs d'une grande nouveauté, de visiter les cultures, de voir et encourager les planteurs, d'entreprendre des plantations dans le jardin même de l'hôtel du gouvernement, de poursuivre autour de sa propre demeure des expériences d'agronomie et d'élevage. Il pouvait exiger beaucoup de ses subordonnés ; il donnait l'exemple.

Tout n'est pas admirable dans cet homme. Il s'est souvent trompé, mais rien ne l'a arrêté. Roger est terriblement ambitieux et pour satisfaire son ambition, il ne s'interdit pas de compter sur autre chose que ses mérites personnels et le résultat de ses efforts. Il a pour l'intrigue une tendance toute naturelle. Il est avide d'honneurs. Il parvient à se faire conférer le titre de baron

en 1824 et le grade d'officier de la Légion d'honneur en 1827. Il ne parvient pas, et il le regrette, à obtenir la croix de Saint Louis. Il manque tout à fait de modestie et ses meilleurs efforts ne sont jamais complètement désintéressés. Il a tendance à manquer de sincérité, à exagérer ses succès et à nier ses échecs.

En novembre 1826, Roger "sent la nécessité de retourner en France" et prie le ministre "de vouloir bien pourvoir aussitôt que possible à son remplacement". Il invoque sa fatigue et son état de santé, mais il déclare dans sa correspondance : "Loin de moi la pensée d'abandonner une entreprise désormais identifiée avec ma vie, d'abandonner un pays que je puis nommer "Mon Sénégal". Je nourris au contraire l'espoir de le servir encore en France, de le servir peut-être encore mieux". Avant de quitter la colonie, le baron Roger encourage ses administrés à demander que le Sénégal, dont le mouvement commercial était sensiblement égal à celui de Cayenne, soit, comme Cayenne, pourvu d'un député, selon une lettre au ministre du 8 juin 1827. Le département ne donne pas suite favorable, par lettre du 7 août 1827.

Dès le retour du baron Roger en métropole, le ministère de la Marine diligente une enquête au Sénégal. Gerbidon en est chargé. C'est un fonctionnaire de la direction des colonies. Il ne désavoue pas Roger, mais son rapport reprend les arguments des adversaires saint-louisiens et parisiens du baron. Il expose que les finances de la colonie sont déficitaires et que les essais agricoles grèvent en vain le budget, puisque le sol salé est impropre aux cultures. Il écrit : "Il est des illusions dont il est d'autant plus difficile de se défendre qu'elles satisfont à des vues élevées. Le pays, malgré la végétation extraordinaire qui s'y développe pendant la saison des pluies, n'a que les apparences de la fertilité."

Paris n'est pas satisfait de ce premier rapport. Le ministère de la Marine envoie Jubelin, sous-directeur des Colonies, comme gouverneur. Nouveau rapport, dont la conclusion coïncide avec le rapport précédent : "Le climat du Sénégal et sa constitution physique repoussent la culture des denrées coloniales". Bientôt, l'habitation royale fut liquidée. Les jardins de Richard-Toll furent négligés puis abandonnés. Ils présentaient seuls quelques exemples de réussite, dans un terrain de choix et dans des conditions trop dispendieuses pour une exploitation industrielle. Dès 1830, les dernières allocations qui figuraient au budget local pour encouragement à la colonisation furent supprimées. L'inutilité des tentatives agricoles est admise en haut-lieu. Le Sénégal redevient un simple comptoir commercial.

Le baron Roger a retrouvé le sol de la métropole. Depuis son premier départ en 1819, il y était revenu deux fois en 1821 et en 1824. Malgré sa constitution robuste, il est impératif qu'il rétablisse sa santé. Il doit se reposer. Écoutons Vergnaud-Romagnesi : "[Roger]... cherche à faire connaître en France le véritable état du Sénégal, le caractère, les mœurs, l'intelligence des naturels". Roger retrouve la Société de Géographie dont il avait été un membre fondateur avec Jomard en 1821. Edme François Jomard, ingénieur géographe et archéologue, avait participé, âgé de 21 ans, à l'expédition d'Égypte avec Bonaparte en 1798. En 1828, il devient administrateur de la Bibliothèque nationale, où il fonde le département des cartes et plans. Le baron Roger est secrétaire du bureau de la Société de Géographie en 1838 ; il en devient vice-président en 1842. Début 1828, il adresse à la Société "un écrit très intéressant en réponse à des questions sur le Sénégal et elle en a ordonné l'impression". Dans le tome VIII des bulletins de la société, figure en onze pages une *Notice sur le gouvernement, les mœurs et les superstitions des nègres du pays du Walo*. Roger présente à la Société de Géographie son roman *Keledor, histoire africaine*, édité à Paris chez Moreau en 1829. C'est Jomard qui en fait l'analyse pour la Société. Il constate que l'ouvrage n'est "romanesque que pour la forme seulement... . Quiconque voudra approfondir les circonstances morales et locales qui caractérisent les peuples et le territoire de la Sénégambie occidentale le lira avec fruit" (tome IX bulletin n°58). Jomard indique à cette occasion que Roger prépare un mémoire sur la langue ouolove. Il s'agit de *Recherches philosophiques sur la langue ouolove, suivies d'un vocabulaire abrégé français-ouolof*, édité à Paris en 1829.

Un autre ouvrage est publié en 1828 : *Fables sénégalaises recueillies de l'ouolof et mises en vers français avec des notes sur la Sénégambie* chez Firmin Didot à Paris. Il y a quarante-trois fables dont une partie a été composée au Sénégal. Roger indique qu'elles "lui ont servi de distractions dans les ennuis de l'absence, dans les fatigues de continuel voyages, dans les inquiétudes, les

contrariétés d'une entreprise difficile".

Faidherbe, dans un ouvrage paru en 1889, sur le Sénégal, dont il a été gouverneur pendant neuf ans en deux séjours, ne s'étend guère sur les tentatives agricoles menées par Roger. Par contre, il dit de lui qu'il était "un écrivain assez distingué". Il parle notamment de ses fables : *Le Lion, le chacal et le loup* ; *Les Gris-gris* ; *Le Lièvre et les petits oiseaux* ; *Le Singe et le lapin*. Il cite les derniers vers de cette fable :

L'habitude, dit-on, est une autre nature  
On promet d'en changer ; hélas !  
Les prétextes ne manquent pas  
Pour reprendre l'ancienne allure .

Roger fait partie de la commission spéciale chargée de rendre compte du voyage de M. Auguste Caillié. Celui-ci est passé à la postérité sous le prénom de René à la suite de son *Voyage à Tombouctou et à Jenné dans l'Afrique Centrale en 1824, 1826, 1827 et 1828*. Roger avait reçu Caillié en 1824, lorsqu'il était gouverneur du Sénégal. Caillié, après son périple dangereux en Afrique occidentale et son bref séjour à Tombouctou, revient à travers le Sahara et arrive à Rabat le 14 août 1828. Le temps de rentrer en France et de raconter son voyage à Jomard, la Société de Géographie écoute le rapport de la commission le 27 novembre 1828, rapport adopté par la Société dès le 28 novembre (tome X n° 28 décembre 1828).

Roger décide, au cours de l'été 1829, de prendre possession, à titre d'essai, du château de la Motte à Saint-Firmin-des-Aubiers, aujourd'hui Saint-Firmin-sur-Loire, non loin de Châtillon, de Briare et de Gien, dont il s'était rendu acquéreur lors de son séjour en France en 1824. Le château avait été construit en 1609. Il a été remplacé en 1872 par le château actuel. Roger en avait fait en 1824 une description peu élogieuse : "Cette habitation, dans un état déplorable de délabrement, située dans un fond, dépourvue de tout ornement, de toute plantation d'agrément, m'inspira d'abord un grand dégoût". Le baron se consacre à la remise en état du château. Il fait des réparations, procède au curage et au nettoyage des fossés, fait planter des arbres d'agrément et notamment des arbres rares dans le jardin autour de la maison. Il décide de la construction d'un petit salon à l'est de l'habitation en 1835. Et bientôt il s'intéresse et se plaît à tel point à Saint-Firmin "qu'aucune autre campagne ne pouvait me convenir aussi en bien sous tous les rapports", dira-t-il quelques années plus tard.



Brun, ancien conseiller de préfecture, propriétaire du château de la Motte au début du XX<sup>e</sup> siècle, a publié un livre intitulé *Étude sur les origines de la Motte Saint-Firmin* en 1912. Il déclare : "On peut dire que Roger a été le véritable créateur de la propriété d'agrément qu'est aujourd'hui La Motte Saint-Firmin"

Les travaux de réhabilitation entrepris par le baron l'amènent à faire des fouilles dans les années 1832-1833. Il savait que les Romains, lors de leur pénétration en Gaule, avaient utilisé les voies d'eau et se sont installés de préférence sur les bords des rivières. Ainsi, à Saint-Firmin, au-delà d'un kilomètre de la Loire, on ne trouve aucune trace de vestige romain. Roger découvre des aménagements (voûtes en briques, maçonneries...) remontant à l'époque gallo-romaine sur les

lieux dits "Fontaine Baudru" ou "Fontaine de la Motte" et en amont à la "Fontaine du Pilon", qui alimentent les fossés entourant le château. L'abondance des vestiges gallo-romains en différents lieux conduisit Roger à avancer qu'il y avait là, grâce à l'eau, un centre d'habitations important et, très probablement, des établissements de forge et de céramique. Roger note : "Derrière le château et plus loin encore, sur le bord du coteau, existent des amoncellements de scories ou laitiers... J'ai trouvé... confondus avec ces laitiers, à diverses profondeurs, des tuiles antiques... des fragments de vases et de poteries... , il est naturel de conclure que les Romains ont eu, sur ce point, des forges". Brun, au cours de ses recherches effectuées soixante-dix ans plus tard, put confirmer la conclusion proposée par le baron. Roger a trouvé des poteries, des épingles en ivoire et en bronze, des médailles d'Antonin, empereur de 138 à 161 après J.C., de Marc Aurèle, empereur de 161 à 180, et, en d'autres endroits, vingt-neuf médailles allant de Néron, empereur de 54 à 61, à Constantin le jeune, empereur de 337 à 340. De toutes ces découvertes, Roger fit rapport et communication à la Société royale des Antiquaires de France en 1835.

À Saint-Firmin, le baron Roger "coulait des jours paisibles dont la solitude n'était troublée de temps à autre que par un petit nombre d'amis" ; ainsi s'exprime Vergnaud-Romagnesi. Peu à peu, lui, qui était totalement étranger au pays, voit le cercle de ses amis s'agrandir. Et lorsque éclate la révolution de 1830 et que le Corps législatif doit être renouvelé, de nombreux électeurs de Gien le sollicitent d'accepter une candidature à la députation, car ils apprécient ses talents, son savoir et son rôle dans les services publics.

Il convient de préciser ce qu'était le corps électoral à cette époque. La Monarchie de Juillet modifie le corps électoral par la loi du 22 avril 1831. Le corps électoral s'élargit, mais tout est relatif, on est sous le régime du suffrage censitaire. Pour le Loiret, on passe de 1 367 électeurs à 2 260. Est électeur tout français jouissant des droits civils et politiques, âgé de 25 ans accomplis et payant 200 francs de contributions directes. Est éligible à la députation tout Français âgé de 30 ans et payant 500 francs de contributions directes. L'article 67 de la loi indique que les députés ne reçoivent ni traitement ni indemnité. La liste électorale pour l'arrondissement de Gien, le 4<sup>ème</sup> arrondissement, comporte, en 1834, 242 noms, dont 76 pour le canton de Gien, 41 pour le canton de Châtillon-sur-Loire, 45 pour le canton de Briare, 24 pour le canton d'Ouzouer, 42 pour le canton de Sully, plus 14 inscrits ès qualité (militaires, docteurs en médecine, notaires...).

Voici quelques noms d'électeurs payant des contributions directes élevées. En tête, M. de Béhague, canton d'Ouzouer, 4 499 francs ; le vicomte de Desligneris, maire d'Ouzouer 3.249 francs ; Stample de Champlivant, canton de Gien, 3 022 francs ; le maréchal Mac Donald, duc de Tarente, canton de Châtillon, 2 314 francs ; le baron Roger avec 1 011 francs, est un propriétaire plus modeste.

Roger se présente aux élections à la députation pour le 4<sup>ème</sup> arrondissement du Loiret : Gien, le 5 juillet 1831. Il est élu avec 147 voix sur 189 votants et 247 inscrits. Parmi ses adversaires malheureux, il y a M. de Montmarqué, éditeur des *Lettres de Mme de Sévigné* qui recueille 6 voix. Nouvelles élections le 21 juillet 1834. Roger obtient seulement 102 voix pour 187 votants. Son principal adversaire est M. de Béhague, maire de Dampierre et fondateur du comice agricole de Gien, qui obtient 62 voix.

Le Conseil Général a été créé par la loi du 28 pluviôse an VIII. Il était composé à l'origine de 16 membres nommés pour assister le préfet. Il se réunissait une fois par an. La loi du 21 janvier 1833 décide que les conseillers généraux seront dorénavant élus au suffrage censitaire ; il y en aura un par canton. Le baron Roger est élu conseiller général du canton de Châtillon-sur-Loire le 10 novembre 1834 ; il est confirmé dans son mandat à chaque renouvellement jusqu'au 26 août 1848. Lui succèdent le 27 août Ludovic Rameau, maire d'Autry-le-Châtel, puis le 7 août 1852 Louis Marie Alexandre Mac Donald, duc de Tarente, chambellan de l'empereur.

Roger est élu à nouveau député de la circonscription de Gien le 4 novembre 1837. Il a pour adversaire M. de Lestrade, préfet démissionnaire de la Lozère, ancien sous-préfet de Gien qui totalise 57 voix, alors que Roger est crédité de 119 suffrages.

Quatrième élection le 2 mars 1839 ; 127 voix pour Roger. Cinquième élection le 9 juillet 1842 ; Roger recueille 171 voix contre Potherat de Thou avec 51 voix. Celui-ci deviendra conseiller général de Briare en 1845. Sixième élection de la Monarchie de Juillet le 1<sup>er</sup> août 1846. Roger est réélu avec 139 voix. Ses adversaires obtiennent : de Voguë 49 voix ; Petit de Baroncourt, 48 voix. Ce dernier était professeur agrégé au collège Bourbon à Paris. Il possédait à Bonny le château de Bordebure et un domaine de 153 hectares. Roger avait été un employé dévoué de la Restauration. Il siégea dans l'opposition au Parlement. D'ailleurs, ses adversaires aux élections étaient pour la plupart, comme lui, légitimistes, peu favorables à Louis-Philippe et à la Monarchie de Juillet. La circonscription de Gien est restée fidèle au baron Roger durant toute la monarchie de juillet. C'est un cas unique dans le Loiret. La 1<sup>ère</sup> circonscription, Orléans-ville, a eu deux représentants ; la 2<sup>ème</sup> circonscription, Orléans-campagne, en a eu trois ; la 3<sup>ème</sup> circonscription, Pithiviers, en a eu trois ; la 4<sup>ème</sup> circonscription, Montargis, en a eu six entre 1831 et 1848.

En 1833, le journal *La Tribune* avait nommé ironiquement Louis-Philippe "le plus honnête homme du royaume" et le préfet de police qualifia *La Tribune* de "bréviaire des républicains montagnards" ; quatre députés sur cinq dans le Loiret votèrent la condamnation du journal. Roger ne la vota pas. Aux élections de 1834, le baron est le seul député d'opposition élu dans le Loiret. En 1837, Roger et Cotelte, député de Montargis, votent contre le gouvernement Molé. Les trois autres députés du Loiret votent pour. En 1839, le gouvernement Guizot n'a plus qu'un seul siège dans le Loiret ; les quatre autres députés sont de l'opposition. En 1846, il n'y a plus que deux opposants dans le Loiret : Roger et Abbattucci, député d'Orléans-ville. Robert dans le *Dictionnaire des parlementaires*, tome V-1890, rapporte un jugement porté sur le baron : "C'est une tête jeune avec des cheveux blancs. M. Roger est un membre zélé, actif, à la parole ferme et indépendante. Il siège à l'extrême droite, sans doute pour conserver des plus libres allures vis-à-vis des partis, mais il vote ordinairement avec la gauche". Ainsi, il vote contre l'indemnité Pritchard, ce pasteur expulsé de Tahiti en 1844, pour lequel le gouvernement anglais demandait réparation. L'indemnité fut votée par le Parlement, mais elle ne fut jamais payée.

Roger intervient dans les débats traitant des questions philanthropiques. En 1834, il participe à la fondation de la Société française pour l'abolition de l'esclavage, présidée par le duc de Broglie. Y siègent notamment Odilon Barrot, La Fayette, Lamartine, Tocqueville. Le projet d'abolition de l'esclavage est discuté sans succès au Parlement, durant la Monarchie de Juillet en 1837, 1839, 1841, 1843, 1845. En 1837, Roger fait voter par le Conseil général du Loiret un vœu favorable à l'émancipation des noirs.

Roger et Jomard créent une association, patronnée par le ministère de la Marine, chargée de l'instruction de "17 noirs ou hommes de couleur". Deux renoncèrent, douze moururent, trois retournèrent comme prêtres au Sénégal. L'un d'eux, l'abbé Boilat, a été élu en 1853 membre de la Société de géographie. Il est l'auteur d'un livre *Esquisses Sénégalaises* édité en 1853. Cet ouvrage, agrémenté de 24 gravures dessinées par l'auteur, a été réédité en 1984.

Le baron Roger garde le contact avec le Sénégal. En 1846, le Conseil général du Sénégal, créé en 1840, choisit le baron pour remplir les fonctions de délégué de la colonie auprès du ministère de la Marine, aux appointements de 12 000 francs par an. Rappelons qu'un ouvrier agricole, un manœuvrier, gagne à cette époque à peine 500 francs par an.

Arrive février 1848, Louis Philippe est renversé, la II<sup>ème</sup> République est proclamée le 24 février. Le 5 mars, le droit de vote est conféré à tous les Français de plus de 21 ans. C'est le suffrage universel pour les hommes. Les élections à l'Assemblée constituante ont lieu le 23 avril 1848. Il y a 880 représentants du peuple pour toute la France, dont 8 pour le Loiret. Le baron Roger est élu avec le meilleur score du département : 68 344 voix pour 73 429 votants et 88 000 inscrits. Sur les cinq députés élus le 1<sup>er</sup> août 1846, seuls retrouvent leur mandat sous la II<sup>ème</sup> République : Roger et Abbattucci. Abbattucci a été président de chambre à la Cour d'Appel d'Orléans, puis conseiller à la Cour de Cassation. Il sera ministre de la Justice sous Napoléon III. Roger était soutenu pendant la campagne électorale par les deux comités les plus importants. Il était à la fois engagé et rassurant. "La République que je veux", annonçait-il en avril 1848, "c'est un gouvernement fort, basé sur des idées grandes et libérales. Je ne veux pas des emblèmes

sinistres de 93... Je proclame le droit au travail... Il faut récompenser les travailleurs selon leurs mœurs et non leur tendre la main par des moyens d'aumônes".

Le 27 avril 1848, Victor Schoelcher, sous-secrétaire aux Colonies, signe l'abolition de l'esclavage. Le 12 décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte est élu Président de la République, avec 5 434 000 voix. Lamartine n'en recueille que 17 910. Nouvelles élections le 13 mai 1849, pour l'Assemblée nationale législative. Sept sièges de représentant du peuple sont à pourvoir dans le Loiret. Une piqûre anonyme paraît en mars 1849, durant la campagne électorale à Orléans. Elle est intitulée : "*Aux électeurs : les représentants du Loiret jugés par un modéré*". Roger est décrit comme un homme probe, honnête, d'une opinion modérée, toujours en lutte ouverte avec la démagogie et les partis révolutionnaires. Il est indiqué en conclusion : "MM. Roger et Abbattucci ont représenté dignement, à l'Assemblée nationale, cette majorité du Loiret ennemie de tout désordre et de toute anarchie... (Ils) ont bien mérité du pays. Ils sont dignes de revenir siéger dans la nouvelle chambre législative ". Roger obtient à nouveau le meilleur score : 36 700 voix. Michot, tonnelier à Gien et Péan, maire de Noyers sont également élus.

De retour à Paris, le baron Roger reprend le chemin de la Chambre des députés, dès le 18 mai. Le soir, il rentre chez lui 42 rue de la Chaussée d'Antin ; il se met au lit après avoir senti les premières atteintes de la terrible maladie qui l'emporte en quelques heures, le choléra. Ce fléau était venu frapper une seconde fois, après la terrible épidémie de 1832. Roger est mort le dimanche 20 mai 1849 à deux heures de relevée, c'est-à-dire à quatorze heures, une semaine après sa réélection. Il est enterré dans le cimetière du Père-Lachaise, 22<sup>ème</sup> division. Le *Journal du Loiret* annonce le décès le 22 mai et commente : "Cette perte si triste et si rapide excitera de vifs regrets dans l'arrondissement de Gien, dont M. Roger était le représentant en quelque sorte inamovible".

Des élections ont lieu le 8 juillet 1849, afin de pourvoir au siège vacant. Alphonse de Lamartine, que *Le Journal du Loiret* avait sollicité de présenter sa candidature, désigné par le comité électoral de l'arrondissement de Gien, choix ratifié par les délégués des quatre arrondissements du Loiret, est élu avec 23 006 voix, c'est-à-dire un score nettement inférieur à celui de Roger. Lamartine, député de Gien, n'y mit jamais les pieds, ni pour la campagne électorale, ni après son élection. À ce titre, il doit constituer un cas rare, sinon unique dans l'histoire de la députation. Ses électeurs, dans leur quasi-totalité, ne le connurent que par sa réputation et sa popularité qui furent immenses en un temps. Lamartine était le héros de février 1848, celui qui, à la proclamation de la République, avait réussi à maintenir le drapeau tricolore de préférence au drapeau rouge que les manifestants de l'Hôtel de Ville de Paris voulaient imposer.

Destin assez extraordinaire ! Roger est un homme d'action, un battant, qui se dépense sans compter pour faire du Sénégal une colonie d'exploitation, cherchant à utiliser sur place une main-d'œuvre enfin libérée par l'abolition de la traite. Il n'eut pas le temps de trouver les produits agricoles convenant au sol et au climat du Sénégal. Il ne réussit pas à entraîner la population locale dans ses projets. Mais il fut un précurseur et Léopold Sedar Senghor, le premier président du Sénégal indépendant, en reconnut le mérite 150 ans plus tard.

De retour en France métropolitaine, le baron Roger a continué à se battre pour redonner aux noirs la place qu'il avait tenté de leur réserver au Sénégal. Enthousiaste et ouvert aux idées généreuses, il a lutté durant toute la Monarchie de juillet pour l'abolition de l'esclavage. Après sa mort, il a rapidement disparu de la mémoire de ses concitoyens. Il n'y a aucune rue à son nom, ni à Saint-Firmin, ni à Châtillon, ni à Gien. Je l'ai sorti pendant quelques instants de l'indifférence et de l'oubli. Merci de vous en souvenir.

## BIBLIOGRAPHIE

- Anonyme : *Les Représentants du Loiret jugés par un modéré. Coignet — Darnault*. Orléans, 1849.
- Beslier (M<sup>me</sup> G.G) : *Le Sénégal*, Payot, 1935.
- Biarnès Pierre : *La fin des Cacahuètes*, L'Harmattan, 2006.
- Biondi Jean Pierre : *Saint-Louis du Sénégal*, Denoël, 1987.
- Boilat David : *Esquisses Sénégalaises*, Bertrand, 1853, Réédité par Karthala, 1984.
- Brun A. : Étude sur les origines de la Motte Saint-Firmin, Imprimerie Orléanaise, 1912.
- Bulletin de la Société historique archéologique et artistique du Giennois* —N<sup>o</sup> 35 décembre 1991.
- Caillié René : *Voyage à Tombouctou et à Jéné dans l'Afrique centrale en 1824, 1825, 1826, 1827, 1828*.
- Chevallier Pierre : *Histoire de la franc-maçonnerie française*, 3 volumes. Fayard, 1989.
- Cultru Prosper : *Histoire du Sénégal du xv<sup>ème</sup> siècle à 1870*, Paris 1910.
- Delafosse Maurice : *Haut-Sénégal Niger*. Maisonneuve et Larose, 1972.
- Étrennes orléanaises* 1834.
- Faidherbe Louis : *Le Sénégal* Hachette, 1889.
- Ferro Marc : *Le Livre noir du colonialisme*, Robert Laffont, 2003.
- Gaffarel Paul : *Le Sénégal*, Delagrave 1893.
- Hardy Georges : *Mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854*.
- Hardy Georges : *Histoire de la colonisation française*, Larose, 1943.
- Martin Jean : *L'Empire renaissant (1789— 1871)* Denoël 1987.
- Robert et Cougny : *Dictionnaire des Parlementaires* 1890.
- Vergnaud-Romagnesi C.F. : *Notice Historique et biographique sur M. Roger représentant du Loiret*. Journal du Loiret, 29.07.1849.
- Villard André : *Histoire du Sénégal*, Ars Africae Dakar, 1943

## DÉBAT

**Gérard Hocnard** : Merci, M. Caillard, d'avoir sorti de l'oubli un personnage qui n'est, j'imagine, qu'un nom pour la plupart d'entre nous. Je suppose qu'il y a un certain nombre de questions.

**Claude Hartmann** : J'ai été très intéressé par votre communication qui touche à la fois la botanique et l'agriculture. Vous avez cité le nom de Richard. Ce nom vient d'une illustre dynastie qui comprend le jardinier en chef de Louis XV au jardin du Trianon. Y a-t-il un lien généalogique entre votre Richard et celui que je connais ? Quel est son prénom ? Est-il apparenté à la famille des Richard ?

**Gabin Caillard** : Richard, jardinier botaniste, a donné son nom à Richard-Toll. Il se prénomme Jean Michel Claude. Il est né en 1787 et est originaire de la Haute-Saône. Arrivé au Sénégal en 1816, avant le baron Roger, il le quittera après lui et ira ensuite servir à l'île Bourbon (la Réunion) comme directeur du jardin du roi. J'ignore tout de sa généalogie.

**Pierre Gillardot** : Vous venez d'évoquer la ville de Richard-Toll et le palais du baron Roger de telle façon que j'éprouve bien du regret de ne pas avoir visité ce monument lors de mon passage dans la localité en 1992. En revanche, j'avais été étonné par l'étendue des cultures de canne à sucre destinées à l'usine de la Compagnie Sucrière Sénégalaise. J'avais été séduit aussi par un grand jardin de menthe, délicieusement odorant, dont le produit est destiné à la confection du thé, traditionnellement servi dans trois petits verres, présentés successivement. Peut-être ce jardin est-il un héritage de la tradition du jardinier Richard.

**Gabin Caillard** : Le site de Richard-Toll où débute la zone du delta du Sénégal, bénéficie d'apports alluvionnaires. Son choix s'est révélé très judicieux. Le Sénégal indépendant a conservé et étendu le jardin d'acclimatation de Roger et de Richard en y développant essentiellement la culture du riz et de la canne à sucre. La menthe est le complément indispensable du thé que consomment en abondance et bruyamment les Maures sur la rive droite du fleuve, les Sénégalais sur la rive gauche.

**Éric Lefèvre** : Je voudrais simplement revenir sur deux petits points historiques. Lorsque vous avez dit que Lamartine n'était jamais venu dans le Loiret, vous dites que c'était un cas unique. Or, à l'époque on pouvait se présenter dans plusieurs circonscriptions. Il est effectif que Lamartine n'est jamais venu tout comme, au même moment, Victor Considérant qui s'est présenté, n'est jamais venu non plus dans le Loiret. À partir du moment où l'on était élu autre part on pouvait choisir. Or, Lamartine a préféré ne pas venir.

Le deuxième point concerne la nomination du Baron, en tant que Baron, en 1824. On est entre deux régimes, la fin du règne de Louis XVIII et le début du règne de Charles X. On arrive juste au moment où les ultras vont prendre le pouvoir avec Charles X. C'est, à ce moment, qu'il est procédé à une tournée de promotions sous Louis XVIII de manière à équilibrer. On voit donc arriver un certain nombre de personnes un peu plus libérales. Roger étant un franc-maçon, on le fait entrer.

**Gabin Caillard** : Lamartine fut élu le 8 juillet 1849 député du Loiret avec 23 006 voix. Il fut élu le même jour député de Saône-et-Loire avec 29 094 voix. Il opta pour le Loiret et devint député de l'arrondissement de Gien.

**Claude Sicard** : À travers toutes les recherches que vous avez faites sur cette période qui concerne l'œuvre coloniale de la France, quelle était la raison qui nous a poussés à créer des colonies ? Quel intérêt y voyait-on ? Politique, stratégique, prestige, de quelle nature ?

**Gabin Caillard** : La France a perdu son premier empire colonial par le traité de 1763. Elle a cédé le Canada et l'Inde à la Grande-Bretagne. Napoléon a vendu la Louisiane aux États-Unis en 1803. St Domingue s'est révolté et a acquis son indépendance en 1804. Après la chute de Napoléon I<sup>er</sup>, la France a récupéré par le traité de Paris les Antilles (sauf St Domingue), la Guyane, l'île Bourbon, les comptoirs d'Afrique occidentale et de l'Inde, bref les confetti de l'empire. C'est le ministère de la Marine qui gère ces territoires qui sont des relais pour les bateaux luttant contre les négriers qui essayent de maintenir la traite des noirs officiellement abolie. Le Sénégal est une tentative de colonie d'exploitation pour compenser la perte de St Domingue.

**Michel Marion** : Roger a-t-il eu une femme ou maîtresse sénégalaise ?

**Gabin Caillard** : Le baron Roger était un célibataire endurci, tout comme son frère et héritier à sa mort en 1849. Les documents que j'ai parcourus ne font aucune allusion à sa vie sentimentale. Seul Pierre Biarnès évoque les parties fines que Roger aurait organisées dans son château de Richard-Toll.

**Gérard Hocnard** : Personnellement, deux remarques saugrenues me sont venues à l'esprit en vous écoutant. Le portrait qui a circulé est assez intéressant, mais j'ai relevé qu'on disait qu'il était né à Longjumeau dans la Seine-et-Loire. Le graveur a inventé un nouveau département.

On dit, aujourd'hui, qu'il y a des "turbo profs" qui habitent à un endroit et enseignent ailleurs, et je relève que Petit de Baroncourt, qui avait été l'adversaire de Roger, s'est fait élire à Gien en enseignant au collège Bourbon, c'est-à-dire au lycée Condorcet. Vu les moyens de transport de l'époque, cela devait être assez intéressant.

**Solange Fournier** : Je voulais demander où il a été enterré. Il n'y a pas de rue à Gien. Est-ce qu'il a une statue ?

**Gabin Caillard** : Le baron Roger a été inhumé à Paris au Père Lachaise, dans la 22<sup>ème</sup> division. J'ai cherché sans succès à retrouver sa tombe. Le secteur est dans très mauvais état et les inscriptions des pierres tombales sont illisibles. Il n'y a ni une statue ni une rue à sa mémoire dans la ville de Gien et nulle part ailleurs dans le Loiret.



## MONSEIGNEUR DE COISLIN ET LES ORLÉANAIS<sup>1</sup>

**Micheline Cuénin**

### RÉSUMÉ

*La personnalité et l'œuvre du cardinal de Coislin se sont étrangement effacées de la mémoire orléanaise, alors qu'il réunit sur sa personne les plus hautes fonctions ecclésiastiques du royaume et que, de sa naissance à sa mort, il fut lié au roi Louis XIV par des liens particuliers d'affection réciproque.*

*Evêque résident d'Orléans durant quarante années consécutives (1665-1706), il mit à profit son amitié avec les princes pour réaliser en ville, dans les domaines social, intellectuel, moral, artistique et monumental, une œuvre considérable, dont une partie subsiste encore et fait la fierté du patrimoine local.*



Portrait de Monseigneur Pierre de Cambout, cardinal de Coislin  
(École française XVII<sup>e</sup> siècle  
Musée des Beaux-Arts d'Orléans)

*Un familier de Louis XIV*  
*Le Cardinal de Coislin*  
*Grand Aumônier de France*  
*Évêque d'Orléans*



**Micheline Cuénin**

<sup>1</sup> Séance du 3 avril 2008.

Cette communication a été rédigée à partir de l'ouvrage de Micheline Cuénin, *Un familier de Louis XIV, le Cardinal de Coislin, Grand Aumônier de France, Evêque d'Orléans*, 293 p., 27 illustrations, cahier couleur, bibliographie, index, Vendôme, MD- Impressions, septembre 2007. Diffusion Procure Saint-Paterne, 109, rue Bannier, 45000 Orléans.

Je ne vais vous parler aujourd'hui ni d'un cardinal chef d'état, ni d'un autre qui fut sans doute l'amant de sa souveraine, ni d'un troisième qui acheta un collier à la sienne. Celui-ci avait pourtant deux amours, Louis XIV et Orléans. Ceci vaut bien une communication sans doute, car si les Orléanais d'alors lui rendirent toute son affection, leurs descendants m'ont semblé l'avoir bien oublié, comme d'ailleurs l'historiographie nationale.

S'agissant d'un évêque d'Ancien Régime, je crois devoir rappeler, même devant cette docte compagnie, l'importance particulièrement large des responsabilités épiscopales de ce temps.

### Un évêque d'Ancien Régime

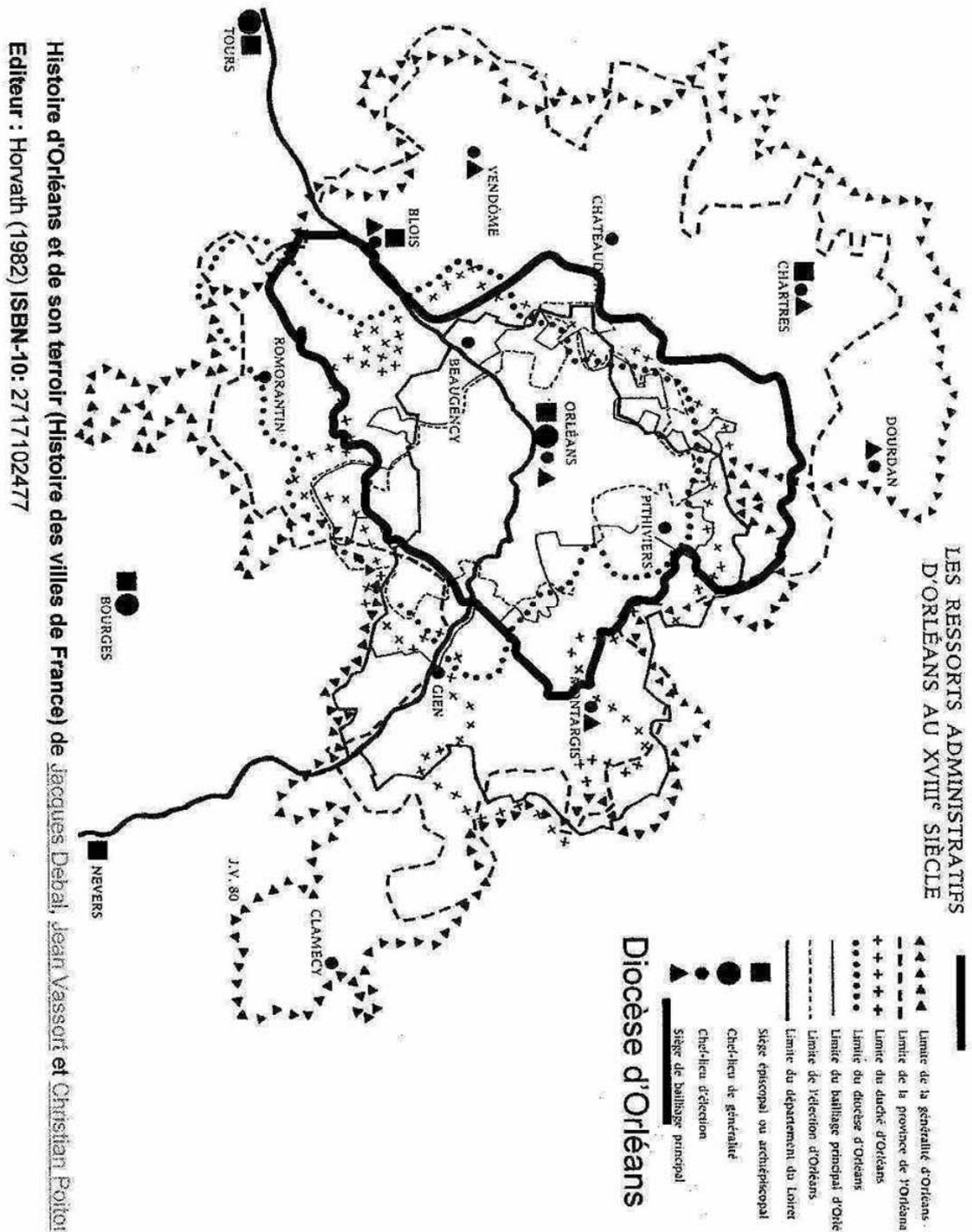
Nommé par le roi que le pape suivait ordinairement en envoyant des "bulles" de confirmation, l'évêque était alors investi d'un rôle séculier qu'il a perdu à la Révolution. Il détenait la responsabilité de tout l'état-civil recueilli dans les registres paroissiaux dont il devait surveiller la tenue, car un non baptisé, par exemple, n'avait pas d'existence légale. L'évêque devait garder un contact constant avec les curés qui, au prône, servaient de relais commode entre l'autorité royale et les sujets, puisque l'église était le seul endroit où l'on était sûr de trouver tout le monde à jour fixe. Par ailleurs, ledit évêque, en cas grave, prêtait main-forte à la justice civile par des monitoires qui faisaient aux paroissiens un devoir de conscience de dénoncer les criminels en fuite. Il avait aussi la haute main sur les établissements d'assistance, opérait une visite canonique dans les paroisses et couvents de son diocèse, où tout devait être passé en revue, tant sur le plan matériel que spirituel.

Le diocèse d'Orléans d'Ancien Régime (voir la carte page suivante) différait de l'actuel Loiret et en nature et en disposition. En 1665, il ne comportait ni le Giennois, relevant d'Auxerre, ni le Montargois relevant de Sens. Mais il s'étendait sur le Blésois, qui lui fut enlevé en 1693, et comprenait la Sologne du Loir-et-Cher jusqu'à Romorantin, la seconde ville en importance après Orléans. Il incluait à l'ouest la petite Beauce, au nord une partie de la grande jusqu'à Artenay, s'étendait sur la forêt d'Orléans, sur les agglomérations de Sully et de Jargeau, et sur une partie de la Sologne du Loiret. Étendue moyenne par rapport à d'autres diocèses, revenus également moyens dont on ne connaît pas les chiffres exacts, les intendants d'Orléans ne les ayant jamais indiqués. On peut les évaluer à 50 000 livres, en raison du fait que la ville de Pithiviers entraînait dans la mense épiscopale depuis les temps mérovingiens, par un don d'Héloïse de Champagne.<sup>2</sup> À titre personnel cette fois, l'évêque était propriétaire séculier de la seigneurie de Meung. Sur le plan épiscopal, il disposait d'une justice particulière, avec ses prisons propres, d'une administration diocésaine importante, d'un secrétariat particulier et d'un service qui délivrait des attestations de baptême et de mariage. L'attribution d'un bénéfice épiscopal revenait généralement au premier cadet des grandes familles. Sur ce point, la nomination de Pierre du Cambout de Coislin ne dérogeait pas aux habitudes.

La nouvelle en vint à Orléans le 20 avril 1665, au décès du prédécesseur, Alphonse d'Elbène, et elle fit sensation. Jamais la ville ne s'était vue dotée d'un prélat de cette qualité. Il était premier aumônier du roi, petit-fils du chancelier Séguier, et neveu à la mode de Bretagne du cardinal de Richelieu. Né au Louvre, où son père occupait la plus prestigieuse des charges militaires, celle de colonel général des Suisses et des Grisons, Pierre avait été le compagnon de jeu de Louis XIV, au moment où, quelques jours après le décès du roi son père, en mai 1638, on lui constituait une sorte de maison, et particulièrement une cohorte nommée "les enfants d'honneur"<sup>3</sup>. N'y était admise que la fleur de la noblesse de cet âge. Le roi avait 5 ans, Pierre de Coislin 7, étant né en 1636. Les Du Cambout de Coislin (nom d'une terre située dans l'actuel arrondissement de Saint-Nazaire, canton de Savenay) comptaient, de mâle en mâle et d'aîné en aîné, quatorze générations consécutives de noblesse militaire et de sang versé au service des ducs de Bretagne, puis des rois de France. Ils passèrent sans interruption des faveurs de Louis XII à

<sup>2</sup> A. Patron, *Recherches historiques de l'Orléanais*, vol. II, p. 235-236, reprint Comedit, 1991, introd. C. Poitou.

<sup>3</sup> Louis de Loménie de Brienne, *Mémoires*, in *Les Français par eux-mêmes, le siècle de Louis XIV*, anthologie par A. Niderst, Laffont, Bouquinq, 1997, p. 6 et sp.



**Histoire d'Orléans et de son terroir (Histoire des villes de France) de Jacques Debai, Jean Vassort et Christian Pollet**  
 Editeur : Horvath (1982) ISBN-10: 2717102477

celles de Louis XIV, tous rois qui leur confièrent emplois et commandements. C'est Louis XIII qui érigea la terre de Coislin en marquisat en faveur du père du futur évêque, Pierre-César. Quant au frère aîné de Pierre, Armand, filleul de Richelieu, il venait d'être créé duc et pair en 1663 par Louis XIV. La lettre d'érection du duché-pairie, qui incluait les baronnies de Pontchâteau et La Roche-Bernard, portait que le "marquis de Coislin, à l'exemple de ses ancêtres, s'était fort bravement conduit à la guerre".

En effet, son père avait été tué à la tête de son régiment en 1641, au siège d'Aire sur la Lys, et il laissait trois jeunes garçons. Ils furent aussitôt pris en charge par Richelieu et Séguier, puis Mazarin. Pour l'aîné Armand, filleul du cardinal son parent, éducation militaire évidemment, sous Turenne, et pour Pierre, filleul du chancelier, une quantité de bénéfices ecclésiastiques lucratifs dès l'âge de quatre ans. De cette immense titulature, retenons la commande de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, fondée par Louis VI le Gros, donc au XI<sup>e</sup> siècle, abbaye royale, chef-d'ordre, dont relevaient 22 monastères, et qui valait à son titulaire le titre ducal. Elle occupait, avec ses jardins, tout l'espace qui s'étend aujourd'hui au nord du Jardin des Plantes jusqu'à la Pitié-Salpêtrière. Dans les moments qu'il ne passait pas à la cour, l'enfant vivait dans la somptueuse demeure de son grand-père le chancelier, qui avait pris chez lui ses petit-fils, furieux qu'il était du remariage de leur mère. Dans un décor créé par Simon Vouet et Charles Lebrun<sup>4</sup>, où se réunissait l'Académie française, les trois garçons suivaient les leçons d'un humaniste distingué.

À 17 ans, le grand-oncle Séguier, évêque de Meaux, résignait à Pierre sa charge de premier aumônier du roi, qui l'attachait du lever au coucher à la personne de son prince ; cette fonction lui conférait aussi la responsabilité d'un service financier important chargé de répartir librement, avec pouvoir ordonnateur, toutes les libéralités de Sa Majesté.<sup>5</sup> Naturellement, l'abbé de Coislin, comme l'on disait, avait été du voyage d'Espagne pour le mariage du roi, et avait reçu l'honneur insigne, et contraire à l'étiquette, de poser devant le roi le coussin sur lequel celui-ci allait s'agenouiller lors de la signature sous serment du traité des Pyrénées.<sup>6</sup>

Il n'imaginait pas quitter la cour où vivaient ses plus proches parents. Il ne sollicitait rien, ne demandait rien. Mais le roi voulait l'honorer. Or s'il s'était fait remarquer par sa modestie et sa piété, le sacerdoce ne lui servait absolument à rien. Il n'est même pas sûr qu'il ait été tonsuré. Mais il n'avait rien à refuser à Louis XIV. Il se produisit alors un phénomène fort rare : sur cet homme sans vocation, la décision du roi provoqua une sorte de choc de conscience : on voulait faire de lui un prélat courtois ; il ne le serait jamais. Quittant aussitôt la cour, il préféra se faire attendre deux ans et demi à Orléans plutôt que d'être mal préparé à ses fonctions.

Devenu donc simple séminariste à 29 ans, il se retira à Saint-Victor, pour se préparer au sacerdoce pendant plus d'un an, sous la direction des théologiens et historiens renommés qui y résidaient ; Louis XIV, qui ne pouvait se passer de lui, le rappela à la cour avant son ordination, que le roi voulut aussi festive que possible ; mais le nouveau prêtre entama aussitôt après une seconde retraite en vue de son sacre, qui eut lieu également à Saint-Victor.<sup>7</sup> Ce jour-là, on eut la surprise de l'entendre prononcer un serment alors parfaitement insolite, celui de se consacrer à son diocèse, d'être donc un évêque résident, selon les canons du Concile de Trente. Cette décision inattendue piqua fortement le prince, qui ne s'attendait à rien moins. Aussi essaya-t-il de le retenir à la cour en le maintenant dans sa charge de premier aumônier, mais sans pouvoir ébranler une volonté aussi déterminée. Le roi ne s'y habitua jamais ; et chaque fois qu'il voyait le carrosse de Pierre de Coislin prendre la direction du sud, il soupirait, mi-admiratif mi-contrarié : "Voilà M. d'Orléans bien aisé". Pour rester fidèle et à son serment et à ses fonctions auprès du roi, il fut donc contraint à des allers et retours permanents entre la cour et Orléans. En juxtaposant les séjours, on estime que durant les quarante années de ce long épiscopat, il passa six mois à la cour, et six dans son diocèse. Très fiers de recevoir un tel évêque, si proche du pouvoir, les Orléanais se montrèrent assez patients. C'est le moment de jeter un œil sur ce qu'allait découvrir le nouveau prélat

Orléans offrait alors en soi un caractère très particulier. Fort peu de noblesse militaire, une université en déclin mais d'autant plus accrochée à ses privilèges, un concentré de robins, d'institutions corporatives, de justices particulières, tel qu'on en voit rarement tassés sur une

<sup>4</sup> Voir Tallemant des Réaux, *Historiettes*, Gallimard – Pléiade, t. II, p. 1195.

<sup>5</sup> Marcel Marion, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Picard, 1976.

<sup>6</sup> Anne-Marie-Louise d'Orléans (dite la Grande Mademoiselle), *Mémoires*, Paris, éd. Fontaine, 1985, t.II, p.146-155.

<sup>7</sup> Oraison funèbre prononcée dans l'église du RR PP Minimes, le 29 mars 1706. Médiathèque d'Orléans.

étendue aussi réduite. Et tout ce monde en proie à de perpétuelles querelles de préséance pour les raisons les plus futiles. Le contraste était plus que saisissant entre ce jeune évêque qui n'avait connu que la cour à son plus haut degré de raffinement, et le petit chaudron provincial et bourgeois qui lui était confié. Autre concentration pour une ville d'environ 10 000 habitants, les institutions ecclésiastiques : une très ancienne abbaye, Micy, extra-muros, mais intra-muros Saint-Euverte, une abbaye vivante occupée par les chanoines de Sainte-Geneviève de Paris, quatre chapitres canoniaux, dont deux fort riches, Sainte-Croix et Saint-Aignan, largement dotés sous Charlemagne. Les deux autres, moins rentés, tenaient encore une place non négligeable : Saint-Pierre-le Puellier et Saint-Pierre-Empont.

Le climat était alors agité. En effet, l'attitude du prédécesseur, M<sup>gr</sup> d'Elbène, qui était entré dans la querelle janséniste avec quelques autres confrères en 1650, avait ému les esprits. La robe orléanaise, en liens constants avec la magistrature parisienne, tant pour des raisons universitaires que judiciaires, s'était insurgée contre la condamnation en Sorbonne, sous l'influence des jésuites, d'un livre latin sur saint Augustin (le fameux *Augustinus*), réduit en cinq propositions plus ou moins fidèles. Les libelles se multipliaient pour et contre, et la vacance du pouvoir épiscopal à Orléans exacerbait les tensions. Sa longue durée enfin avait amplifié tous les abus relatifs à l'administration du diocèse : fermages excessifs, maltôte, laisser-aller, voire facturations abusives des expéditions et attestations au secrétariat de l'évêché, tous sujets d'irritation qui circulaient en feuilles imprimées, assortis du souhait ardent de voir enfin l'ordre et la concorde régner dans la ville.

En attendant, les Orléanais, très intrigués, considéraient le vaste chantier qu'était devenu le palais épiscopal dès la nomination de leur nouvel évêque. Celui-ci entendait bien habiter cette résidence (contrairement à son prédécesseur) et finançait personnellement les travaux en cours : achèvement des locaux existant, aménagement d'un jardin, agrandissement des bâtiments et des écuries, signes incontestables du rang du futur occupant et des obligations nombreuses qui en découlaient. Dans l'immédiat, il convenait de loger les nobles invités pour le jour de l'entrée<sup>8</sup>. On vit donc des ouvriers de toute spécialité travailler sans désespérer pendant deux ans et demi sur une surface au moins triple de ce qui demeure aujourd'hui.<sup>9</sup>

Face à ces préparatifs grandioses, la municipalité se détermina à renouveler entièrement sa garde-robe de cérémonie, du maire jusqu'au plus modeste serviteur, en faisant acheter à Paris à prix d'or des tissus précieux<sup>10</sup> pour ne pas être en reste le jour de la fameuse entrée, spectacle rare qui attirait les foules, d'autant qu'au siège d'Orléans était attaché un privilège immémorial. Il datait des premiers capétiens, temps où l'évêque était le principal seigneur de la région, voire le suzerain du roi de France pour sa seigneurie de Yèvres-le-Châtel. Il lui était resté de ce temps un privilège particulier qui consistait non en une amnistie, mais en "un transfert de juridiction"<sup>11</sup> des magistrats civils à la personne de l'évêque, qui pouvait souverainement décider du sort des prisonniers détenus d'Orléans. Le rituel, inchangé depuis des siècles, se déroulait sur trois jours : station et nuitée à l'abbaye de la Cour-Dieu, en souvenir de l'ancienne sépulture des évêques d'Orléans, station le lendemain à l'abbaye de Saint-Loup, faubourg Bourgogne, enfin arrivée au palais épiscopal le soir du second jour, avec réception et nuitée à l'abbaye Saint-Euverte.

Aucun évêque n'avait osé jusqu'ici tailler dans le protocole. Pierre de Coislin l'osa, prétextant sa santé fragile, mais sans doute parce qu'il répugnait aux amples manifestations officielles, et celle-là était éprouvante à tous égards. Il se dispensa donc de visiter la Cour-Dieu, et même l'abbaye de Saint-Loup. De sorte qu'il n'arriva de Saint-Germain que la veille du grand jour, fixé au 19 octobre 1667, ayant emprunté la route directe après deux jours de voyage. Il pensait pouvoir se reposer quelque peu, mais, malgré les ordres qu'il avait donnés, il lui fallut recevoir des notables impérieux qui avaient réussi à forcer sa porte. Dès cet instant, le nouvel

<sup>8</sup> *Lettre en forme de relation contenant les particularités de l'entrée de M<sup>gr</sup> de Coislin, dernier évêque d'Orléans*, ms AD Loiret, Fonds Jarry, 2 J 1748.

<sup>9</sup> Voir Plan d'Inselin, avec cartouche de la dédicace au cardinal de Coislin. Reproduit in M. Cuénin, *Un familier de Louis XIV, le Cardinal de Coislin, Grand Aumônier de France, Evêque d'Orléans*, p. 184-185.

<sup>10</sup> Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, 1836, t. II, p.219-220.

<sup>11</sup> Voir Y. Guérol, *Le droit de grâce des évêques d'Orléans*, thèse de droit, 1969, Orléans, p. 34-36 et 40-41.

évêque se trouvait sous le contrôle sourcilieux du syndic du chapitre de Sainte-Croix, le chanoine Bougy, dont le rigoureux procès-verbal notera la plus minime entorse à l'usage séculaire<sup>12</sup>. Monseigneur se rendit bien à Saint-Euverte comme requis, et dès le lendemain matin, il essuya les premiers compliments, avec réponse obligée : l'Université d'abord en la personne de son doyen, la Municipalité ensuite. Ce n'étaient que les deux premiers des six discours, en latin bien entendu, qu'il dut endurer jusqu'à l'entrée dans sa cathédrale, et auxquels il répondit dans la même langue. Au sortir de Saint-Euverte, il obéit à l'usage qui l'obligeait à se rendre à Saint-Aignan pour aller confirmer le privilège d'exemption épiscopale dont jouissait encore ce vénérable chapitre. Commença alors un parcours humiliant, dont le cadre est resté intact, qui partait de la rue de l'Ételon jusqu'à la porte du cloître Saint-Aignan laquelle fermait alors la rue de l'Oriflamme. Parcours humiliant car le seul évêque, au milieu des habits éclatants de tous, devait revêtir une simple tunique blanche comme un candidat, un pénitent, un catéchumène, comme l'on voudra, tenue qui s'accompagnait de l'obligation de marcher pieds nus. Mais lors même que les rues aient été sablées la veille à cet effet<sup>13</sup>, le jeune évêque opposa à ce dernier point un refus catégorique. Il s'ensuivit un compromis : revêtir des bas de couleur chair pour ne pas décevoir les innombrables spectateurs qui attendaient de le voir ainsi déchaussé.

Monseigneur fut donc reçu comme simple chanoine à Saint-Aignan, à qui l'on montra sa place, puis il fut requis de renouveler le fameux serment d'exemption. Ce devait être la dernière fois, car lesdits chanoines étaient assignés en Parlement pour avoir maintenu cette survivance désormais interdite. De fait, ils perdirent leur procès sept ans plus tard. Pour finir, on sortait l'évêque de l'Enclos<sup>14</sup>, monté sur un char où on l'habillait tout de rouge des pieds à la tête, pour gagner la porte de Bourgogne. Là il était hissé sur un autre char, encore plus historique, drapé de velours rouge et couverts d'ornements d'or, sorte de *sedia gestatoria* dont les bâtons étaient portés par les représentants des quatre plus anciens barons du diocèse. Le grand graveur Chauveau était présent et, pour illustrer un superbe poème latin composé à ce sujet, avait gravé vignettes, lettrine, frises et fleurons raffinés, tous signés.<sup>15</sup>

### **Le privilège**

On arrivait enfin au moment crucial où allait être révélé le nombre de ceux que l'évêque avait jugé dignes de passer de l'état de prisonnier des geôles royales à celui de pénitent admis au sacrement du même nom. Leur confession avait été rédigée sur un billet préparé, avant l'absolution générale, avec exhortation, qui supprimait ipso facto les peines afflictives ordinaires qu'aurait infligée la justice civile. On devine qu'avec le temps, les abus s'étaient multipliés

Pour mieux comprendre les dérives de la procédure qui d'ailleurs sera abolie en 1758, il faut savoir que, le cours de la justice étant suspendu, il suffisait de se trouver dans les prisons d'Orléans pour pouvoir prétendre à la "rémission". On voyait donc arriver de tout le royaume des individus de toute condition, noblesse inclusivement, en général déguisés pour n'être reconnus de personne, faux prêtres, faux religieux, fausses femmes, faux voituriers, qui arrivaient en masse, souvent cachés dans des tonneaux, des chariots, des bottes de paille, en ayant trompé les gardes de la prévôté pourtant postés aux portes<sup>16</sup>. Les Orléanais furieux se voyaient envahis par ces clandestins tous délinquants, et redoutaient la funeste clémence de l'évêque. La colère des habitants était ancienne ; elle avait éclaté en 1522, lors de l'entrée de Jean II d'Orléans-Longueville, les prévôts ayant refusé de livrer aux officiers épiscopaux certains détenus jugés menteurs lors des interrogatoires, ou trop dangereux. Depuis ce jour, les évêques avaient imposé aux magistrats le serment solennel, prononcé en ce lieu et à cet instant, de n'avoir soustrait personne à la justice épiscopale.<sup>17</sup>

<sup>12</sup> *Procès-verbal de l'entrée de M<sup>gr</sup> de Coislin à Orléans, Médiathèque d'Orléans, ms 435, ff.238 et sq.*

<sup>13</sup> Lottin, *ibid.*

<sup>14</sup> Voir reproduction in M. Cuénin, *op.cit.* p.57.

<sup>15</sup> Reproduction *ibid.* p.61, 66, 74.

<sup>16</sup> *Lettre en forme de relation...précitée.*

<sup>17</sup> Texte du Serment reproduit in M. Cuénin, *op.cit.* p.62.

La bonté de Pierre de Coislin étant notoire, 3000 requérants avaient réussi à gagner le Châtelet et ses prisons. On craignait donc le pire. Des vers avaient été composés pour inciter le prélat à la méfiance :

Mais, mon juste Pasteur, que faites-vous  
De traiter en brebis ce grand troupeau de loups,  
Qui n'auront pas plutôt écarté votre ville  
Qu'on leur verra former une guerre civile  
Attendre le passant sur les grands chemins [...]  
Se servir de la nuit et des lieux écartés  
Pour pratiquer le vol et mille cruautés.  
Mais comme mon prélat est toujours pitoyable  
Toujours judicieux et toujours charitable,  
Il croit qu'il obtiendra, sans user de rigueur,  
De ces faux repentants un changement de cœur.<sup>18</sup>

En quoi l'on se trompait. Le petit-fils du chancelier Séguier n'allait pas brader ses droits. Son Bureau était composé de juristes éminents qui l'avaient accompagné dans son voyage : parmi eux Gaspard Fieubet, chancelier de la Reine, et le plus célèbre des docteurs de la Sorbonne, Guillaume de Launay. Les dossiers avaient été triés. Ceux des crimes dits rémissibles (vol sans entraîner la mort, coups, insultes et diffamation) avaient été bouclés. Leurs auteurs n'en restaient pas moins dangereux dans l'opinion publique, même si le Bureau de l'évêque n'accordait la rémission que si les parties civiles avaient été remboursées de leurs frais et dédommagées, comme il était prescrit. Mais il en allait tout autrement des crimes dits irrémissibles tels que le blasphème et surtout l'homicide, car la justice de Monseigneur, à la différence de la justice civile, distinguait l'homicide involontaire de l'assassinat : un accident de chasse, par exemple, valait la corde au coupable, qui se cachait souvent depuis des années, en attendant patiemment la mort de l'évêque en titre pour ressortir le jour de l'entrée du successeur<sup>19</sup>. Plus délicats, et ceux-là, M<sup>sr</sup> de Coislin, bon connaisseur de la mentalité nobiliaire, se les était réservés, les duels camouflés en prétendues "rencontres" avec argument de légitime défense. Bref, il ne fut retenu en tout que 825 accusés dignes de pardon, soit un quart environ des requérants, lesquels, à l'appel de leur nom sortirent d'une cour de la rue de Bourgogne, vêtus de blanc et criant MISERICORDE, puis passèrent devant le char de triomphe pour se rendre à la cathédrale, tous les ecclésiastiques suivant la procession. Une foule innombrable de curieux venus de Paris, des villes fluviales, du Limousin du Berry et d'ailleurs, emplissait la ville, au point que la Loire était couverte d'embarcations.

L'intronisation dans la cathédrale offrait un spectacle unique : la famille du nouveau prélat occupait une estrade dans l'une des chapelles absidiales les plus en vue ; il s'y trouvait au minimum deux ducs, Coislin et Sully avec les duchesses leurs épouses, le Grand Ecuyer de France, Henri de Lorraine comte d'Harcourt et son épouse Marguerite du Cambout, tante de Monseigneur, la marquise de Laval, sa mère, sa demi-sœur la maréchale de Rochefort, célèbre beauté et maîtresse de Louvois, leurs dames d'honneur, et tout ce monde en habit d'apparat. Paris, disent plusieurs relations différentes, était dans Orléans. Le repas fut des plus magnifiques, et les rémissionnaires, dûment chapitrés par le théologal, bénéficièrent des reliefs. M<sup>sr</sup> de Coislin eut l'élégance, ce qui ne s'était jamais vu, de payer leurs frais de retour à ceux qui venaient de loin.

## Un programme de gouvernement

Si les Orléanais s'étaient renseignés sur leur futur prélat, ce dernier avait fait de même à leur égard. Il était déjà prêt à s'engager immédiatement sur deux fronts : la pauvreté, et la lutte contre l'ignorance, qui incluait la formation du clergé de campagne et la fondation d'écoles. S'il

<sup>18</sup> *L'origine de la ville d'Orléans[...] avec le triomphe de M<sup>sr</sup> de Coislin, son évêque...* Médiathèque d'Orléans, H 5789.

<sup>19</sup> C'est le cas de Louis Caillard, de Saint-Laurent-des-Eaux, gracié en 1738 par M<sup>sr</sup> de Paris. Billet de rémission et confession ADLoiret 2 J 1732.

existait une bourgeoisie aisée, que la paix retrouvée enrichissait de jour en jour en relançant le commerce routier, fluvial et le négoce, cet aspect positif n'occultait pas moins une réalité saisissante : depuis la famine de 1662, le nombre des sans-abri et même celui des pauvres en général avait augmenté. Artisans misérables, travailleurs exploités, et taux de mendicité particulièrement élevé : vagabonds violents, brigands de profession et souvent porteurs de maladies. Si la mendicité fut une plaie permanente de l'Ancien Régime, elle sévissait à Orléans plus qu'ailleurs, la ville, comme chacun sait, étant un carrefour routier des quatre points cardinaux. C'est ainsi qu'y traînait une foule d'inconnus, entretenant une insécurité permanente dans les rues comme dans les églises.<sup>20</sup>

Monseigneur de Coislin, comme premier aumônier du roi, avait connu le même problème à Paris, et sa parente, la duchesse d'Aiguillon, avait contribué à fonder l'Hôpital général, en 1656, merveille d'architecture due à Léonard Bruant, que nous admirons toujours. Il entendait bien faire de même à Orléans avec un architecte de même qualité, et pressentit aussitôt Mansart.

Pour la pauvreté, il pouvait au moins prendre une mesure immédiate et d'efficacité certaine en faveur des travailleurs. Un mandement fut expédié en ce sens les jours qui suivirent son arrivée, et qui constituait une petite révolution sociale : il supprimait la moitié des fêtes chômées, avec une introduction explicative : "la multiplicité des fêtes chômées est un sujet de souffrance aux familles de ceux qui ne subsistent que par leur travail."<sup>21</sup> Ajoutons que ces jours-là, les cabarets se remplissaient plus que les églises ; le mandement faisait d'une pierre deux coups.

Puis l'évêque s'attaqua à la mendicité, en s'occupant de ce fameux "renfermement des pauvres", qu'on a si mal compris de nos jours. Qu'auraient bien pu faire de leur liberté les malheureux sans abri qui dès lors qu'on leur offrait un logis somptueux, du pain, des vêtements, des religieuses pour les soigner, et du travail s'ils étaient valides ? Bien au contraire, les places manquèrent dès l'ouverture.

## L'Hôpital général

La tâche était énorme. Avant tout, trouver intra muros un terrain vierge et suffisamment vaste. Or le seul qui existât alors c'était l'Arsenal, qui appartenait au duc apanagiste, Philippe d'Orléans. Pierre de Coislin se le fit donner, non sans l'aliénation signée du Grand Maître de l'Artillerie, car c'était un terrain militaire. On imagine le temps qu'il aurait fallu aujourd'hui pour mener à bien ces deux opérations. En même temps, se constituait un conseil d'administration, sur le modèle de celui de l'Hôtel-Dieu, mais c'était l'évêque qui en était le président à vie assisté du lieutenant général. À peine demandés, les plans de Mansart<sup>22</sup> étaient prêts. Mais restait le financement de la construction et du fonctionnement. Pour la construction, la reine Marie-Thérèse fit verser les premiers fonds, se déclara première bienfaitrice, et c'est en son nom que les premiers administrateurs prêtèrent serment, le 20 avril 1668, soit six mois seulement après l'arrivée de l'évêque. Mais la suite fut moins rapide. Malgré tout ce que M<sup>gr</sup> de Coislin donna de ses deniers personnels, pour 800 lits prévus, on n'en était, quatre ans plus tard, qu'à 300. Encore l'évêque, en administrateur rapide et compétent, avait-il annexé à l'Hôpital général tous les hospices et maladreries du diocèse<sup>23</sup>. Mais on était loin de compte. Pour l'aile achevée avec 300 lits en 1671, les dépenses n'étaient pas couvertes. L'évêque après deux ans de réflexion, s'adressa directement au roi pour contraindre la municipalité à un geste de soutien. Celle-ci venait d'obtenir l'autorisation, pour solder de vieilles dettes, de percevoir des droits d'octrois spéciaux

<sup>20</sup> Voir M. Cuénin, *op.cit.* p. 164. *Oraison funèbre de Mgr de Coislin* par Jacques Alleaume. Reproduction de la première page p. 233.

<sup>21</sup> Reproduction de l'*Ordonnance* in M. Cuénin, *op. cit.* p. 101 et texte p. 100.

<sup>22</sup> Reproduction de l'Hôpital d'Orléans, toujours en usage, dessin de Ch.Pensée *ibid.* p. 167.

<sup>23</sup> Catherine Gorget, "Hôtel-Dieu et Hôpitaux", in Catalogue de l'Exposition *A l'ombre des Rois, Le Grand siècle à Orléans*, Musée de Beaux-Arts d'Orléans, novembre 2000, p.75-76.

sur les vins, farines et bois entrant dans la ville. Des lettres patentes, à la requête de l'évêque, obligèrent les magistrats à en céder la moitié à l'Hôpital pendant seize ans.<sup>24</sup>

L'utilité de l'Hôpital général n'était pas à démontrer, mais c'est lors de la famine de 1693 que son rôle deviendra capital sous l'impulsion de son directeur. Le roi ne pouvant aider son peuple car les guerres avaient ruiné le Trésor, c'est le Parlement de Paris qui avait pris la situation en main. Celui-ci arrêta que les aides devaient provenir des évêques et des curés locaux. Une cellule de crise se réunit à l'évêché, où M<sup>gr</sup> de Coislin distribua les tâches. Lui-même voyant que Paris raflait les blés de Beauce, se tourna directement vers le Contrôleur général Pontchartrain, qu'il connaissait particulièrement, et obtint de lui l'autorisation de détourner une partie des blés du Bourbonnais pour les décharger à Orléans.<sup>25</sup> Encore fallait-il de l'argent pour les acheter. Dès lors, après avoir mis en caisse une somme personnelle considérable, il quadrilla la ville et fit pratiquer le porte à porte pour faire s'ouvrir les bourses. La chose ne fut pas toujours aisée, comme le rappellent les oraisons funèbres. "Il contraignit l'avarice même d'entrer et de prendre part à cette œuvre" s'écrie Jacques Alleaume ; le prédicateur Minime rappelle les faits : "Vous vous en souvenez, Messieurs, il fit faire partout des quêtes dans vos maisons pour augmenter ses aumônes pour les vôtres." Dans l'ensemble il arriva à ses fins et pouvait écrire à Pontchartrain le 5 avril 1694 : "La plupart du monde s'y est porté avec beaucoup de charité et dans Orléans on donne actuellement du pain depuis plusieurs semaines à plus de 2500 familles qui font près de 10000 à 11000 personnes. Cela s'exécute assez bien dans les autres villes de mon diocèse et dans les campagnes."

En 1703, le déficit de l'Hôpital était tel, avec 880 lits, et une nourriture correcte évaluée à 2 sous 9 deniers par tête et par jour, que le roi autorisa une loterie, qui la première fois, rapporta à Orléans 30.000 livres d'or. Mais la seconde, en 1706, échoua complètement. À la mort du cardinal, malgré l'annexion en 1690 des deux hôtels-Dieu de Cléry, les finances restaient déficitaires.

Autre souci, la lutte contre l'ignorance, et pour un pasteur, la pire était celle de son clergé. Il s'inquiéta d'abord du petit nombre de prêtres : G. Rideau compte 0,3 % de prêtres pour 100 habitants : chiffre bien maigre pour l'époque. Voilà cent ans pourtant que le Concile de Trente avait fait obligation aux évêques de fonder un séminaire diocésain. Et ce petit nombre de clercs était aussi mal réparti que possible. C'est la ville qui fournissait 85% des prêtres, dont 62% exerçaient en ville<sup>26</sup>. On pouvait même en trouver plusieurs par paroisse, dont certains "surnuméraires", mais à la campagne, on était souvent réduit à en importer de Normandie ou du Mans, pas forcément les meilleurs de leur pays. La superstition gagnait sur la foi. Mais l'évêque était bien le seul, en ville, à ressentir le besoin d'un séminaire.

Ou bien certains curés particulièrement instruits, souvent bacheliers ou docteurs en Sorbonne, comme Jacques Alleaume, curé de Saint-Paul, d'une vieille noblesse orléanaise, ou le curé de Saint-Victor, le célèbre historien Symphorien Guyon recrutaient et formaient les enfants les plus doués de leurs paroisses. Ou bien, quelques vocations plus ou moins intéressées par la promotion sociale que conférait le sacerdoce, apparaissaient dans le milieu de petits propriétaires, en Val de Loire surtout. Ces jeunes gens allaient alors faire de rapides études à Paris tout proche, dans des séminaires fondés par les ordres religieux. Le niveau intellectuel et spirituel des paroisses citadines était donc fort convenable. Mais aucun de leurs desservants n'aurait voulu exercer en campagne. Quant aux négociants, ils réservaient pour leurs cadets les riches canonicats de Saint-Aignan ou de Sainte-Croix. M<sup>gr</sup> de Coislin qui avait commencé dès son arrivée à visiter ses paroisses rurales, comprit aussitôt qu'il lui fallait un séminaire. Les débuts de ses efforts coïncidaient avec la construction de l'Hôpital général.

<sup>24</sup> J. Boissière et Cl. Michaud, *l'Intendance d'Orléans à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, CTHS, 1989, p. 71 et 166-167.

<sup>25</sup> Ch. de Beaucorps, *L'administration des intendants d'Orléans de 1666 à 1713*, Orléans, 1911. L'ouvrage cite la correspondance de M<sup>gr</sup> de Coislin avec le président du Parlement et Pontchartrain, conservée aux Archives nationales. Voir les textes in M. Cuénin, *op.cit.* p. 168-169.

<sup>26</sup> Voir Gaël Rideau, *De la religion de tous à la religion de chacun [...]1667-1791* Thèse de doctorat non imprimée, t. I.. Un exemplaire consultable aux AD Loiret BHM art. 3251.

## Le séminaire d'Orléans

D'abord trouver un terrain. Rien de libre en ville assurément, mais face à l'évêché, il avisa une petite collégiale à demi-mourante, Saint-Avit, et demanda au roi des lettres patentes, immédiatement accordées, pour s'en porter acquéreur. Les revenus ne dépassaient pas 12000 livres annuelles, ce qui était fort peu. Les derniers chanoines de Saint-Avit se virent largement dédommagés par de généreuses pensions. M<sup>sr</sup> de Coislin, habitué aux beaux bâtiments, avait vu grand. Mansart, encore lui, dressa des plans ambitieux, sans trop prendre garde à l'espace imparti, ni à l'expropriation nécessaire des masures contiguës, mais, malgré le prix offert par l'évêque qui se défit à cet effet d'une belle abbaye, les propriétaires orléanais refusèrent net et assignèrent le maître d'œuvre. Ne s'était-on pas fort bien passé de séminaire jusque-là ? Des campagnards, on n'avait cure. L'évêque perdit son procès sur place, mais gagna en appel au Parlement. D'où un grand retard dans les travaux. Une réticence générale fit que malgré les fonds investis par lui, M<sup>sr</sup> de Coislin ne vit pas cette construction terminée de son vivant. Le successeur eut plus de chance. C'est l'actuel Collège Jeanne d'Arc, où l'on reconnaît bien la griffe de Mansart, dans les bâtiments dégagés par les récents travaux de restauration.

Mais si les locaux étaient modestes, l'enseignement, étalé sur trois ans, et qui débuta dès 1668, était fort loin de l'être. M<sup>sr</sup> de Coislin aurait pu faire appel à des congrégations spécialisées, notamment Saint-Sulpice, et les murs de son séminaire se seraient plus vite élevés. Mais jaloux de son indépendance en ce temps de querelles théologiques, il ne voulut comme professeurs que des Orléanais, et son savant chapitre de Sainte-Croix lui permit ce luxe. Déjà réputé, il accueillit sans tarder de nouveaux membres docteurs en Sorbonne, qui dispensaient un enseignement théologique éclairé, sans étroitesse doctrinale, et dont l'évêque pouvait personnellement contrôler la qualité et l'objectivité. Les élèves furent à la hauteur des maîtres. Les travaux de Gaël Rideau permettent de conclure que les prêtres d'Orléans seront, sous M<sup>sr</sup> de Coislin, les plus diplômés du royaume, loin devant Paris, Rouen et Lyon<sup>27</sup>.

Mais pour les ruraux, si mal lotis, ce séminaire distingué ne pouvait convenir. Fin psychologue, l'évêque avait observé lors de ses visites que seuls des campagnards sauraient parler à leurs semblables ; aussi trouva-t-il à Meung une pauvre maison, avec un petit jardin, où les candidats affluèrent aussitôt. De là sortirent quelques jeunes laïcs, dont l'un de Baule, François Compagnon, qui organisa des réunions catéchétiques sans empiéter sur les offices où le curé prenait la parole. Et le dimanche, aux aurores, les habitants partaient à pied à Meung suivre un enseignement dont ils avaient soif. Le curé s'en montrait offensé, même s'il voyait revenir ses ouailles pour la messe paroissiale. Cette petite fondation personnelle de l'évêque était dirigée par deux maîtres doctes et dévoués, qu'il avait recrutés en Anjou. Monseigneur lui-même venait la visiter quand il en avait le temps. Les pensionnaires, malgré la rigueur du règlement, n'avaient qu'une peur : celle d'être renvoyés chez eux.

## Les écoles

Mais si utile que fût cette humble maison, l'alphabétisation de terrain était la tâche la plus intelligente et la plus nécessaire. Nous arrivons ici à un autre record. Si le clergé orléanais était le plus diplômé du royaume, les enfants du diocèse seront les mieux instruits. À la mort de M<sup>sr</sup> de Coislin, on comptait 360 écoles paroissiales, chiffre jamais atteint nulle part dans le royaume. Les créations commencèrent en ville, où des prêtres enseignaient le dimanche, aidés par des membres de familles aisées : les demoiselles Sarrebourg enseignaient à Saint-Paul, Françoise de Montisambert dans différentes paroisses d'Orléans. Un cas remarquable est celui de M. Jogues de Bouland, d'une famille de robe, qui après des frasques de jeunesse qui désespéraient sa famille, fonda une école de garçons à Saint-Marc dont la réputation s'étendit jusqu'à Lyon<sup>28</sup>. En pays rural, près des cures où exerçaient les chanoines de Sainte-Geneviève, élevés au sacerdoce après 7 ans d'études, le curé forma des catéchistes, donna ses instructions le dimanche à toutes les générations : comme en témoignent les mémoires de Christophe Sauvageon, le curé de Sennely. Ces écoles, pour les deux sexes, étaient gratuites ; elles vivaient de dons, venant de l'évêque

<sup>27</sup> G. Rideau, *op.cit.* t. I, p. 128.

<sup>28</sup> *Eloge d'un vigneron chrétien*, Médiathèque d'Orléans, ms 2053.

d'abord, parfois de bienfaiteurs modestes, tel un tonnelier de Bou en 1700, parfois des institutrices elles-mêmes. Une vigneronne de Saint-Marc, Marie Rouet, qui vendait ses fromages en ville, était catéchiste dans sa paroisse, et une sorte d'assistante sociale. C'était la seule femme qui entrât à l'évêché ; elle y était longuement reçue, et repartait avec une bourse pleine<sup>29</sup>. Mais cet état précaire paraissant insupportable à l'évêque, il obtint du roi, en 1698, à titre personnel, une imposition sur les paroisses, avec des instructions spéciales données à l'intendant, alors Jubert de Bouville, pour appliquer la loi de concert avec l'évêque. On s'explique le résultat.

Première prise de contact avec les ruraux, les visites paroissiales avaient, comme je l'ai dit, commencé dès les jours qui suivirent l'entrée de l'évêque. Il ne nous en reste malheureusement que des lambeaux, fort savoureux d'ailleurs. Le jeune prélat se signala d'abord par son extrême politesse : du jamais vu dans ce milieu.<sup>30</sup> Le curé de Sennely qui n'écrira qu'à partir de 1700, exalte ce prince de l'Église, qui tient absolument à loger dans son étroit presbytère (et non chez les châtelains du coin où il est invité), fait acheter sa nourriture, celle de ses officiers et de son hôte, à la différence des archidiacres, notamment celui de Sully, qui faisaient payer leurs visites pastorales à cet ecclésiastique aux revenus modestes<sup>31</sup>. Loin d'être hâtives, ces visites étaient approfondies. La parole était d'abord donnée aux paroissiens pour leurs doléances, puis au curé pour sa défense. Ceux qui exploitaient leurs paroissiens, se montraient irréguliers aux offices, voire absents durant de longs jours, étaient sanctionnés. Les récidivistes étaient invités à séjourner dans les prisons épiscopales où ils étaient soumis à pénitences. Pour ivresse régulière, insultes, délits publics répétés, ils étaient remis à la justice séculière, avec laquelle l'évêque entretenait les relations les plus cordiales. Venait ensuite l'examen des comptes de la paroisse, puis la visite de l'église, pièce par pièce, du baptistère, des confessionnaux, des autels. Les chanoines de Romorantin furent blâmés pour avoir laissé de la poussière sur le tabernacle. Par ailleurs, Monseigneur supportait mal le mauvais goût des vieilles statues : il s'en prit aux Saint-Sébastien sanguinolents, qu'il fit enterrer dans le cimetière. Même sort pour les Saint-Antoine, car le cochon était plus honoré que le saint, vu que le précieux animal donnait lieu à des fêtes charcutières sans limites. Les paroissiens de Sennely déclarèrent que leur évêque était protestant. Se souvenaient-ils alors de ce qui s'était passé en 1685 ?

Quand il s'agissait d'un ordre direct du roi, adressé à l'intendant, Monseigneur ne pouvait s'y dérober. Ainsi le 31 janvier 1683 fut-il contraint de faire accompagner M. Bazin de Bezons d'une délégation formée des plus hauts dignitaires de son chapitre, avec rapport écrit obligé, pour tenter de convaincre le ministre Claude Pajon de Bionne de se soumettre à la religion officielle. Mais cette personnalité vigoureuse sut montrer avec éloquence la force de ses convictions.

Deux ans plus tard, c'était la Révocation de l'édit de Nantes et les dragonnades qui suivirent. Mesure générale, d'ordre militaire, en fait incontournable. Mais l'évêque d'Orléans jugea qu'il était chez lui, sur son terrain, et sachant les "fusiliers" aux portes de la ville, il prépara les esprits dans le sens qu'il avait choisi. L'avant-veille du jour redouté (le dimanche 11 novembre), par un mandement sans exemple, qui fut lu au prône de toutes les paroisses, affiché aux carrefours et tous lieux publics, il invita ses diocésains à un examen de conscience. Revenant sur les causes de la Réforme, il ne craignit pas de désigner les responsables :

Les mœurs des catholiques étaient si relâchées et répondaient si peu à la foi dont ils faisaient profession qu'il y avait sujet de croire que les raisons dont on se servait pour prouver la foi de l'Église ne persuadaient même pas les catholiques. Leur vie toute mondaine, l'abus qu'ils faisaient des sacrements, ne donnaient-ils pas lieu de conclure que les enfants de l'Église pensent tout autre chose que ce que l'Église enseigne. C'est donc à nous-mêmes que nous devons attribuer la longue séparation qui déchire l'Église encore à

<sup>29</sup> P. Guillaume, *Histoire du diocèse d'Orléans*, t. II ? p. 136-137.

<sup>30</sup> MM. Dubois de la Médiathèque d'Orléans 451 bis, 538, 598 ; Lottin II, 199, P. Guillaume, *op.cit.*, II, p.69-78, et M. Cuénin, *op. cit.* p.102-112.

<sup>31</sup> Oraison funèbre de Guillaume de Flacourt, et *Mémoires* de Christophe Sauvageon, curé de Sennely, *Mémoires de la SAHO* t. 32. p. LXXXXVIII.

présent : il est nécessaire que nous fassions voir, par la sainteté de nos mœurs, que notre vie s'accorde pleinement avec la foi que nous professons.<sup>32</sup>

Lorsque les dragons se présentèrent aux portes d'Orléans pour se précipiter sur les habitations désignées, ils se trouvèrent face l'évêque qui les invita fermement à se diriger sur son palais épiscopal, officiers, soldats et chevaux. Il logea et nourrit largement tout le monde pendant un mois, et interdit à ces militaires, malgré les ordres, "qu'on dise un mot aux protestants, qu'on fit du mal à quiconque de cette religion". "Il voulut être obéi, et il le fut" conclut Saint-Simon après avoir narré cet épisode célèbre, attesté par d'autres sources. Le mois écoulé, les soldats quittèrent le diocèse. "Il fallait bien du courage, ajoute le mémorialiste, pour blâmer, ne fût-ce qu'en silence, ce qui se faisait ailleurs, et que le roi affectionnait si fort."<sup>33</sup>

Les abjurations de façade, faites sous l'empire de la peur, se multiplièrent, et le roi ne fut pas dupe ; il donna l'ordre d'envoyer des religieux convertisseurs, Sulpiciens et Lazaristes, en quantité d'endroits du royaume. Monsieur d'Orléans était alors à Versailles. Aussitôt que l'information lui fut communiquée, il prévint la mesure royale, et fit partir d'Orléans ses chanoines les plus éclairés et les plus ouverts, en avertissant les curés concernés de ne recevoir personne d'autre qu'eux. Ces derniers étaient chargés d'organiser des réunions, où sans controverse rhétorique, les uns les autres s'expliqueraient. Les convertisseurs royaux n'osèrent s'aventurer dans le diocèse d'Orléans. Il y eut en effet des conversions, mais elles furent sincères et progressives, et lui-même, dès son retour sillonna son diocèse pour participer au dialogue. L'évêque ne put éviter que le nouvel intendant, Jean de Creil, connu par ailleurs pour son zèle furieux, ne procède à l'inventaire des biens du consistoire et à la saisie de ceux de tous les ministres ayant refusé de se convertir. Au moins était-il satisfait de n'avoir fait pression sur aucune conscience, ce dont on lui sut un gré infini.

L'attachement des Orléanais à leur prélat s'expliquerait déjà amplement, si l'on négligeait de mentionner l'immensité de sa générosité individuelle. Déjà connue de son vivant par quelques-uns, elle ne se révélera cependant qu'à sa mort, tant il exigeait le silence sur ce point, ses domestiques étant tenus au secret le plus absolu. À la cour, l'on savait sa compassion particulière pour les "pauvres honteux", c'est-à-dire la noblesse ruinée, qui cachait sa misère, et était exclue de son milieu. On ne connaît que par le bénéficiaire l'histoire de la "forte pièce d'argent" qui lui fut dérobée par un gentilhomme pauvre, son commensal, qui s'enfuit après son larcin. Il fut pris, et, ramené à l'évêché, le cardinal ne fit que lui demander avec tristesse pourquoi il lui avait caché son état, car il y aurait porté remède. Puis, il le fit rasseoir à sa table, et lorsque ce dernier quitta les lieux, il lui mit en mains une bourse pleine d'or, avec interdiction de dire un mot à quiconque.

En revanche les charités publiques sont mieux connues. Indépendamment des multiples démarches qu'il fit auprès des ministres et parlementaires pour faire avancer des affaires privées, la ville d'Orléans lui dut des services sans prix. Sur la nouvelle que des loups s'étaient attaqués à des adultes et à des enfants à demi-dévorés, il se précipita à la cour pour demander au Grand Dauphin de lui prêter l'équipage spécialisé dont il usait pour ses loisirs. Il obtint aussitôt satisfaction, revint avec cette escorte, qui fit reculer le danger loin dans la forêt d'Orléans<sup>34</sup>. À la fin du siècle, lorsque les guerres eurent épuisé le trésor royal, et qu'on fit payer l'entretien des troupes aux villes, les Orléanais, par l'intermédiaire de leur évêque, purent faire valoir l'exemption de logement de gens de guerre "pour services rendus", dont ils jouissaient depuis Charles VII, avec confirmation par Henri IV. Puis arrivèrent, par vagues successives, les contributions exceptionnelles demandées à la ville, considérée, non sans raison, comme fort riche. La dernière et plus élevée de celles-ci atteignit le chiffre prodigieux de 605 250 livres. Ici encore, Monsieur d'Orléans alla trouver le Contrôleur général, obtint un échelonnement, et versa lui-même sur-le-champ les premiers acomptes exigés.<sup>35</sup> Ses aumônes aussi constantes que

<sup>32</sup> AD Loiret Affiches.

<sup>33</sup> Saint-Simon, éd. citée, t. II, p. 679-680.

<sup>34</sup> P. Guillaume, *op. cit.* II, p. 39.

<sup>35</sup> Lottin, *op. cit.*, p. 245 et *Oraison funèbre du cardinal de Coislin* par Jacques Alleaume. Étais : M. Cuénin, *op. cit.* p. 163.

copieuses n'affectèrent en rien ses comptes. Il mourra sans laisser un sol de dettes, encore une rareté pour l'époque.

On a suffisamment écrit et parlé de l'impulsion extraordinaire qu'il donna aux travaux de la cathédrale, car Louis XIV tenait à y marquer la gloire de son règne. Il obtint donc tous les artistes qu'il voulut, et parmi les plus grands. Mais il y ajouta une touche personnelle. Nous admirons dans la cathédrale la plus belle copie existante de *La Descente de Croix* de Daniel de Volterra : le cardinal l'avait ramenée de Rome lorsqu'il s'était rendu, en 1700, au conclave qui vit élire Clément XI. L'original, en très mauvais état, orne toujours l'église de la Trinité des Monts, dont le cardinal était titulaire. Son retour de Rome aurait donné lieu, s'il l'avait voulu, à une nouvelle surenchère d'obséquiosités. La fierté des Orléanais, tous corps confondus, de "posséder" un tel prélat, était sans bornes, et ils multipliaient les occasions de la manifester, mettant l'évêque devant le fait accompli. Il dut ainsi décliner un service préparé pour sa grand-mère la chancelière Séguier, un autre pour son frère cadet, le chevalier de Coislin<sup>36</sup>. Lors de son cardinalat, il s'arrangea pour échapper aux festivités préparées.

Parlons donc de ce cardinalat. Jamais Orléans n'avait été, ni ne fut un siège cardinalice, et l'honneur était d'autant plus grand qu'il s'agissait d'un chapeau de couronne. À l'origine le chapeau en question était destiné, presque automatiquement, à l'archevêque de Paris, Harlay de Champavallon, mais ses mœurs douteuses (il était l'amant déclaré de la duchesse de Lesdiguières) faisaient traîner le roi pour en faire la demande au pape. Or, ledit archevêque mourut subitement dans la nuit du samedi 6 août 1696. Aussitôt prévenu, le roi qui avait son idée, dissimula pour éviter toute requête intempestive, puis à l'aube du lundi, dans son cabinet, écrivit au pape l'admirable lettre, inédite, que j'ai citée dans mon ouvrage<sup>37</sup>.

Une fois la barrette et la calotte arrivés de Rome par les soins du cardinal de Janson lui-même, c'est Louis XIV qui consacra en quelque sorte son ami d'enfance. Dès lors, on observa de près, à Versailles, le nouveau prince de l'Eglise. D'ordinaire, les cardinaux, résidant tous à la cour, vivaient sur un grand pied et se faisaient tailler des vêtements précieux et voyants. Le roi attendait avec amusement de voir comment son premier aumônier allait marquer sa nouvelle dignité. La déception fut générale. Car voici comment Saint-Simon, qui ne fit sa connaissance que peu de temps après, nous le dépeint :

Un homme de moyenne taille, gros, court, entassé, le visage rouge et démêlé,  
(ouvert) un nez fort aquilin, de beaux yeux avec un air de candeur, de bénignité,  
de vertu qui captivait en le voyant et qui touchait bien davantage en le connaissant.

Trois ans plus tard, il note :

Est d'une taille ordinaire ; son visage et son air reviennent beaucoup ; il ne manque pas d'esprit et de savoir, est bon prélat, qui est bien aimé dans son diocèse où le peuple est remuant[...]. Il ressemblait à un curé de village, dont l'habit ne promettait pas mieux, même quand il fut cardinal (...): il ne changea rien à la simplicité de sa maison et de sa table, il ne porta jamais que des soutanelles de drap ou d'étoffe légère sans soie, et n'eut de rouge sur lui que sa calotte et le ruban de son chapeau.

La nomination de Grand Aumônier prit également Pierre de Coislin au dépourvu. Durant le séjour de dix-huit mois qu'il dut faire à Rome en 1700-1701, il arriva un courrier de Paris lui annonçant sa nouvelle dignité. Il en fut consterné, à cause des privilèges et responsabilités qui allaient encore peser sur lui : prêtre de la famille royale, qui pouvait l'appeler à tout instant, il supportait, en cette qualité, de multiples charges, dont celle de tous les hôpitaux de Paris<sup>38</sup>. Mais Louis XIV avait encore trouvé ce moyen pour le garder plus près de sa personne, et il comptait profiter de ses dons d'administrateur. La nouvelle de ce grand honneur parvint à

<sup>36</sup> *Journal* du président Detroyes, Médiathèque d'Orléans, ms 601.

<sup>37</sup> M. Cuenin, p. 193-194. Médiathèque d'Orléans, ms 650, p. 53.

<sup>38</sup> Marcel Marion, *op.cit.* article "Aumôniers".

Orléans, et le cardinal, peu amateur de fêtes et discours, sut cependant répondre courtoisement de Rome aux lettres de félicitations qu'il reçut de son clergé et des magistrats.<sup>39</sup>

C'est en assurant ses fonctions de Grand Aumônier, aussitôt après le baptême du second duc de Bretagne, arrière-petit-fils du roi, que le cardinal, déjà malade, mourut, dans son appartement de fonction, dans la nuit du 3 décembre 1706. La cour en fut bouleversée, la Princesse palatine particulièrement, à cause de sa rare bonté. Ses officiers, qui entouraient son lit de mort, rapportèrent à Orléans le chagrin du roi. Celui-ci lui accorda une dernière faveur, et absolument unique : faire accompagner son corps par le curé de Versailles dans sa cathédrale d'Orléans, avec un déploiement funèbre impressionnant : le convoi était escorté de deux rangs d'un régiment royal, et ordre avait été donné de rendre les honneurs à chaque localité traversée. Le cortège et les carrosses drapés de noir aux armes du défunt partirent de Versailles le 13 février 1706 et se présentèrent à la Porte Bannier le lendemain soir vers 17 heures, à la nuit tombante. Ils étaient attendus par les membres du chapitre Sainte-Croix, qui avaient pourtant cherché dans leurs archives un précédent pour éviter de s'y rendre. N'en trouvant pas, ils eurent honte de demeurer dans la cathédrale, en voyant que les Orléanais avaient envoyé leurs gens munis de flambeaux, pour faire la haie, du faubourg jusqu'au centre. Malgré la solennité de la remise du précieux dépôt, il s'éleva encore une ridicule querelle de préséance entre le présidial et la municipalité, chacun voulant bien bénir le corps, mais avec son propre goupillon. La cathédrale n'en possédant qu'un, Messieurs de la Ville refusèrent de céder, et se retirèrent dignement<sup>40</sup>.

Après l'inhumation immédiate dans la crypte et dans l'intimité du chapitre, on organisa quatre services, avec catafalques, intérieur de l'église tendu de noir jusqu'aux voûtes, et oraisons funèbres. Les cérémonies se succédèrent à la cathédrale d'abord, puis à Saint-Aignan, puis aux Minimes enfin à l'Hôpital général. Le faste, cette fois, était dépassé par l'émotion. Les prédicateurs avaient été des familiers du défunt, et les auditeurs constituaient tous autant de témoins. Ainsi, malgré les codes du genre et le ton emphatique obligé, ces discours sortent de la raideur habituelle et constituent une source abondante d'informations sur les faits et les mentalités.

Pour conclure, je ne retiendrai qu'un point, mais capital. Le dix-septième siècle, qu'on voit en ce moment à travers les splendeurs de Versailles ou quelques biographies marquantes, fut en réalité un "siècle de fer" (Jacques Alleaume), où le peuple souffrit des guerres, de révoltes paysannes, d'une pauvreté endémique, de querelles théologiques et religieuses, et d'une persécution têtue contre les protestants et ceux qu'on appelait jansénistes. Tous les diocèses furent affectés, sauf un, celui d'Orléans.

Mais cette paix fut fragile, car le fanatisme ultramontain du successeur Fleuriau d'Armenonville la fit voler en éclats. Une fois proscrite la mémoire du cardinal, Orléans fut la proie de discordes amères qui divisèrent la cité durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Puis ce fut le silence. Ce n'est qu'en 1938, au hasard de travaux d'ailleurs, que M<sup>sr</sup> Courcoux releva avec honneur les restes du cardinal, en lui érigeant un mémorial dans le déambulatoire de la cathédrale, non sans cette *Descente de Croix* qu'il aimait tant, et qu'on nous envie.

Cela nous paraît sans doute très loin aujourd'hui, mais on doit se souvenir de ce que cet homme rare apporta à la ville : la noblesse des bâtiments, le recul de l'ignorance, le goût de la science et de la beauté, enfin et surtout une tolérance qui prouve à quel point un homme seul est capable, au moins pendant quarante ans, de faire d'une ville divisée en mesquines rivalités, difficile à émouvoir, "remuante" dit Saint-Simon, un exemple de concorde et d'émulation.

<sup>39</sup> Médiathèque d'Orléans, ms 1361, p. 61 bis, et M. Cuénil, *op.cit.* p. 207-208.

<sup>40</sup> *Cérémonies observées à la réception du corps du cardinal de Coislin*, Médiathèque d'Orléans, ms 445, p. 267 et sq.

## BIBLIOGRAPHIE

Toutes les références utiles sont indiquées en bas de page.

## DÉBAT

**Gérard Hocmard** : Merci d'avoir fait revivre cette figure exceptionnelle. C'est tout à fait intéressant parce qu'il paraît assez moderne. On dirait un prélat du XX<sup>e</sup> siècle.

**Danielle Michaux** : Vous avez parlé de la Cour-Dieu à deux reprises. Sait-on dans quel contexte se situent ces références-visites ?

**Micheline Cuénin** : Ma seule information provient du chanoine-Syndic du chapitre Sainte-Croix, dont le procès-verbal officiel note que M<sup>gr</sup> de Coislin a manqué à la tradition.

**André Delthil** : Je me souviens d'un épisode particulièrement étrange et pittoresque. Je crois qu'en vue de réprimer une contestation d'ordre religieux, Paris avait envoyé des troupes et l'évêque, pour éviter tout trouble d'ordre public et rétablir la paix, n'avait rien trouvé de mieux que d'inviter tous les militaires à sa table et de loger leurs chevaux dans ses écuries.

**Micheline Cuénin** : Il s'agit de la narration de Saint-Simon, qui relate comment l'évêque d'Orléans paralysa les dragonnades prévues pour la ville, et de fait, entretint durant un mois bêtes et hommes dans son palais épiscopal.

**Gérard Hocmard** : Certains d'entre nous ont lu votre ouvrage et vous avez voulu donner un éclairage nouveau sur certains épisodes et retracer le portrait de l'évêque. Les questions portent souvent sur des détails que l'on retrouve dans le livre. Merci beaucoup pour cette merveilleuse évocation.



## LE COLLÈGE ÉLECTORAL DU DÉPARTEMENT DU LOIRET EN 1808<sup>1</sup>

**Alain Duran**

### RÉSUMÉ

*Des opérations électorales se déroulèrent dans le Loiret à l'automne de 1808 dans le but de proposer à l'Empereur des candidats pour le Sénat et le Corps législatif. Ces opérations électorales ont laissé quelques documents, qu'il m'a paru intéressant de vous présenter, au moment où nous nous apprêtons à célébrer le bicentenaire de notre Académie. Ces documents, et notamment la liste du collège électoral du département du Loiret, sont l'occasion de montrer quel fut le paysage électoral du Premier Empire dans le Loiret et d'évoquer la conception bonapartiste du pouvoir électoral.*

*Le pouvoir électoral d'une dictature militaire, qui sauvegardait les apparences de la démocratie, est l'objet d'une première partie consacrée à la présentation simplifiée des institutions électorales complexes du Consulat et de l'Empire. Ce système électoral était hiérarchisé à plusieurs niveaux; sa base relevait du suffrage universel masculin, et ses échelons supérieurs se limitaient aux notables définis comme les plus riches contribuables de chaque département. Cependant les différents collèges électoraux ne proposaient que des candidats aux principales fonctions électives; le dernier mot appartenait à Napoléon, qui pouvait ainsi corriger les effets des élections et limiter les conséquences désastreuses de la Constitution de l'an III qui avait discrédité le Directoire.*

*Cette présentation est suivie de l'analyse des principales caractéristiques des électeurs du collège de département : âge, domiciliation, activité et niveau de fortune, participation au mouvement de 1789. Elle se termine par l'évocation des élus du collège du département du Loiret en novembre 1808, élus dont la figure la plus flatteuse est celle du général Etienne Gudin, qui partagea au champ d'honneur la gloire du maréchal Davout.*



Des opérations électorales se déroulèrent dans le Loiret à l'automne de 1808 dans le but de renouveler les conseils municipaux et de proposer à Napoléon des candidats pour le Sénat et le Corps législatif. Ces opérations ont laissé quelques documents qui permettent d'esquisser le visage de l'un des collèges électoraux du Premier Empire : **le collège du département**. Malgré l'incendie des Archives du Loiret en 1940, des sources limitées, citées en annexe, ont été consultées dans divers dépôts dont les principaux sont aux Archives nationales, à la médiathèque et aux archives municipales d'Orléans, ainsi qu'à celles de Montargis.

### Le Loiret en 1808

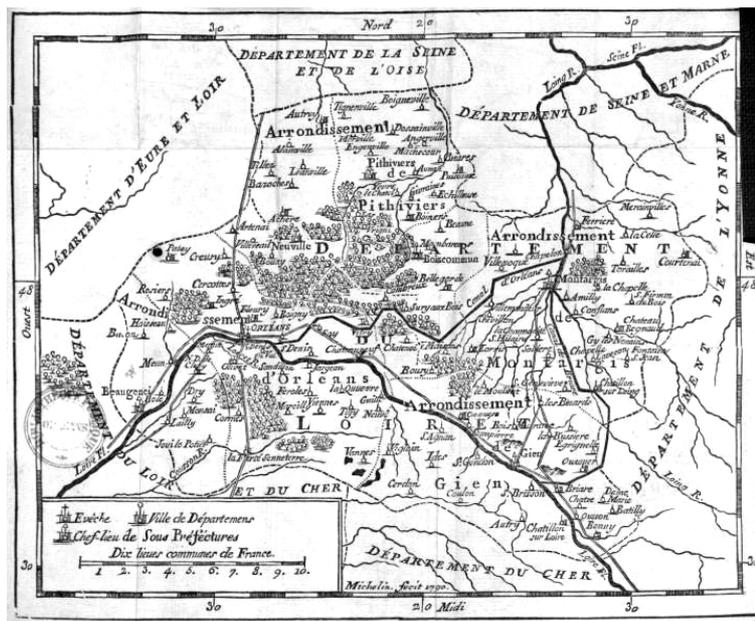
Trois-cent-soixante-trois communes composaient le département du Loiret, divisé en 31 cantons, eux-mêmes répartis dans 4 arrondissements : Gien, Montargis, Orléans, Pithiviers ; il s'étendait sur une superficie de 7 346 kilomètres carrés et sa population s'élevait à 289 187 habitants, dont 46,9% résidaient dans l'arrondissement d'Orléans le plus peuplé. Le sénatus-consulte du 28 floréal an XII (18 mai 1804) organisa l'Empire héréditaire dans la famille Bonaparte ; le titre VII imposait la prestation d'un serment de fidélité à l'Empire, notamment

---

<sup>1</sup> Séance du 19 juin 2008.

aux maires des 36 principales villes de l'Empire. Un décret du 3 messidor an XII (22 juin 1804) désignait la ville d'Orléans comme faisant partie de ces 36 métropoles.

Le Préfet Jean Pieyre, était né à Nîmes le 4 février 1755 ; il avait siégé à l'Assemblée législative de 1791, comme député du Gard. Proche des Girondins, il revint en grâce dès le Consulat, où le Premier Consul le nomma Président de l'administration de son département de naissance, puis Préfet du Lot et Garonne le 28 Floréal an VIII. Il rejoint son poste dans le Loiret le 16 avril 1806.



## Le système électoral complexe du Consulat et de l'Empire

Depuis le 18 brumaire an VIII, toute constitution devait résoudre la question suivante : comment consolider la dictature militaire tout en sauvegardant les apparences de la démocratie ? Trois réponses successives furent apportées qui renforcèrent le caractère dictatorial :

- 1 la Constitution de l'an VIII, qui institua le Consulat ;
- 2 la Constitution de l'an X, qui institua le Consulat à vie, en récompense du retour à la paix ;
- 3 la Constitution de l'an XII, qui institua le régime impérial héréditaire, en raison des

sérieuses menaces de guerre qui pesaient à nouveau.

C'est pourquoi avant d'aborder le système électoral, l'évolution du pouvoir législatif, du 18 brumaire jusqu'à la Constitution de l'an XII, est à observer.

## Le pouvoir législatif depuis le 18 brumaire an VIII

En contradiction avec le principe de la séparation des pouvoirs, la partie essentielle du pouvoir législatif relevait des Consuls, puis de l'Empereur ; eux seuls avaient l'initiative des lois. Ce pouvoir était cependant partagé avec quatre assemblées : le Conseil d'Etat, le Tribunat, le Corps législatif, le Sénat.

### Le Conseil d'Etat : un Corps de techniciens

Composé d'une cinquantaine de membres choisis par le Sénat sur une liste nationale d'éligibilité, cette instance était surtout chargée du contentieux administratif. Mais la Constitution de l'an VIII rendait obligatoire sa consultation pour avis, sur tout projet de loi. La Constitution de l'an X limita le nombre de ses membres à 50, à choisir parmi les listes départementales des 600 plus imposés de chaque département. Tribunal chargé des contestations en matière électorale, ses compétences législatives furent restreintes par la loi du 19 germinal an XI, qui excluait de sa consultation obligatoire tout projet de Sénatus-consulte, de même que les traités de paix et d'alliances. À partir de la Constitution de l'an XII, ses effectifs furent en constante augmentation et répartis en 3 catégories : les conseillers, les maîtres des requêtes, les auditeurs. Le Conseil devint un Corps de techniciens de plus en plus soumis aux volontés de l'Empereur. Cette domestication ne l'empêcha pas de veiller au maintien des principes de 1789.

### Le Tribunat : disparition en 1807

La Constitution de l'an VIII lui confia la discussion des projets de loi déposés par le gouvernement, mais aussi la possibilité d'émettre des vœux en matière législative. Son effectif

était fixé à 100 membres, nommés pour 5 ans par le Sénat parmi les membres de la liste nationale d'éligibilité ; ils étaient indéfiniment renouvelables. En raison de l'absence, dans la Constitution, de règles de fonctionnement, des abus de pouvoir étaient prévisibles. Des règles limitant les pouvoirs furent mises en place progressivement par Bonaparte, notamment au premier renouvellement. En effet, 74 des cent premiers tribuns nommés avaient siégé dans les assemblées révolutionnaires ; ils manifestèrent des velléités d'indépendance qui déplurent surtout celles de Daunou et de Benjamin Constant. À la demande du Premier consul les 20 premiers sortants furent choisis par le Sénat. Daunou et Benjamin Constant étaient de la première charrette. La Constitution de l'an X allait poursuivre la démolition de cette assemblée frondeuse sans toutefois modifier ses compétences. Le Sénat pouvait la dissoudre et ses membres réduits à 50, renouvelables par moitié tous les trois ans, devaient être choisis pour 6 ans par le Sénat parmi les candidats présentés par les collèges d'arrondissement. La Constitution de l'an XII porta le coup de grâce en supprimant toute réunion en assemblée générale pour discuter les projets de loi. Cette discussion se faisait désormais au sein de chacune des trois commissions mises en place : législation civile et criminelle, administration intérieure, finances. Le Sénatus-consulte du 18 août 1807 supprima le Tribunat ; les tribuns encore en place devinrent membres du Corps législatif.

### **Le Corps Législatif : une chambre d'enregistrement**

La Constitution de l'an VIII attribua au Corps législatif, le pouvoir d'approuver ou de rejeter les lois en bloc. Il se composait de 300 membres, nommés par le Sénat pour 5 ans, après un choix sur une liste nationale d'éligibilité ; indéfiniment rééligibles, les membres étaient à renouveler tous les ans par cinquième. Comme pour le Tribunat, les règles de fonctionnement furent oubliées par la Constitution, notamment celles du premier renouvellement de l'an X. Faute de listes de notabilités disponibles en l'an VIII, 277 des premiers choisis avaient siégé dans les assemblées révolutionnaires, mais excepté l'abbé Grégoire tous étaient des inconnus. Malgré une rare et timide opposition au Premier Consul, ce dernier demanda au Sénat de choisir les 60 premiers sortants. Le principal changement inauguré par la Constitution de l'an X fut que les députés devaient obligatoirement représenter un département. Ces députés étaient choisis par le Sénat parmi les candidats présentés par les collèges électoraux. La Constitution de l'an XII établit les règles de renouvellement, annuellement par cinquième. Les départements étaient divisées en 5 séries : la députation du Loiret était à renouveler en 1808, puis en 1813. À partir de 1807, le Corps législatif n'est plus qu'une chambre d'enregistrement qui vote les lois après un débat très bref.

### **Le Sénat : une servilité inouïe**

La Constitution de l'an VIII confia à cette assemblée de 60 sénateurs nommés à vie et inamovibles la charge de vérifier la constitutionnalité des lois ; faute de listes de notabilités, les consuls choisirent les 29 premiers sénateurs ; eux même proposant 31 suivants. La constitution de l'an X compléta l'effectif à 80 membres ; les nouveaux sénateurs étaient choisis par les sénateurs parmi les candidats présentés par les collèges électoraux et sélectionnés au préalable par le Premier Consul, qui ne retint que des personnes dont la docilité paraissait certaine (ministres déçus, généraux en retraite...). La Constitution attribua également au Sénat le droit de demander la dissolution du Tribunat et du Corps législatif, ainsi que celui de casser les jugements. À partir de la constitution de l'an XII, pour alimenter le courant le plus favorable à l'Empereur, le Sénat accueillit des princes français et des fournées de dignitaires de l'Empire.

### **Le pouvoir électoral depuis le 18 brumaire an VIII**

Pour sauvegarder les apparences de démocratie, un système électoral complexe et hiérarchisé fut mis en place dont l'évolution met en lumière le caractère dictatorial de plus en plus affirmé du régime.

Le système électoral de la Constitution de l'an VIII était le fruit de la pensée politique de l'abbé Siéyès. Son système politique est familièrement désigné comme le *régime des notables* ; il combinait plusieurs niveaux électoraux hiérarchisés, sans aucune condition de cens, mais la

décision finale relevait de la seule volonté du pouvoir central.

L'assemblée d'arrondissement communal était l'Assemblée électorale de premier niveau ; elle se composait de tous les citoyens mâles d'au moins 21 ans domiciliés dans l'arrondissement depuis un an. La liste des électeurs, qui excluait les femmes, les domestiques, les faillis, était à renouveler tous les 3 ans. Ces électeurs devaient élire l'assemblée des notables de l'arrondissement, formée de 10% au plus des membres de l'assemblée primaire.

Second niveau électoral du système, l'assemblée des notables d'arrondissement élue par l'assemblée d'arrondissement communal était chargée d'élire l'assemblée des notables du département, formée de 10% au plus des membres de l'assemblée des notables d'arrondissement. C'est parmi elle que le Préfet choisissait les fonctionnaires publics de l'arrondissement.

Troisième niveau électoral du système, l'assemblée des notables de département était chargée d'élire les notables nationaux du département, formée de 10% au plus des membres de l'assemblée des notables de département. C'est au sein de cette assemblée que le Pouvoir central choisissait les fonctionnaires publics du département.

Les listes des notables nationaux élus par chaque département constituait un vivier dans lequel le Pouvoir central puisait les membres du Tribunal, du Corps législatif, du Conseil d'État, les sénateurs et les fonctionnaires publics nationaux. Du fait de l'élection des listes de notabilité en l'an IX, en l'an VIII, les nominations aux postes précités furent l'apanage des auteurs du coup d'État de brumaire : Bonaparte, Sieyès, Roger Ducos. Toutes les listes de notabilités étaient permanentes, seulement révisées tous les trois ans pour remplacer ceux qui étaient décédés, avaient démissionné ou les notables jugés indignes

Les listes de notabilités de l'an IX ne furent jamais révisées, car Bonaparte, hostile à ces listes, les supprima à l'occasion de la Constitution de l'an X, qui institua le Consulat à vie, dont la base censitaire affaiblit le peu de démocratie qui restait.

### **La hiérarchisation selon la Constitution de l'an X**

Le Sénatus-consulte du 16 thermidor an X (4 août 1802), complété par l'arrêté d'exécution du 19 fructidor an X (6 septembre 1802), créait un nouveau système électoral hiérarchisé à trois niveaux

1. Chaque ressort de justice de paix avait une assemblée de canton
2. Chaque arrondissement communal ou district de sous-préfecture avait un collège électoral d'arrondissement
3. Chaque département avait un collège électoral de département

Ces assemblées électorales ne s'assemblaient que sur convocation du gouvernement. Leurs compétences se limitaient à celles fixées par la convocation.

L'assemblée de canton constituait la base démocratique apparente du système politique, d'abord par sa composition, en dépit de l'exclusion des femmes, des faillis, des domestiques. Tous les citoyens mâles d'au moins 21 ans domiciliés dans le canton depuis un an au moins en étaient membres. Les apparences de la démocratie étaient partiellement sauvegardées du fait que la Constitution ne fixait aucune condition de cens à l'élection à certaines fonctions. Ainsi le juge de paix du canton et son suppléant étaient élus pour 10 ans. De même les électeurs du collège d'arrondissement devaient être nommés à vie à raison d'un électeur pour 500 habitants de l'arrondissement; néanmoins le nombre des électeurs d'arrondissement était obligatoirement compris entre 120 et 200. La portée démocratique de l'assemblée de canton était cependant affaiblie par une confiscation des suffrages liée au fait que les assemblées de canton ne furent pas l'émanation du suffrage universel. L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 19 fructidor an X (6 septembre 1802) stipulait en effet : "Jusqu'au 30 messidor an XII, époque fixée pour son renouvellement, les membres de l'assemblée de canton ne seront pris que parmi les habitants du canton figurant dans la liste des notables d'arrondissement élus en l'an IX en application de la Constitution de l'an VIII". En conséquence, l'immense majorité des élus des collèges électoraux d'arrondissement de l'Empire ne le furent que par les notables d'arrondissement de l'an VIII.

Le principe démocratique était également amoindri par un système censitaire organisé partiellement autour de la liste des plus imposés. Les élus à certaines fonctions devaient, en effet, satisfaire à des conditions de cens. Les élus municipaux devaient figurer parmi les cent plus imposés du canton. La constitution distinguait la taille des villes. Pour les villes de moins de 5 000 habitants l'élection concernait tous les membres des conseils municipaux. Pour les villes d'au moins 5 000 habitants, l'assemblée de canton proposait au Préfet 2 candidats pour chaque poste de conseiller municipal à pourvoir. Dans tous les cas, au sein des conseils municipaux qui se renouvelaient par moitié tous les dix ans, le choix du maire et de ses adjoints relevait de la compétence exclusive du Premier Consul. Les électeurs du collège électoral de département étaient à choisir à vie, dans la liste des 600 plus imposés du département, à raison d'un électeur pour 1000 habitants, avec l'obligation supplémentaire d'un nombre total d'électeurs compris entre 200 et 300. Les modalités du système censitaire furent l'objet de l'arrêté du 19 fructidor an X sur la formation de la liste des plus imposés, arrêté pris en application du Sénatus-consulte du 16 thermidor an X. Le Préfet était ainsi chargé de faire dresser par le Directeur des contributions une liste des 600 citoyens les plus imposés aux rôles des contributions foncière, mobilière et somptuaire et au rôle des patentes. La liste des 100 plus imposés des villes de plus de 5 000 habitants fut dressée et imprimée

Le collège électoral d'arrondissement, niveau intermédiaire du système, se composait des élus à vie par les assemblées de canton, sans condition de cens ; ces élus s'adjoignaient 10 membres au plus, nommés à n'importe quel moment par le Premier Consul, parmi les membres de la Légion d'Honneur ou les citoyens qui avaient rendu des services. La Constitution de l'an XII porta le nombre des électeurs complémentaires à 25. Le président du collège électoral d'arrondissement était nommé à chaque session par le Premier Consul. Cette assemblée convoquée par le gouvernement était chargée d'élire sans condition de cens 2 candidats<sup>2</sup> à présenter au Premier Consul. Ces candidats devaient être domiciliés dans le département ; au moins l'un d'entre eux était à choisir hors du collège électoral d'arrondissement. Ces candidats étaient proposés pour chaque place vacante au conseil d'arrondissement qui se renouvelait par tiers tous les 5 ans, au Tribunal jusqu'en 1807, puis au Corps législatif à partir de la suppression de l'assemblée frondeuse. C'est pourquoi en 1808, les collèges d'arrondissement du Loiret présentèrent aussi des candidats pour le Corps législatif.

Le collège électoral de département représentait le niveau supérieur du système, qui réunissait les élus à vie par les assemblées de canton, avec condition de cens. Comme pour le collège d'arrondissement, aux membres élus s'ajoutaient 10 membres au plus, nommés à n'importe quel moment par le Premier Consul, parmi les membres de la Légion d'Honneur ou les citoyens qui avaient rendu des services. La Constitution de l'an XII porta le nombre des électeurs complémentaires à 20. Le président du collège électoral de département était nommé à chaque session par le Premier Consul ; pour la session du Loiret du 20 novembre 1808, la présidence fut confiée au Maréchal Augereau, duc de Castiglione. Pour cause de guerre en Espagne, ce dernier fut remplacé par le général Vigoureux-Duplessis. Le collège de département convoqué par le gouvernement était chargé d'élire 2 candidats<sup>3</sup>, à présenter au Premier Consul. Ces candidats devaient être domiciliés dans le département ; au moins l'un d'entre eux était à choisir hors du collège. Les candidats étaient proposés pour chaque place vacante au Conseil général du département, qui se renouvelait par tiers tous les 5 ans, au Corps législatif et au Sénat.

## **La Constitution de l'an XII**

L'organisation du système électoral de la constitution de l'an X ne fut pas modifiée par la Constitution de l'an XII. Les modalités du renouvellement des collèges ne furent pas explicitement prévues. À propos des assemblées de canton, seul l'article 35 de Constitution de l'an X, stipulait : "Il n'est procédé par aucune assemblée de canton à la nomination des places qui lui appartiennent dans un collège électoral, que quand ces places sont réduites au 2/3".

<sup>2</sup> et 4 suppléants.

<sup>3</sup> Ibid.



133 électeurs du collège du Loiret de 1808, qui représentaient 61,3% des membres du collège. Il s'agit de 133 électeurs de 1808 qui vivaient encore en 1820, et qui figuraient sur les listes électorales d'arrondissements du Loiret de 1820, lesquelles mentionnent le cens acquitté par chaque électeur. L'estimation des revenus s'est faite à partir des informations et d'une méthode proposée dans un article rédigé par un grand historien de la monarchie censitaire, Jean Tudesq, sous le titre "Les listes électorales de la monarchie censitaire"<sup>7</sup>, publié dans le numéro d'avril-juin 1958 de la revue *Annales Economie Société Civilisation*. L'article faisait référence à une étude réalisée par département par le député de l'Aisne Desabes sur le rapport entre impôt et revenu imposable<sup>8</sup>. Ce député avait utilisé les états de répartition du revenu net du territoire en 1821, qui étaient annexés à la loi de finances du 31 juillet 1821 ; pour lui, le département du Loiret contribuait au 1/9<sup>e</sup> de son revenu net. Enfin un article paru dans le numéro 62 du 26 septembre 1832 du journal *L'Orléanais* conservé à la Médiathèque d'Orléans, qui récapitulait les variations des prix de l'hectolitre froment à Orléans entre 1728 et 1832 a permis une l'estimation grossière : Revenu estimé de 1808 = Impôt de 1819\*8

## Le domicile politique

Le graphique 1 qui concerne le domicile politique montre une prépondérance de la résidence des électeurs du collège de département dans l'arrondissement d'Orléans (51,2 %). Comme le souligne le graphique 2, cette prépondérance est toutefois en rapport avec la répartition de la population du département, puisque 46,8% de la population du département résidaient dans cet arrondissement.

## Les activités

Les activités, présentes ou passées, de 193 électeurs, soit 89% des membres du collège, ont pu être identifiées. À ce propos le graphique 3 signale une prédominance du service civil (60 électeurs, près du tiers de l'effectif étudié), des rentiers du sol (38 électeurs, près de 20% de l'effectif), du commerce et de l'industrie (36 électeurs, également près de 20% de l'effectif). Cet ensemble de fonctionnaires, de propriétaires et d'entrepreneurs industriels ou commerciaux représentaient près de 70% des activités connues des électeurs du collège. Une comparaison des activités des électeurs du collège de 1808 et des éligibles du département du Loiret avec condition de cens en 1791 et 1797, établit que, de 1791 à 1808, la place des fonctionnaires avait presque triplé, celle des militaires avait quadruplé au détriment du commerce et de l'industrie en baisse de plus de 50%. Ce constat est à mettre au regard de la nature du régime, administratif et militaire. Une stabilité relative caractérisait les autres activités<sup>9</sup>.

## Les revenus

Le graphique 4, qui traite des revenus estimés de 133 électeurs du collège, montre un revenu annuel moyen qui atteint le montant confortable de 15 802 francs. À titre de comparaison le revenu annuel moyen d'un manouvrier était de 150 francs, celui d'un sergent d'infanterie 300, d'un capitaine de cavalerie 2 500, celui d'un colonel de cavalerie 5 000. Ce revenu moyen des électeurs dissimule cependant des disparités liées au domicile et aux activités. Le revenu moyen s'abaisse à 12 240 francs pour les électeurs domiciliés dans l'arrondissement de Montargis pour s'élever à 20 741 francs pour ceux qui résidaient dans l'arrondissement d'Orléans. Cette disparité s'explique par la forte concentration dans la cité ligérienne d'entrepreneurs commerciaux et industriels. Les revenus par activité de 121 électeurs du collège ont pu être estimés. Comme sous l'Ancien Régime, les fabricants et les négociants (21 457 francs) avaient des revenus annuels plus importants, à un niveau moindre on trouvait les militaires (17 975 francs) et les rentiers du sol

<sup>7</sup> page 277-288,

<sup>8</sup> *De la Contribution foncière en France, Par M.DESABES Ancien député et membre du Conseil Général de l'AISNE*, Paris 1838. (Cote B.N.F., 4-LF167-14)

<sup>9</sup> A. Duran, *Noblesse et Notabilités à Orléans au tournant des Lumières vers 1780-1820*, Thèse sous la direction de Claude Michaud, 3 volumes Paris I, 2003.

(13 573 francs), mais avec 13 284 francs, les serviteurs civils qui étaient élus ne tenaient plus désormais, comme en 1789, le haut du pavé.<sup>10</sup>

### Âge et expérience politique

Le graphique 5, relatif à l'âge de 122 de ces électeurs (56,2% des électeurs du collège), illustre la répartition de leurs âges, centrée sur 55 ans, avec près de 85% d'entre eux entre 40 et 70 ans. Cette solide maturité s'était fructueusement conjuguée avec le mouvement de 1789 ; 101 électeurs (46%) y participèrent, dont 55 comme simples électeurs, 28 avaient été élu à une assemblée de niveau supérieur ; 15 avaient assuré la rédaction de cahiers de doléances ; 10 avaient présidé les assemblées électorales. Enfin 2 avaient été élu députés aux États Généraux à Versailles. Edme-Lin Clet de Rancourt de Mimerand, d'une famille anoblie au XVIII<sup>e</sup>, avait représenté la noblesse du bailliage de Gien. Jean Henry de Longuève, avocat au siège présidial d'Orléans, avait été élu par le Tiers État du bailliage d'Orléans. Ce dernier était né en 1752 dans une famille de drapiers d'Aubigny sur Nère, emprisonné à Gien sous la Terreur, "fructidorisé" en l'an V après son élection au Conseil des 500. Sa fidélité à la monarchie constitutionnelle allait être récompensée en septembre 1814 par l'anoblissement, puis par un titre de baron héréditaire en 1828. Le graphique 6 montre que des électeurs du collège, outre la Constituante, siégèrent dans les assemblées de la Révolution : Claude Jean Huet de Froberville à la Législative, René Louis de la Gueule de Coinces à la Convention, le comte Mathieu Cornet et Pierre Samuel Dupont de Nemours au Conseil des Anciens de la période directoriale.

### Profil type de l'électeur du collège

Les graphiques nous révèlent l'électeur du collège plutôt comme un citoyen d'âge mûr rompu aux affaires privées ou publiques, à qui sa richesse foncière procurait une solide aisance sans toutefois atteindre l'opulence des grands dignitaires impériaux. Son expérience politique trempée au bain des événements révolutionnaires l'avait familiarisé avec des responsabilités politiques locales ou nationales.

### Les candidats présentés à l'Empereur par le Collège de 1808

Le collège présenta 2 candidats pour le Corps Législatif, et 2 candidats pour le Sénat.

#### Candidats pour le corps législatif

**Le Secrétaire général de Préfecture François Joseph Souque :** François Joseph Souque naquit à Paris le 19 septembre 1767 dans une modeste famille de chirurgiens. Il se lia avec les Girondins, notamment Brissot, avec qui il fut arrêté. Remis en liberté après le 9 thermidor an II, il entra dans la diplomatie comme secrétaire de légation en Hollande. Le 11 Floréal an VIII, il fut nommé dans l'administration préfectorale comme Secrétaire général de la Préfecture du Loiret. Marié et père d'un enfant, il bénéficiait de l'estime de ses concitoyens, qui, en 1803, le portèrent au collège de l'arrondissement d'Orléans. Sa situation modeste, estimée à 3 000 francs de revenu annuel par le Ministre de l'intérieur Cretet en février 1809, ne lui permettait pas de faire partie des 600 plus imposés du Loiret, ce qui n'empêcha nullement le collège de département de 1808 de l'honorer de sa confiance en le proposant à l'Empereur pour la députation, après une élection au deuxième tour de scrutin par 80 suffrages exprimés sur les 148 votants (68% des électeurs du collège). Il approuva en 1814 la déchéance de Napoléon, et en conséquence il fut élu à la Chambre des Cent-Jours contre le Bonapartiste Petit-Lafosse. Après 1815, il se consacra à sa vie privée, illustrée par l'écriture de deux pièces en vers, *Le Chevalier de Carolles* et *Orgueil et vanité*, joués avec succès à l'Odéon et au Théâtre Français. Il s'éteignit à Paris le 14 septembre 1829, à l'âge de 62 ans.

**Le Raffineur Claude Augustin Delahaye** était né le 25 septembre 1754 à Orléans dans une famille aisée de raffineurs de la paroisse Saint-Marceau. Son père avait été élu député à la Constituante. Marié et père de 5 enfants, il avait repris l'entreprise familiale. Une fortune

<sup>10</sup> Ibid.

confortable avait assuré son inscription sur la liste des 550 plus imposés du Loiret. Membre de la Chambre de commerce d'Orléans, il bénéficiait de l'estime de ses concitoyens qui, en 1803, le portèrent au collège de département, au Conseil d'arrondissement d'Orléans, puis au Corps législatif. Le collège de département de 1808 l'honora de la même confiance en le proposant à l'Empereur pour la députation du Loiret, au 3ème tour de scrutin par une majorité de 139 suffrages. Il y siégea jusqu'en 1814 et vota la déchéance de l'Empereur. Il se rallia ensuite aux Bourbons, qui le nommèrent Conseiller de Préfecture le 13 décembre 1815.

### Candidats pour le Sénat

**Le général de division Duplessis.** Selon le dictionnaire biographique de Georges Six sur les *Généraux & Amiraux français de la Révolution et de l'Empire*, Jean Baptiste Vigoureux, comte Duplessis, était un Français d'outremer. Il naquit à Chandernagor le 6 mai 1735, dans une famille sur laquelle son dossier militaire est muet. Il servit dans les troupes coloniales du roi. Nommé brigadier d'infanterie en 1784, puis maréchal de camp en 1788, il fut décoré en 1787 de l'ordre de Cincinnatus en récompense de sa belle guerre contre les Anglais de 1776 à 1783. La Révolution le fit gouverneur de l'île Bourbon le 30 décembre 1791, et l'éleva le 30 mai 1796 au plus haut grade de l'armée française de l'époque : général de division avec effet rétroactif du 11 avril 1794. Malgré un rappel en activité aux heures sombres de 1799, sa carrière militaire active cessa dès le 15 août 1797, où il fut admis au bénéfice du traitement de réforme. Commandeur de la Légion d'honneur le 14 juin 1804, mis en retraite le 28 juin 1810, il s'éteignit à Paris le 9 juin 1825, non sans avoir reçu de Louis XVIII, le 2 décembre 1814, des lettres patentes lui conférant le titre de comte.

### **Un brave de la Grande Armée, le général de division Charles Etienne Gudin.**

Il était né dans une famille de notables provinciaux d'Ancien Régime. Son père Gabriel Louis César (7/11/1732 – 4/10/1809), fut directeur des aides à Châteauroux, puis à Gien. Sa mère, épousée le 28/2/1764, était née d'Humery de la Boissière, notable famille de robe d'Orléans. Son oncle paternel Etienne (1734-1820), général de division en retraite depuis 1795, était un véritable soldat de fortune, qui s'était engagé comme simple soldat au régiment d'Artois-Infanterie en 1752. Il reçut rapidement l'épaulette de lieutenant en 1757, puis celle de capitaine en 1768. C'est avec grade qu'il fit la Guerre d'Indépendance où on lui décerna la croix de Saint-Louis en 1783. Il commanda la garde nationale de Montargis en 1789 avant de conduire au feu en 1792 le 1<sup>er</sup> bataillon de volontaires du Loiret, à l'armée du Nord, où il devint officier général. Charles Etienne Gudin des Sablonnières naquit à Montargis le 13 février 1768. Comme l'Empereur il suivit la carrière d'un



modeste officier d'Ancien Régime, d'abord comme élève de l'école militaire de Brienne. Puis d'octobre 1782 à janvier 1792, comme officier subalterne des troupes de Louis XVI; surnuméraire de la Garde du roi avant de rejoindre les rangs d'Artois-Infanterie (48<sup>me</sup> RI) avec qui il combattit l'insurrection de Saint-Domingue. Les guerres de la Révolution et de l'Empire, le couvrirent de gloire. En mai 1793, il est nommé capitaine aide de camp de son oncle, puis du général Ferrand, commandant en chef de l'armée des Ardennes. En juin 1795, il est promu adjudant-général, chef de brigade à l'armée de Rhin et Moselle. En février 1799, il est général de brigade, à l'armée du Danube. En 1800, il est à l'Armée du Rhin comme chef d'état-major du Général Lecourbe. Le 6 juillet de cette même année, il est confirmé dans le grade de Général de division. En 1805, il rejoint le Corps d'armée du Maréchal Davout, où il commande la 3<sup>ème</sup> division d'infanterie; en octobre 1806, il est blessé à Auerstaedt. Il combat à Eylau en février 1807, avant de recevoir, le 7 juin 1808, le titre de comte de l'Empire. Blessé à Wagram le 6 juillet 1809, puis lors du combat de Valoutina le 19 août 1812, où un boulet de canon lui emporte la cuisse. Il meurt à Smolensk le 22 août 1812 des suites de ses blessures.

## Le choix de l'Empereur

Le 2 mai 1809, l'Empereur, par la voix du Sénat, choisit comme représentants du Loiret pour le Corps législatif, les deux candidats proposés par le collège de département, mais aucun des deux candidats présentés pour le Sénat ne fut retenu, malgré leur notabilité d'Ancien Régime, la modération de leurs sentiments révolutionnaires et leur mérite militaire. Pour Jacques Godechot, historien des institutions de la Révolution et de l'Empire, "la Constitution de l'an XII avait établi un régime dictatorial et militaire qui, malgré les trompe-l'œil, fut plus absolu que ne fut jamais le régime monarchique de Louis XIV<sup>11</sup>". Mais existait-il d'autre solution viable pour sauvegarder les acquis de la Révolution ? Vigilant sur la sauvegarde des acquis de 1789, les électeurs des collèges de département, politiciens locaux expérimentés, proches du peuple, mais aussi de la notabilité d'Ancien Régime, constituaient de précieux relais pour transmettre aux Français les volontés impériales. Mais ces notables étaient-ils des soutiens indéfectibles de l'Empire ? Cette question essentielle sera évoquée, lors d'une prochaine communication sur la campagne d'Autriche de 1809, qui s'élargira en conclusion sur les causes du désastre militaire de 1815, notamment la trahison des notables.

### BIBLIOGRAPHIE

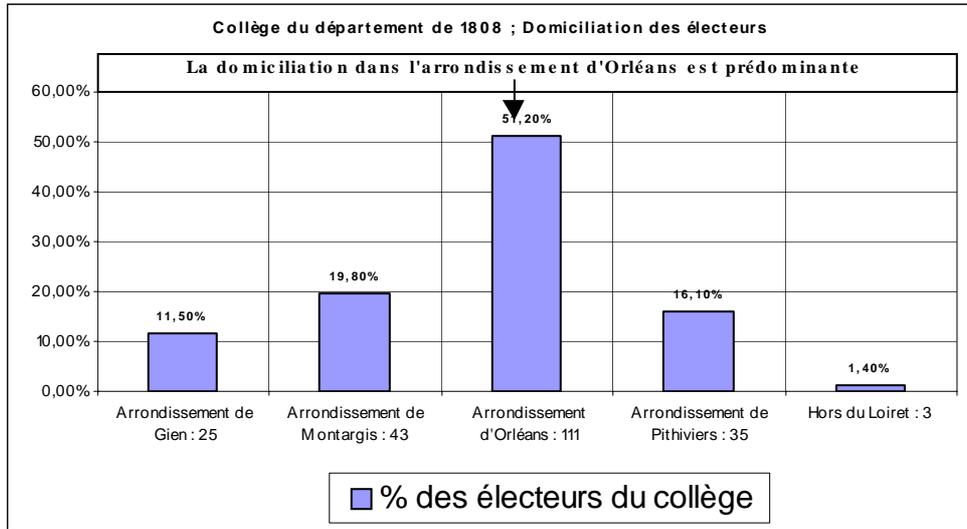
- Cahiers de doléances du Loiret*, transcrits et annotés par Christian Poitou, 3 volumes, Tours 1989.  
 Bourlottin, *Dictionnaire des Parlementaires*.  
 Desabes M., Ancien député et membre du Conseil Général de l'Aisne, *De la Contribution foncière en France* Paris 1838. (Cote B.N.F., 4-LF167-14).  
 Duran A., *Noblesse et Notabilités à Orléans au tournant des Lumières vers 1780-1820*, Thèse sous la direction de Claude Michaud, 3 volumes Paris I, 2003.  
 Godechot J., *Les institutions de la France de 1789 à 1815*, Paris.  
 Leloup G., Etienne Gudin, général de la Convention, *Bulletin de la Société d'Emulation de l'arrondissement de Montargis*, n°135, mars 2007.  
 Leloup G., Charles Etienne Gudin, général de division, *Bulletin de la Société d'Emulation de l'arrondissement de Montargis*, n°136, juin 2007. G. Leloup, Etienne Gudin, général de la Convention, *Bulletin de la Société d'Emulation de l'arrondissement de Montargis*, n°135, mars 2007.  
 Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans du 30 avril 1804 au 1er juillet 1816*, Troisième partie tome 1, Orléans 1852.  
 Six G., *Les généraux de la Révolution et de l'Empire*, Paris 1934.

---

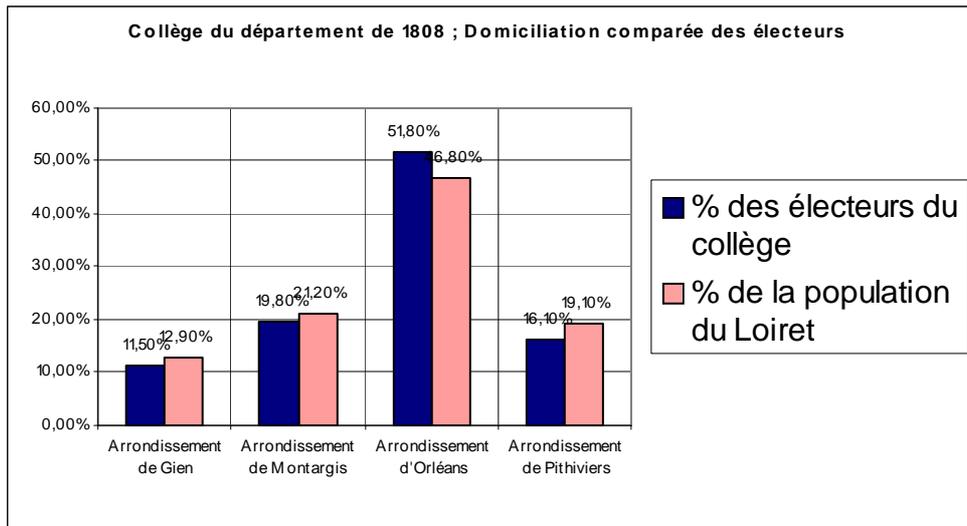
<sup>11</sup> Jacques Godechot, *Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, p.585, 5ème édition, Paris 1988.

## ANNEXE A : LES GRAPHIQUES

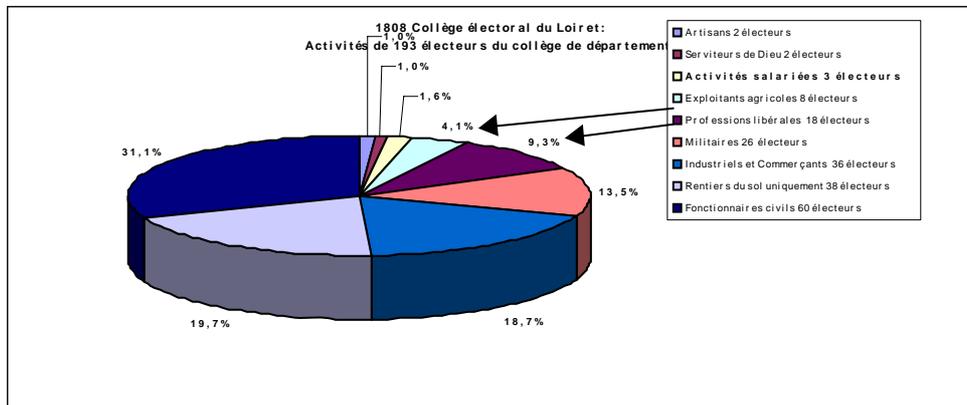
### Graphique 1



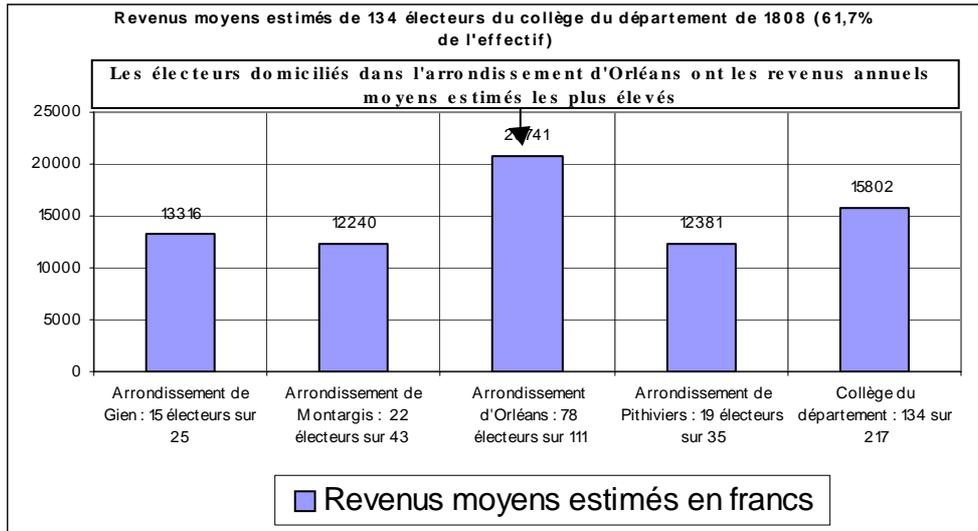
### Graphique 2



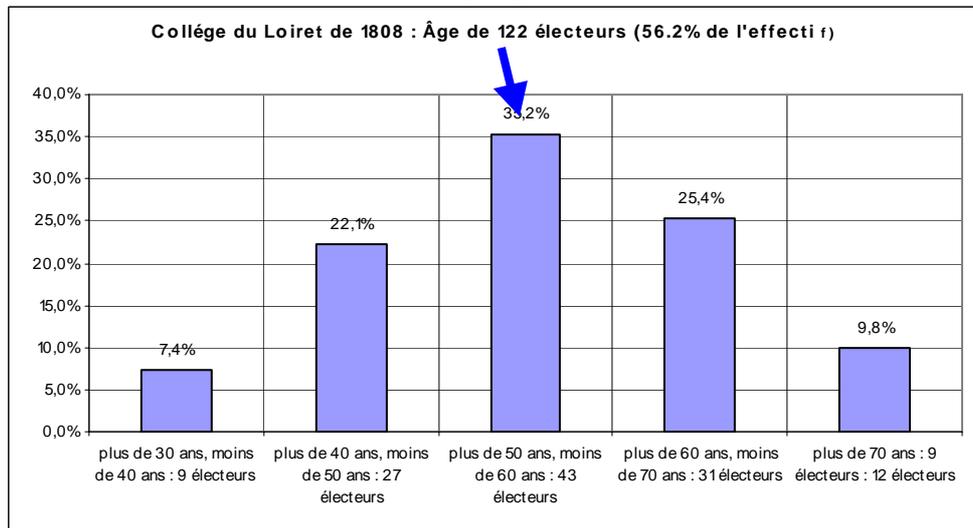
### Graphique 3



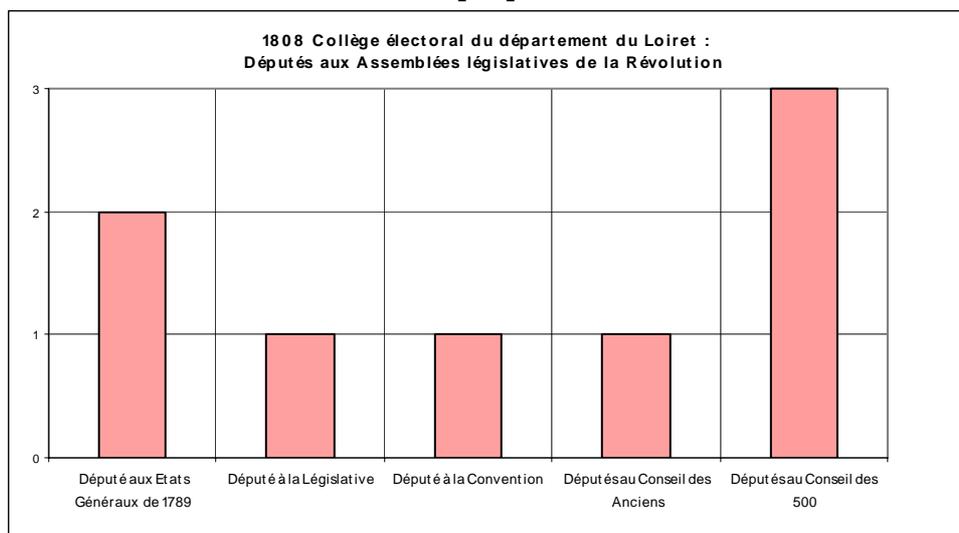
**Graphique 4**



**Graphique 5**



**Graphique 6**



## ANNEXE B : DES SOURCES LIMITÉES

### Aux Archives Nationales

l'article AF<sup>IV</sup> 1425 (an VIII-1808), comprend la liste des candidats proposés en 1808 par les collèges électoraux du Loiret pour le Corps Législatif.

### Aux Archives départementales du Loiret :

- 1) Les cahiers de doléances des paroisses, corporations et ordres du Loiret, qui permettent de connaître les activités des électeurs de 1808 qui habitaient le département en 1789.
- 2) Le document coté 2J1985 relatif aux listes des notables de l'an IX indiquant leur âge, l'adresse, la profession.

### À la Médiathèque d'Orléans

- 1) L'almanach de 1809 *Etrennes orléanaises* qui indique notamment la liste des électeurs des collèges électoraux du Loiret et des présidents des assemblées électorales de l'automne 1808,
- 2) La liste des cent plus imposés d'Orléans en 1803, 1808, 1813, sans indication du montant de leur cens
- 3) Les *Recherches historiques sur la ville d'Orléans du 30 avril 1804 au 1er juillet 1816*, de Lottin Troisième partie tome 1, Orléans 1852.

### Aux archives municipales d'Orléans

- 1).La liste des cent plus imposés d'Orléans en 1813 avec le montant du cens de chaque contribuable,
- 2).Les listes électorales de 1820, mentionnant notamment le cens acquitté par chacun des électeurs, en 1819.

### Aux archives municipales de Montargis

- 1).La Liste des 550 plus imposés du Loiret en 1808.
- 2).La Liste des électeurs du collège de département du 2 septembre 1808.
- 3).Les PV des réunions de l'Assemblée de la section de Cepoy du canton de Montargis en octobre 1808.

## DÉBAT

**Gérard Hocnard :** J'ai été curieux de ce qui a été dit de la carrière littéraire de Souque. Se pourrait-il que sa pièce *Orgueil et vanité* ait été inspirée par le roman *Pride and prejudice* de Jane Austen, paru, si je me souviens bien, en 1816 ?

**Alain Duran :** Je ne peux faire que rechercher, à la Bibliothèque Nationale, la date de publication d'*Orgueil et Vanité* que je ne manquerai pas de vous communiquer<sup>12</sup>.

**Micheline Cuénin :** Qui de toutes les assemblées constituées avait l'initiative des lois ?

**Alain Duran :** Personne, l'Empereur seul.

**Jean-François Lacaze :** Comment expliquez-vous le discrédit affectant, pendant le Premier Empire, les membres les plus éminents de l'armée du Rhin ?

Y avait-il localement des "laquais" du régime pour effectuer les tris successifs débouchant sur la désignation des membres des différentes instances ?

**Alain Duran :** L'armée du Rhin, sous le commandement du général Moreau avait battu les Autrichiens à Hohenliden le 3 décembre 1800, mettant un terme décisif à la troisième coalition, ce que n'avait pas permis la victoire de Marengo le 14 juin 1800. La défaveur de Napoléon, particulièrement rancunier à l'égard de Moreau, toucha la plupart des anciens officiers généraux de l'armée, excepté le Maréchal Ney. Le général de division Macdonald ne devint maréchal qu'en 1809 à la suite de son intervention décisive à Wagram. Le général Lecourbe, qui s'illustra à Hohenlinden, ne devint jamais maréchal malgré un indéniable talent militaire. A propos de la deuxième question, la docilité et la servilité exigées des politiques par le régime ne permettent pas d'exclure les tris que vous évoquez.

---

<sup>12</sup> Après recherche, la date de publication est 1819, cote BNF (site Tolbiac) : YF-11683

**Claude Imberti** : La très riche et très documentée conférence de notre confrère Duran dévoile le souci permanent et affirmé du pouvoir impérial de se glisser sous le masque pervers d'une démocratie qui n'empruntait que très peu aux critères qu'on lui connaît le plus généralement selon la tradition. C'est un examen très poussé et méritoire de ces institutions d'un type complexe à retenir.

**Alain Duran** : Merci de votre aimable encouragement. La période impériale n'est plus autant étudiée qu'avant 1914. Je prépare actuellement un travail sur les grands notables du Premier empire et une étude statistique sur le devenir des officiers et sous-officiers des bataillons de volontaires de Paris de 1791 et 1792 dans la Grande Armée.

**Bernard Pradel** : Permettez-moi d'apporter un complément à l'observation tout à fait juste que vous avez faite à propos des élections législatives de 1808 dans lesquelles vous voyez la dernière étape de l'édification par Napoléon d'un régime plus proche de la dictature que d'un régime représentatif véritable et, partant, républicain. C'est à ce moment que se crée une aristocratie nouvelle, avec la nouvelle cour impériale dotée par l'Empereur d'une étiquette rigide, avec ses princes (Murat), ses ducs, ses comtes et ses barons choisis parmi les militaires de tout rang, des hommes politiques pour la plupart anciens conventionnels, dits "thermidoriens" pour avoir pris part à la chute de Robespierre, des affairistes ayant spéculé sur les biens nationaux et les fournitures aux armées, enfin un certain nombre de membres de l'Ancien Régime dont certains comptaient chez leurs proches des "guillotineurs" et des "guillotines" à la fois. Napoléon va jusqu'à ressusciter le droit d'aînesse de l'Ancien Régime sous la forme des majorats au profit de cette classe nobiliaire, en toute contradiction avec les principes de la Révolution, en particulier de l'égalité des citoyens. Ce n'est pas moins de 3 300 titres nobiliaires qui furent ainsi décernés pendant l'époque impériale.

**Alain Duran** : Le décret du 1<sup>er</sup> Mars 1808 a rétabli les anciens titres nobiliaires sans aucun privilège. Ils récompensaient d'éminents services civils ou militaires. Ce décret fut diversement interprété par les contemporains. Napoléon y voyait un moyen de satisfaire les aspirations à la promotion sociale dans le cadre d'un pouvoir monarchique rétabli. Les Brumairiens, dont les commerçants et les professions libérales, irréductibles opposants à l'Empereur, plutôt oubliés dans la distribution des titres, y voyaient le risque d'une restauration de l'aristocratie.

**Michel Bordry** : Quelle était l'efficacité des services fiscaux chargés d'établir la liste des riches habitants du Loiret?

**Alain Duran** : Atteindre la masse imposable est un souci majeur des autorités fiscales ; pour être jugée efficace la procédure doit être en accord avec les moyens et les techniques d'investigation et les mentalités du temps. C'est pourquoi l'efficacité ne peut être envisagée de la même manière en 2008 et en 1808. Pour le Premier Empire, il me paraît raisonnable de penser à un personnel efficace, souvent issu de la ferme générale et de l'administration des vingtièmes de l'Ancien Régime, dont l'efficacité fut reconnue par la Constituante. Orléans était le siège d'une école de cette administration à laquelle l'éminent historien Marcel Marion a rendu hommage.

**Henri Dransard** : Comment peut-on expliquer que les deux candidats présentés pour le Sénat soient deux militaires ?

**Alain Duran** : Le caractère dictatorial et militaire du régime pourrait l'expliquer.